

L'ETAT SOCIAL  
DE LA FRANCE  
ET DE SES REGIONS  
2013

*Les leviers de la cohésion sociale  
et de la performance durable*

Jean-François Chantaraud





*La réflexion présentée dans cet ouvrage repose sur l'observation et la compréhension de faits structurants. L'analyse quantitative d'indices statistiques pertinents sur nos régions françaises met en évidence une étroite corrélation entre la qualité du lien social et le niveau de performance. L'analyse qualitative révèle clairement que la gouvernance d'une région, mais aussi d'une organisation, d'un territoire ou d'une entreprise, est la clé d'une dynamique de renforcement conjoint des performances et du lien social.*

*Il s'agit pour nous de mettre en œuvre une méthode de réflexion collective et individuelle dans le respect de la diversité des personnes, des faits et des idées. Le temps est compté car nous vivons un big-bang civilisationnel considérable.*

*En effet, le monde a connu deux grandes révolutions et nous sommes en train d'en découvrir une nouvelle. Et à chaque bouleversement, à chaque révolution son monde d'inquiétudes. La première se situe au moment où nous sommes passés de l'oral à l'écrit. Souvenons-nous des fulminations de Socrate contre l'écrit qui, disait-il, allait abêtir les hommes parce qu'ils cesseraient d'exercer leur mémoire. Et pourtant, avec l'écriture arrivent la géométrie, la démocratie et les religions du livre.*

*Ayons en mémoire le moment où nous sommes passés du stade de l'écrit à l'imprimé. Là aussi, les réactions des institutionnels furent violentes et pourtant cette transformation, en élargissant la diffusion et l'échanges des savoirs, a donné lieu à l'émergence de l'humanisme, du protestantisme et d'un enchaînement de découvertes et d'avancées dans tous les domaines : physique, mathématique, astronomie, médecine, chimie, biologie, technologie, ...*

*Aujourd'hui, nous vivons une troisième révolution, la bascule de l'imprimé vers le numérique. Nous vivons dans l'ère du maintenant. Toutes nos vieilles institutions sont à repenser, à reconstruire. Une nouvelle université, un nouveau parlement, un nouveau droit, une nouvelle entreprise. Ce n'est pas un chambardement, c'est une révolution.*

*Notre ambition, à nous, militants de l'Odissée est de contribuer à l'organisation du dialogue et de l'intelligence sociale dans ce monde en totale transformation. Mais pas d'avancées sans de nouveaux outils, de nouvelles méthodes pour permettre à chacun de s'exprimer, de s'ordonner.*

*Que le délégué général de l'Odissée Jean François Chantaraud soit remercié pour sa réflexion innovante et décapante, son travail acharné sans lequel cet ouvrage n'aurait pu voir le jour. Hommage lui soit rendu. Que son équipe soit également louangée pour avoir suivi le rythme de construction de ce document. Enfin pour la partie quantitative, un grand coup de chapeau à notre administrateur-trésorier « statisticien » Jean Pierre Revoil.*

*Tanguy du Chéné  
Président du Conseil d'Administration de l'Odissée<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> L'association Odissée regroupe 500 décideurs de toutes les sphères. Elle porte le projet de contribuer à diffuser la démocratie dans tous les domaines et partout dans le monde depuis 1990.

Conseil d'administration de l'association Odissée

<b>Tanguy du Chéné,</b> <i>Président Institution Prévoyance Banques Populaires Ancien DRH et conseiller du Président du groupe Banques Populaires Ancien Président de l'Agefiph</i>	Président
<b>Jean-Pierre Revoil,</b> <i>Statisticien, ancien administrateur INSEE Ancien Président de l'Odissée</i>	Trésorier
<b>Pierre Farouz,</b> <i>DRH d'Oracle France</i>	Vice-Président
<b>Olivier Guillaumin,</b> <i>Fondateur de Netgem et Président fondateur d'Intersec</i>	Vice-Président
<b>Jacques Godfrain,</b> <i>Président de la Fondation Charles de Gaulle, ancien parlementaire et ministre de la coopération</i>	Vice-Président
<b>Jean-Marie Spaeth,</b> <i>Président de l'Association pour le Développement et la Coopération des Relations Internationales (ADECRI) et du GIP SPSI, Groupement d'Intérêt Public Santé Protection Sociale International, ancien Président de la CNAV et de la CNAM</i>	Vice-Président
<b>Gérard Delemazure,</b> <i>Consultant, ancien DRH de la Banque Populaire des Rives de Paris</i>	Secrétaire
<b>Daniel Bacqueroët,</b> <i>Ancien Président de l'Association des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion (DFCG) DGA Finances Brink's France</i>	
<b>Charlotte Duda,</b> <i>Vice-Présidente de l'Association Nationale des DRH (ANDRH), Présidente de 2004 à 2009</i>	
<b>François Humblot,</b> <i>Président de Syntec Etudes &amp; Conseils</i>	
<b>François Moutot,</b> <i>Directeur général de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et d'Artisanat (APCMA)</i>	
<b>Jérôme Nanty,</b> <i>Secrétaire général de Véolia Transdev</i>	
<b>Francis Neher,</b> <i>International Urban Development Association (INTA), a été Directeur général des services au Conseil général du Val-de-Marne (94)</i>	
<b>Pierre de Poncins,</b> <i>Maire de Crépon</i>	

## AVANT-PROPOS

---

### **Les IDIS, Indices de Développement de l'Intelligence Sociale**

Pour *la France en chiffres*, nous avons poussé cette année l'analyse de chacune des statistiques en ajoutant des **I**ndices de **D**éveloppement de l'**I**ntelligence **S**ociale (IDIS). Ceci autorise le reflet de la relativité des classements. De surcroît, chaque composante territoriale peut désormais suivre sa propre évolution dans le temps, indépendamment de son classement par rapport aux autres.

La production des IDIS doit beaucoup à la rigueur apportée par le binôme composé d'Estelle Cras, Directrice des études de l'Odis, et Jean-Pierre Revoil, qui dirigea les statistiques de l'Emploi de l'INSEE, puis celles de l'Unedic, pour enfin diriger l'Unédic elle-même.

Ce nouveau format de présentation des statistiques confirme à nouveau la *qualité du lien social* et le *niveau des performances*.

### **L'identité française**

Plus de huit mille personnes ont participé à près de soixante forums et auditions interactives en 2012 pour débattre de nombreux sujets de société et chercher à définir comment mieux *vivre ensemble* et *réussir ensemble*. L'approfondissement de la compréhension de l'*identité française* doit à chacun des participants, au premier rang desquels les *Amis de l'Odysée*, pilotés par leur Président Tanguy du Chéné, qui a exercé des fonctions de dirigeant dans l'entreprise, le système paritaire et le système public.

Nous précisons encore les racines de l'*éthos français* qui provient du *sacre du Roi* Pépin le bref et perdure dans la notion d'*onction du suffrage universel*. Le *Règne du Pensé* qui en découle dans nos réflexes collectifs et individuels se fait au détriment du besoin de se réaliser par l'action et les résultats obtenus.

Pour permettre l'accomplissement de leur éthos, une clé se présente aux français : *organiser le dialogue* pour développer notre conscience collective de nos enjeux, et la prise en main par chacun de sa part de responsabilité dans la mise en œuvre des solutions.

Mais du verbe aux actes réussis, la distance est géante. Pour ne pas s'en tenir aux idées générales, nous avons besoin de concepts précis, mais aussi de clés opérationnelles que chacun peut tourner lui-même, dans sa vie privée, sa vie professionnelle et sa vie de citoyen.

### **La Stratégie W de transformation sociale**

Voilà pourquoi nous présentons la *Stratégie W*. Cette *démarche* et les *outils de transformation sociale* (*Cv citoyen*, *Processus W*, *Grille d'analyse de l'identité collective*) sont le fruit de plus de vingt années de conception, pilotage et animation de processus de dialogue complexe en collaboration avec le système public, ainsi que de nombreuses ONG et entreprises. La société dans son ensemble doit à chacun d'eux pour leur courage d'être les précurseurs d'une gouvernance adaptée aux modes nouveaux de transmission des savoirs qui bouleversent notre rapport au pouvoir.

Avec ce rapport, le lecteur pourra mieux comprendre la société et l'entreprise, mais il pourra aussi et surtout mieux s'en saisir pour apporter sa pierre à la cohésion sociale et l'invention d'un monde meilleur.

**Jean-François Chantaraud**

Directeur Général de l'Observatoire du Dialogue et de l'Intelligence Sociale

# SOMMAIRE

---

## NOTE METHODOLOGIQUE

- 1. LIEN SOCIAL ET PERFORMANCE.....9
- 2. LES INDICATEURS .....9
- 3. LES INDICES DE DEVELOPPEMENT DE L'INTELLIGENCE SOCIALE (IDIS).....10

## **PARTIE 1 : L'ETAT SOCIAL DE LA FRANCE.....13**

### **I. LIEN SOCIAL ET PERFORMANCE EN FRANCE.....15**

- 1. EVOLUTION DE LA FRANCE 2004 - 2013.....16
- 2. CARTOGRAPHIE DES REGIONS FRANÇAISES - 2013 .....17
- 3. POSITIONNEMENT RELATIF DES REGIONS FRANÇAISES 2013 .....18
- 4. LIEN SOCIAL ET PERFORMANCE EN FRANCE ET DANS LE MONDE .....26
- 5. VERS UN NOUVEAU PARADIGME ECONOMIQUE, SOCIAL, POLITIQUE .....28
- 6. INVENTER UNE METHODE DE DIALECTIQUE SOCIALE.....31

### **II. L'IDENTITE FRANÇAISE.....33**

- 1. LIEN AU TERRITOIRE : BOULEVERSEMENT DE L'ESPACE-TEMPS .....35
  - 1.1. NIVEAU DE PRESENCE : L'ERE DES PROJETS INDIVIDUELS .....35
  - 1.2. NIVEAU D'ANCRAGE : AVANTAGES ACQUIS OU INERTIE ? .....40
  - 1.3. SCENARIOS POSSIBLES : DEVELOPPEMENT PERSONNEL OU PETRIFICATION ? .....44
- 2. LES CODES RELATIONNELS : LE POIDS DES APPARENCES .....46
  - 2.1. EVOLUTION DU LANGAGE : S'EXTRAIRE DES CONTINGENCES OU PARTAGER UN INCONSCIENT NEGATIF ? .....46
  - 2.2. EVOLUTION DES GESTES : L'EGALITE DES CHANCES OU L'INEGALITE DES CASTES ? .....54
  - 2.3. SCENARIOS POSSIBLES : TERRE DE CREATIVITE OU TERRE DE FREINS ? .....58
- 3. PARCOURS HISTORIQUE : LA THEORIE TOUTE PUISSANTE .....60
  - 3.1. MEMOIRES OFFICIELLES : CENTRALISATION DU POUVOIR OU NEGATION DES FAITS ? .....60
  - 3.2. HISTOIRES CONCURRENTES : AFFIRMER SES OPINIONS OU RETRANSCRIRE REPRODUIRE LA PENSEE DES DIRIGEANTS ? .....64
  - 3.3. SCENARIOS POSSIBLES : CONSENSUS NATIONAL OU ERREURS DE PILOTAGE ? .....68
- 4. PROJET COLLECTIF : DES VALEURS AFFICHEES AUX VALEURS VECUES.....70
  - 4.1. LES IDEAUX AFFICHES : BIEN-ETRE INDIVIDUEL OU MAL-ETRE COLLECTIF ? .....70
  - 4.2. LES METHODES : CONCENTRATION DES FORCES OU IMPUISSANCE DES DECIDEURS ? .....75
  - 4.3. SCENARIOS POSSIBLES: RELATIONS EQUILIBREES OU DESEQUILIBREES ? .....86
- 5. CONCLUSION : MODELE FRANÇAIS, LES CLES DE LA PERFORMANCE OU DE LA PAUPERISATION ? .....92

## **PARTIE 2 : LES LEVIERS DE COHESION SOCIALE ET DE PERFORMANCE DURABLE.....99**

### LA STRATEGIE W

### **I. LA DEMARCHE DE TRANSFORMATION SOCIALE ..... 103**

- 1. TROIS PHASES POUR COPRODUIRE UN DIAGNOSTIC ET UN PROJET.....104
- 2. CONSTITUER UN CADRE ADAPTE A LA REMISE EN QUESTION COLLECTIVE .....105

**II. LES OUTILS DE TRANSFORMATION SOCIALE ..... 107**

1. LE CV CITOYEN POUR DEVELOPPER L'ENGAGEMENT CITOYEN ..... 108
2. LE PROCESSUS W POUR ORGANISER LE DIALOGUE ..... 117
3. LA GRILLE D'ANALYSE DE L'IDENTITE COLLECTIVE ..... 131

**III. PROPOSITIONS AUX ACTEURS ..... 141**

1. LES ACTEURS POLITIQUES ..... 142
2. LES ACTEURS SOCIAUX ..... 147
3. LES ASSOCIATIONS ..... 148
4. LES ACTEURS DE L'ENTREPRISE ..... 149
5. LES ACTEURS MEDIATIQUES ..... 152

**CONCLUSION : REVE ET VOLONTE ..... 153****PARTIE 3 : LA FRANCE EN CHIFFRES ..... 155****I. CLASSEMENTS DES REGIONS FRANCAISES ..... 159**

1. CLASSEMENT « LIEN SOCIAL » ..... 160
2. CLASSEMENT « PERFORMANCE » ..... 164
3. CLASSEMENT GENERAL ..... 168

**II. CLASSEMENTS PAR INDICATEUR ..... 169**

1. LIEN SOCIAL ..... 171
  - 1.1 QUANTITE DE DIVORCES ..... 172
  - 1.2 QUANTITE D'AFFAIRES CIVILES NOUVELLES ..... 174
  - 1.3 QUANTITE DE SUICIDES ..... 176
  - 1.4 INTERVENTION DES POMPIERS EN SECOURS A VICTIMES ..... 178
  - 1.5 NOMBRE DE JOURNEES D'ARRET MALADIE DE MOINS DE 3 MOIS ..... 180
  - 1.6 QUANTITE D'AFFAIRES PENALES NOUVELLES AUX TRIBUNAUX CORRECTIONNELS ..... 182
  - 1.7 QUANTITE D'AFFAIRES AUX CONSEILS DE PRUDHOMMES ..... 184
  - 1.8 QUANTITE D'AFFAIRES CONTENTIEUSES AUX TRIBUNAUX DE COMMERCE ..... 186
  - 1.9 TAUX DE DELINQUANCE ET DE CRIMINALITE ..... 188
  - 1.10 QUANTITE DE POMPIERS VOLONTAIRES ..... 190
  - 1.11 CREATION D'ASSOCIATIONS ..... 192
  - 1.12 TAUX DE PARTICIPATION AUX ELECTIONS ..... 194
  - 1.13 SOLDE MIGRATOIRE ..... 196
2. PERFORMANCE ..... 199
  - 2.1 CLASSEMENT DES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES ..... 200
  - 2.2 QUANTITE D'HOPITAUX DANS LE PALMARES ANNUEL DES HOPITAUX ..... 202
  - 2.3 DEPENSES DE SANTE DU REGIME GENERAL PAR HABITANT ..... 204
  - 2.4 PROPORTION DE BACHELIERS ..... 206
  - 2.5 PIB PAR HABITANT ..... 208
  - 2.6 TRAITEMENT DES AFFAIRES CIVILES DES TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE ..... 210
  - 2.7 PROPORTION DE DEPOTS DE BILAN ..... 212
  - 2.8 TAUX DE CHOMAGE ..... 214
  - 2.9 CREATION D'EMPLOIS SALARIES ..... 216
  - 2.10 CREATION D'ENTREPRISES ..... 218
  - 2.11 BREVETS DEPOSES PAR EMPLOI TOTAL ..... 220
  - 2.12 MEDIANE DES REVENUS DECLARES AU FISC ..... 222
  - 2.13 PART DES FOYERS FISCAUX IMPOSES ..... 224

<b>III. ABSTRACTS TERRITORIAUX .....</b>	<b>227</b>
1. ALSACE .....	228
2. AQUITAINE .....	230
3. AUVERGNE .....	232
4. BASSE-NORMANDIE .....	234
5. BOURGOGNE .....	236
6. BRETAGNE .....	238
7. CENTRE .....	240
8. CHAMPAGNE-ARDENNE .....	242
9. CORSE .....	244
10. FRANCHE-COMTE .....	246
11. GUADELOUPE .....	248
12. GUYANE .....	250
13. HAUTE-NORMANDIE .....	252
14. ILE-DE-FRANCE .....	254
15. LANGUEDOC-ROUSSILLON .....	256
16. LIMOUSIN .....	258
17. LORRAINE .....	260
18. MARTINIQUE .....	262
19. MIDI-PYRENEES .....	264
20. NORD-PAS-DE-CALAIS .....	266
21. PAYS DE LA LOIRE .....	268
22. PICARDIE .....	270
23. POITOU CHARENTES .....	272
24. PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR .....	274
25. REUNION .....	276
26. RHONE-ALPES .....	278
L'OBSERVATOIRE DU DIALOGUE ET DE L'INTELLIGENCE SOCIALE .....	281
L'ODISSEE .....	282
LE PARTENARIAT ODIS – ODISSEE : ORGANISATION DE LA REFLEXION COLLECTIVE ET EDUCATION PERSONNALISEE DU PLUS GRAND NOMBRE .....	283



## NOTE MÉTHODOLOGIQUE

---

### 1. LIEN SOCIAL ET PERFORMANCE

Avec les rapports « *L'état social de la France* », l'effort entrepris par l'ODIS (Observatoire du Dialogue et de l'Intelligence Sociale) depuis 2004 porte sur les interactions au sein d'un même territoire entre les niveaux de :

- **Performance** : La performance est la capacité à atteindre les objectifs individuels et collectifs que l'on se fixe. Elle correspond au niveau de qualité et d'efficacité du travail réalisé. Les indicateurs statistiques inclus dans l'agrégat « Performance » sont représentatifs de l'efficacité globale de l'ensemble du territoire, de sa capacité à **Réussir ensemble**.
- **Lien social** : Le lien social est la capacité à associer différentes composantes du corps social dans les projets collectifs. Elle se définit comme le *savoir-vivre ensemble* : respect d'autrui, respect de la règle et cohésion du corps social. Les indicateurs statistiques inclus dans l'agrégat « Lien social » sont représentatifs de la qualité du lien entre les personnes dans chaque territoire, de leur capacité à **Vivre ensemble**.

Le croisement de ces deux dimensions définit la capacité à durablement **être ensemble**.

### 2. LES INDICATEURS

Quatre critères ont présidé au choix des vingt-six indicateurs statistiques retenus. Chaque indicateur est :

1. Significatif en termes de lien social ou en termes de performance
2. Renseigné pour au minimum 22 régions (pour plusieurs indicateurs, les chiffres des 4 régions d'outre-mer manquent)
3. Calculé à partir de données objectives (nous n'avons pas intégré de résultats de sondages auprès de la population, qui constituent des données subjectives)
4. Produit et publié par une organisation publique (sauf le classement des hôpitaux français publié par le journal *Le Point*) : INSEE, Ministères et administrations publiques, Journal Officiel, INSERM, CNAMTS, CNAF, BODACC.

Les treize indicateurs retenus pour chacune des deux dimensions sont :

#### *Lien social*

- Nombre de divorces
- Quantité d'affaires civiles nouvelles
- Quantité de suicides
- Intervention des pompiers en secours à victime
- Nombre de journées d'arrêt maladie de moins de trois mois par personne occupant un emploi
- Quantité d'affaires pénales nouvelles aux tribunaux correctionnels
- Quantité d'affaires aux conseils de prudhommes
- Quantité d'affaires contentieuses aux tribunaux de commerce
- Taux de délinquance et de criminalité
- Quantité de pompiers volontaires
- Création d'associations
- Taux de participation aux élections présidentielles
- Solde migratoire

#### *Performance*

- Classement des caisses d'allocations familiales
- Quantité d'hôpitaux dans le palmarès annuel des hôpitaux
- Dépenses de santé du régime général par personne protégée
- Proportion de bacheliers
- PIB par habitant
- Durée de traitement des affaires civiles au sein des tribunaux de grande instance
- Proportion de dépôts de bilan
- Taux de chômage
- Création d'emplois salariés
- Création d'entreprises
- Brevets déposés par emploi total
- Médiane des revenus déclarés au fisc
- Part des foyers fiscaux imposés

*L'indice d'accidentologie local (IAL) utilisé lors des rapports précédents n'est plus calculé par le ministère des transports. Il n'est donc pas pris en compte pour ce rapport.*

*Nous avons également supprimé l'indicateur relatif à la part des personnes relevables de l'ISF, car les seuils ayant été modifiés, les comparaisons sur les 10 dernières années s'en trouvent faussées.*

### 3. LES INDICES DE DÉVELOPPEMENT DE L'INTELLIGENCE SOCIALE (IDIS)

Afin de mesurer, au-delà des classements relatifs des régions entre elles, l'évolution de chaque région dans le temps, nous avons, pour cette nouvelle édition du rapport, travaillé sur une mise en indice de chaque indicateur.

#### Calcul des IDIS (Indices de Développement de l'Intelligence Sociale)

Chaque indicateur a été étalonné selon un barème de 0 à 100. Les échelles adoptées répondent à différents critères techniques :

- ✓ Le « 0 » traduit une situation atypique extrême, où l'en deçà est en soi inconcevable, et donc dénué de lien social ou performance.
- ✓ Le « 100 » répond à une situation de perfection extrême dans l'idéal sociétal, où l'au-delà relève de l'utopie.
- ✓ Le « 50 » correspond à une situation de tendance centrale observée, moyenne ou médiane.
- ✓ Une homogénéité de dispersion de l'ensemble des indicateurs a été recherchée de façon à neutraliser tout effet de distorsion : pour chaque indicateur 80% des situations observées sur les dix dernières années s'inscrivent entre 20 et 80 sur l'échelle de 0 à 100.

➔ Pour les indicateurs qui traitent d'informations à caractère **positif** (comme le PIB par habitant, le nombre de brevets, le taux de bacheliers, c'est-à-dire les indicateurs dont la croissance est une incidence positive) le score minimum est soit 0 (le minimum absolu) soit la situation la plus faible connue sur les 10 dernières années ou envisageable dans les 10 prochaines. Le score maximum est soit 100% (le maximum absolu) soit la situation la plus élevée envisageable ou acceptable sur ces 20 années.

Exemple : pour le *taux de participation aux élections*, aucune région ne présente un taux de 0%, le score minimum a donc été fixé à 50%, proche du taux de participation régional le plus faible, depuis 10 ans, et le maximum a été fixé à 100%.

➔ Pour les indicateurs qui traitent d'informations à caractère **négatif** (comme le taux de chômage, de délinquance ou encore le nombre d'affaires nouvelles aux tribunaux, c'est-à-dire les indicateurs dont la croissance est une incidence négative) le score minimum est soit 100% (le maximum absolu) soit la situation la plus favorable connue sur les 10 dernières années ou envisageables dans les 10 prochaines années. Le score maximum est soit 0 (le minimum absolu) soit la situation la moins favorable envisageable ou acceptable sur ces 20 années.

Exemple : pour le *taux de divorces*, le score minimum a été fixé à 0% et le maximum a été fixé à 4 divorces pour 1 000 habitants qui est la projection la plus pessimiste à 10 ans au regard de l'évolution des 10 dernières années.

Ces indices permettent ainsi de mesurer l'évolution dans le temps dans l'absolu (et pas seulement en comparaison avec les autres régions) de chaque région, mais aussi de la France entière, sur chaque indicateur.

L'intérêt de cette mise en indice est d'offrir la possibilité d'analyser les évolutions chronologiques. Toute entité territoriale (région, pays) peut désormais mesurer l'amélioration ou la détérioration intrinsèque de ses résultats, quel que soit son classement par rapport aux autres.

### *IDIS Lien social et IDIS Performance*

L'*IDIS Lien social* est la moyenne de tous les IDIS des indicateurs de lien social.

L'*IDIS Performance* est la moyenne de tous les IDIS des indicateurs de performance.

Mode d'agrégation :

- ✓ Chaque indicateur est doté du même poids, il n'y a pas de pondération.
- ✓ Seuls les indicateurs renseignés sont pris en compte. Un indicateur non renseigné n'a donc aucune influence sur le positionnement relatif d'une région.

Mode de classement :

- ✓ La région classée première dans l'*IDIS Lien social* est celle qui présente le lien social globalement le plus fort au regard des indicateurs choisis.
- ✓ La région classée première dans l'*IDIS Performance* est celle qui présente le niveau de performance le plus fort au regard des indicateurs choisis.

Les IDIS donnent une vision plus fine des écarts entre régions que la moyenne des classements. En effet, deux régions classées l'une derrière l'autre au regard d'un indicateur peuvent être séparées d'un écart infime ou d'un écart très important. Si la moyenne des classements gomme cet écart, la moyenne des indices, elle, prend en compte l'ampleur des écarts entre régions sur chaque indicateur.

Dépendants de la disponibilité des statistiques et de leur bon renseignement, ces agrégats statistiques ne prétendent pas présenter une vérité définitive mais proposent une photographie des régions françaises en termes de lien social et de performance.

**L'objectif premier de ces classements et des premiers éléments d'analyses qui les accompagnent est de faire naître un questionnement et de susciter un débat autour des classements et des cartes.**



# PARTIE 1 :

# L'ETAT SOCIAL DE LA FRANCE



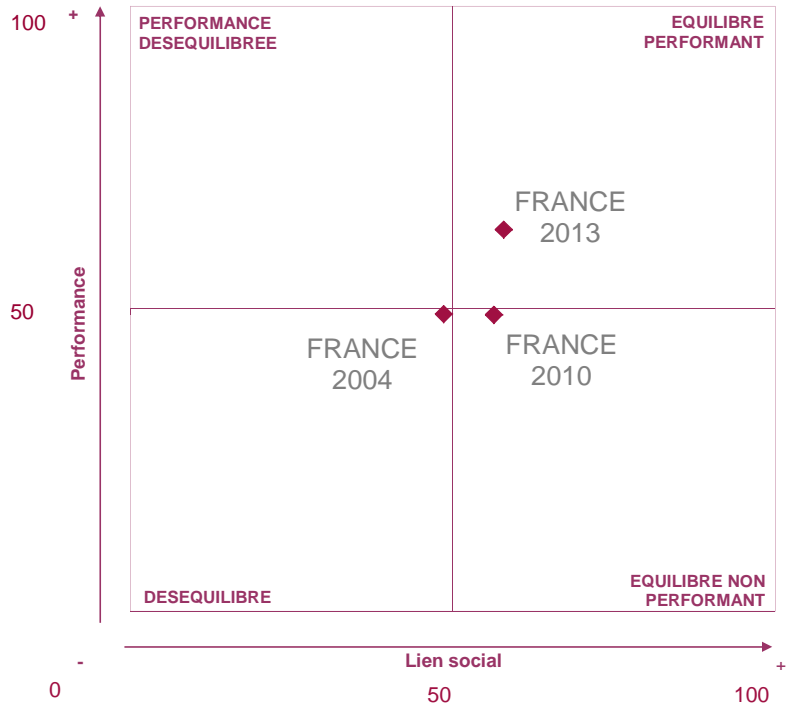
# I. LIEN SOCIAL ET PERFORMANCE EN FRANCE

---

# 1. EVOLUTION DE LA FRANCE 2004 - 2013

Entre 2004 et 2013, le lien social et la performance globale de la France ont progressé. Cette évolution a fait passer la France d'une situation de léger *déséquilibre* en 2004 à une situation d'*équilibre non performant* en 2010 puis d'*équilibre performant* en 2013.

Evolution de l'IDIS France entière de 2004 à 2013



	IDIS Lien Social	IDIS Performance
2004	49,43	49,65
2010	52,54	49,59
2013	53,16	55,22

Cette cartographie présente sur l'axe des abscisses les moyennes de l'IDIS Lien social<sup>2</sup> et sur l'axe des ordonnées les moyennes de l'IDIS Performance<sup>3</sup>. Le croisement des deux axes correspond à l'IDIS 50 (sur une échelle de 0 à 100).

En 2013, la moyenne France entière se situe à 53,16 pour l'IDIS Lien social et 55,22 pour l'IDIS Performance.

**Le lien social s'est amélioré** en particulier grâce à :

- La baisse du taux de délinquance et criminalité (+20 points d'IDIS Lien social entre 2004 et 2013)
- La baisse du nombre de jours d'arrêt de travail pour maladie par salarié (+19 points)
- L'augmentation du taux de participation aux élections présidentielles (+15 points)
- La baisse du nombre d'affaires contentieuses aux tribunaux de commerce par habitant (+12 points)

**L'amélioration de la performance globale** repose quant à elle principalement sur :

- L'augmentation du nombre de créations d'entreprises (+39 points d'IDIS Performance entre 2004 et 2013)
- L'augmentation de la proportion de bacheliers par génération (+26 points)
- La baisse de la proportion de dépôts de bilan (+18 points)
- L'augmentation de la médiane de revenus déclarés au fisc en euros constants (+12 points)

<sup>2</sup> Voir les définitions dans la note méthodologique et les données détaillées en partie 3 du rapport (La France en chiffres).

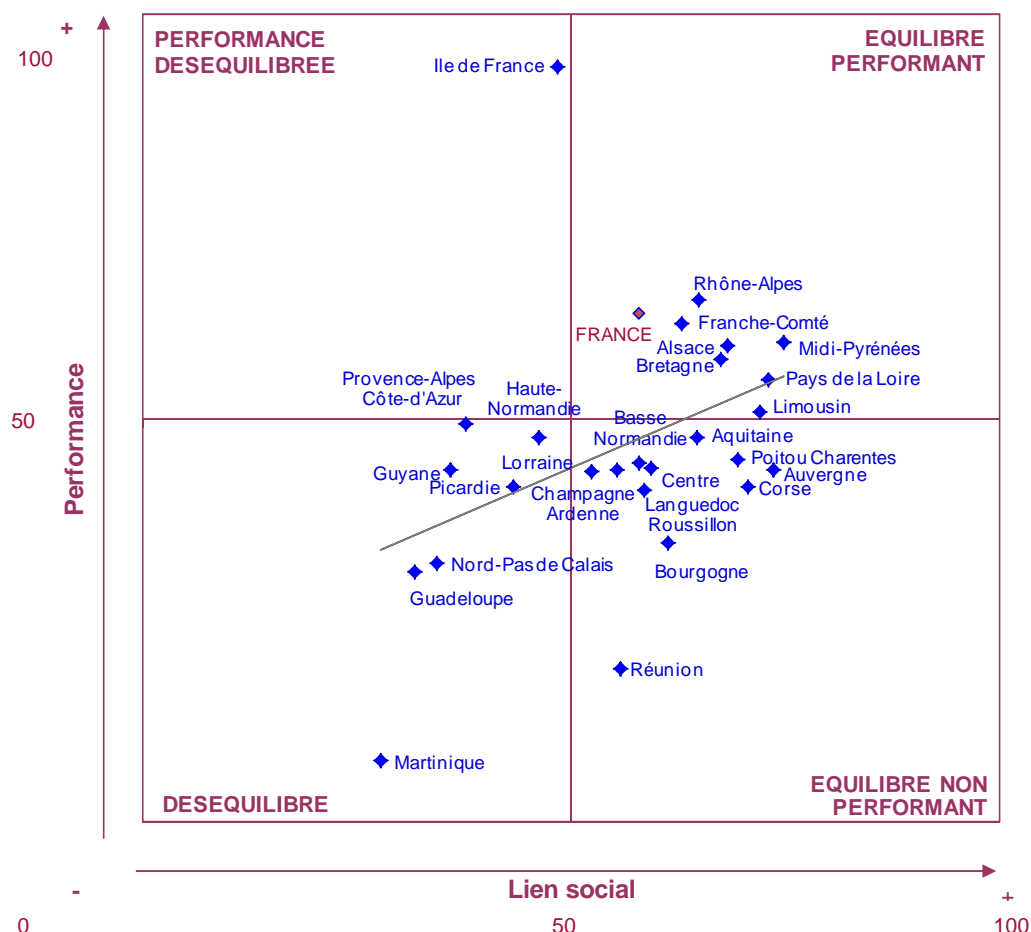
<sup>3</sup> Ibid.



## 2. CARTOGRAPHIE DES RÉGIONS FRANÇAISES 2013

Le croisement de l'*IDIS Performance* et de l'*IDIS Lien social* de chaque région permet de réaliser une cartographie des régions françaises<sup>4</sup>.

### Cartographie des régions françaises 2013



L'observation du graphique fait apparaître un « nuage » de points, étiré selon la première diagonale. La corrélation positive entre lien social et performance est ainsi statistiquement démontrée, excepté pour l'Ile-de-France, qui, avec un score de Performance très supérieur aux autres régions, est extérieure au nuage de points.

Les enseignements de cette cartographie sont les suivants :

1. Il existe une corrélation statistique entre le positionnement des régions en termes de lien social et leur positionnement en termes de performance. Le fait que presque toutes les régions tendent vers la diagonale du schéma provient de la proximité du résultat de chaque région dans chacun des deux agrégats. Le savoir-être et le savoir-faire sont donc étroitement liés.
2. L'Ile-de-France pose question car elle infirme cette corrélation entre lien social et performance qui s'applique aux autres régions. Elle montre en effet qu'il est possible d'être performant sans savoir-être ensemble. La surperformance de l'Ile-de-France par rapport aux autres régions françaises s'explique par la concentration à Paris de toutes les formes de pouvoirs (économique, politique, culturel, etc.). Cet avantage concurrentiel historique place la région en situation de monopole pour la conception et le pilotage de nombreux projets. Cela permet à la région capitale de maintenir un haut niveau de performance malgré une qualité de lien social plutôt faible au regard de la moyenne française.

<sup>4</sup> Voir tableaux détaillés par indicateur et par région en partie 3 du rapport (La France en chiffres).

### 3. POSITIONNEMENT RELATIF DES RÉGIONS FRANÇAISES 2013

Le positionnement des 26 régions administratives françaises sur la cartographie 2013 permet d'identifier quatre grands types de régions :

#### ➤ Les régions en *déséquilibre*

Sept régions se trouvent en situation de déséquilibre, avec des *IDIS Lien social* et *IDIS Performance* inférieurs à 50 sur 100. Il s'agit des régions :

- Provence-Alpes-Côte d'Azur et Haute-Normandie, qui se caractérisent par une performance presque à la moyenne associée à un lien social plus faible que la moyenne,
- de deux régions métropolitaines qui ont connu des chocs industriels importants, la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais
- de trois régions d'Outre-mer, la Guyane, la Guadeloupe, et surtout la Martinique.

#### ➤ Les régions en situation d'équilibre non performant

Onze régions présentent un niveau de performance inférieur à la moyenne et un niveau de lien social supérieur à la moyenne :

- six régions, malgré tout proches de la corrélation Lien social/Performance : la Champagne-Ardenne, la région Centre, la Basse-Normandie, la Lorraine, l'Aquitaine et le Languedoc-Roussillon.
- le Poitou-Charentes, l'Auvergne et la Corse, toutefois proches de l'équilibre performant
- la Bourgogne et surtout la Réunion, particulièrement décalées.

#### ➤ Les régions en situation de performance déséquilibrée

L'Ile-de-France, dans une position atypique, est la seule région classée dans cette catégorie. Nettement en tête en matière de performance, la région capitale est classée 19<sup>ème</sup> en terme de lien social, se plaçant sensiblement en dessous de la moyenne des régions.

#### ➤ Les régions en situation d'équilibre performant

En 2013, sept régions sont en situation d'équilibre performant, combinant des niveaux de performance et de lien social supérieurs à 50 sur 100. Il s'agit de :

- l'arc centre-ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Limousin et Midi-Pyrénées)
- l'Est de la France (Alsace, Franche-Comté et Rhône-Alpes).

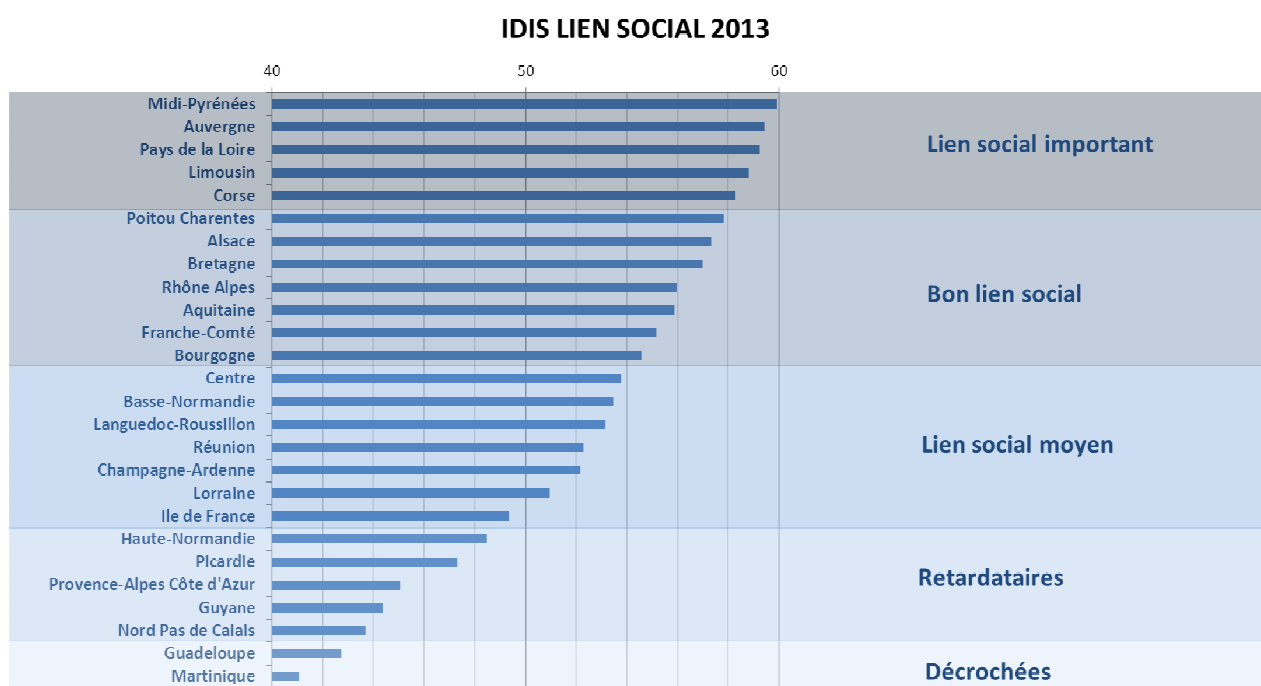
Les régions qui ont **le plus progressé en lien social** sur la période, majorant ainsi la moyenne France entière, sont la Corse (+ 10,9 points d'*IDIS Lien social* en 9 ans), l'Ile de France (+ 7,1 points), le Languedoc Roussillon (+ 5,7 points) et la Bretagne (+ 5,5).

Les régions qui ont **le plus progressé en performance** sur la période, majorant ainsi la moyenne France entière, sont la Guadeloupe (+ 19,3 points d'*IDIS Performance* en 9 ans), la Guyane (+ 11,4 points), l'Alsace (+ 8,1 points), le Languedoc Roussillon (+ 7,7 points) et la Corse (+ 7,3 points).

### 3.1. IDIS LIEN SOCIAL : CLASSEMENT DES RÉGIONS FRANÇAISES 2013

L'*IDIS Lien social* est obtenu en faisant la **moyenne des *IDIS* des indicateurs de lien social**. Chaque indicateur a le même poids, il n'y a pas de pondération. *Pour les régions non classées sur certains indicateurs, leur classement moyen a été établi sur la base exclusive des indicateurs renseignés.*

La région classée la première dans l'*IDIS Lien social* est celle qui présente le lien social le plus fort au regard des indicateurs choisis. A l'inverse, la région classée 26<sup>ème</sup> est celle qui présente le lien social le plus distendu. Les indicateurs inclus dans l'*IDIS Lien social* sont représentatifs de la qualité du *bien vivre ensemble*.



(Données détaillées de l'*IDIS Lien social* en partie 3 du rapport (*La France en chiffres*))

#### Régions présentant un lien social important :

- La région **Midi-Pyrénées** est la 1<sup>ère</sup> région française en matière de lien social, grâce à ses bons résultats sur chacun des indicateurs, dont, notamment, un faible nombre de jours d'arrêt maladie par salarié (3<sup>ème</sup>), un fort taux de participation aux élections (3<sup>ème</sup>) et un solde migratoire très positif (4<sup>ème</sup>). Elle se caractérise également par des relations sociales « à l'allemande » qui irriguent le territoire via l'entreprise Airbus et son tissu de sous-traitants.
- L'**Auvergne** est 2<sup>ème</sup> du classement. Elle est première en nombre de pompiers volontaires par habitant et deuxième au regard de l'indicateur taux de délinquance et de criminalité. Elle est en revanche classée 15<sup>ème</sup> pour le taux de divorces et deux fois 13<sup>ème</sup>, pour le nombre d'interventions de pompiers en secours à victime et le nombre de journées d'arrêt maladie par salarié.
- Les **Pays de la Loire** sont 3<sup>èmes</sup> du classement avec le plus faible nombre d'interventions de pompiers en secours à victime et la 2<sup>ème</sup> place en nombre d'affaires civiles nouvelles. Leur plus mauvais score (14<sup>ème</sup> place) est observé sur le nombre de pompiers volontaires par habitant. Leurs classements sont homogènes, ce qui explique leur bonne position sur la moyenne *IDIS Lien social*.
- Le **Limousin** est 4<sup>ème</sup> notamment grâce à son faible taux de délinquance (1<sup>ère</sup> place) et ce malgré une 24<sup>ème</sup> place en nombre de suicides par habitant.
- La **Corse** est 5<sup>ème</sup> notamment grâce à un solde migratoire positif (1<sup>ère</sup>), et à grand nombre de créations d'associations (2<sup>ème</sup>) et de pompiers volontaires (2<sup>ème</sup>). Elle n'est cependant que 23<sup>ème</sup> sur le nombre d'affaires civiles nouvelles et 22<sup>ème</sup> sur l'indicateur de taux de participation aux élections.

### Régions présentant un bon lien social :

- La région **Poitou-Charentes** est 6<sup>ème</sup> avec de faibles niveaux d'affaires au conseil des prud'hommes (3<sup>ème</sup>) et d'affaires civiles (4<sup>ème</sup>). Par contre on y observe un nombre élevé de suicides (19<sup>ème</sup>).
- **L'Alsace**, 7<sup>ème</sup>, présente peu d'affaires civiles nouvelles (3<sup>ème</sup>), d'interventions de pompiers (3<sup>ème</sup>) et de suicides (4<sup>ème</sup>). En revanche, les divorces y sont nombreux (24<sup>ème</sup>).
- La **Bretagne** est 8<sup>ème</sup> avec le record de participation aux élections (1<sup>ère</sup>), le plus faible taux d'affaires civiles nouvelles (1<sup>ère</sup>) mais aussi le plus grand nombre de suicides (26<sup>ème</sup>).
- La région **Rhône-Alpes**, 9<sup>ème</sup>, présente de bonnes positions dans les indicateurs affaires pénales nouvelles (3<sup>ème</sup>) et prud'hommes (6<sup>ème</sup>) mais le taux de délinquance y est élevé (19<sup>ème</sup>) ainsi que la quantité d'affaires civiles nouvelles (19<sup>ème</sup>).
- La région **Aquitaine**, 10<sup>ème</sup>, présente d'assez bons résultats sur l'ensemble des indicateurs de lien social avec notamment un solde migratoire positif (4<sup>ème</sup>) et un nombre d'arrêts maladies contenu (4<sup>ème</sup>) mais aussi un nombre d'affaires pénales élevé (20<sup>ème</sup>) et de pompiers volontaires faible (20<sup>ème</sup>).
- La **Franche Comté**, 11<sup>ème</sup>, présente le plus faible taux d'affaires nouvelles aux prud'hommes (1<sup>ère</sup>), mais elle est par contre 20<sup>ème</sup> en quantité de divorces et 19<sup>ème</sup> en nombre de créations d'associations.
- La **Bourgogne**, 12<sup>ème</sup>, voit un nombre contrôlé d'interventions de pompiers (6<sup>ème</sup>) mais enregistre beaucoup de suicides (21<sup>ème</sup>).

### Régions présentant un lien social moyen :

- La région **Centre**, 13<sup>ème</sup>, présente assez peu d'affaires civiles (5<sup>ème</sup>) et contentieuses aux tribunaux de commerce (4<sup>ème</sup>) mais beaucoup de suicides (21<sup>ème</sup>) et peu de créations d'associations (20<sup>ème</sup>).
- En **Basse-Normandie**, 14<sup>ème</sup>, on observe peu d'arrêts maladie (2<sup>ème</sup>) et de divorces (4<sup>ème</sup>), mais beaucoup de suicides (25<sup>ème</sup>) et assez peu de créations d'associations (21<sup>ème</sup>).
- La région **Languedoc-Roussillon**, 15<sup>ème</sup>, présente un nombre élevé de divorces (25<sup>ème</sup>) et d'affaires civiles (25<sup>ème</sup>) contrebalancé par un solde migratoire très positif (2<sup>ème</sup>) et un nombre élevé de créations d'associations (3<sup>ème</sup>).
- **La Réunion**, 16<sup>ème</sup>, est 26<sup>ème</sup> en quantité de pompiers volontaires, 25<sup>ème</sup> en quantité d'affaires nouvelles aux prud'hommes. En revanche, on y trouve très peu d'affaires pénales (1<sup>ère</sup>).
- La **Champagne-Ardenne**, 17<sup>ème</sup>, présente un nombre élevé d'affaires pénales (25<sup>ème</sup>) et un solde migratoire négatif (23<sup>ème</sup>). Cependant les nombres d'arrêts maladie (6<sup>ème</sup>) et d'interventions de pompiers sont contenus (5<sup>ème</sup>).
- En **Lorraine**, 18<sup>ème</sup>, on observe peu de créations d'entreprises (24<sup>ème</sup>) et beaucoup de divorces (23<sup>ème</sup>) mais très peu d'affaires de tribunaux de commerce (1<sup>ère</sup>).
- **L'Ile-de-France** présente, en 19<sup>ème</sup> place, un lien social relativement faible sur tous les indicateurs sauf sur le taux de suicides et le nombre de jours d'arrêt maladie où elle est la mieux classée (1<sup>ère</sup>).

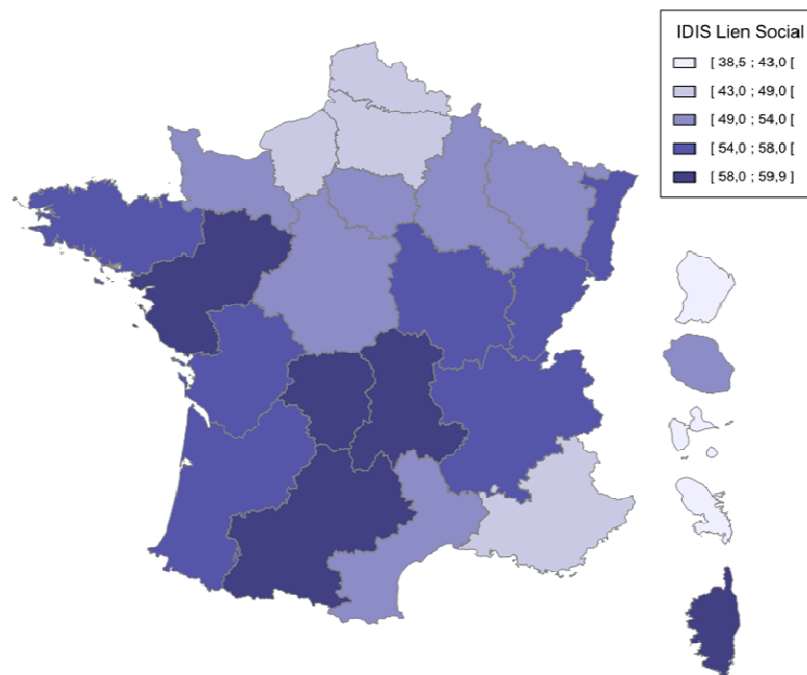
### Régions retardataires en matière de lien social :

- La **Haute-Normandie**, 20<sup>ème</sup>, présente de nombreux indicateurs à faible lien social, excepté sur l'indicateur du taux d'affaires nouvelles aux tribunaux de commerce (5<sup>ème</sup>),
- La **Picardie**, 21<sup>ème</sup>, présente un lien social faible sur tous les indicateurs sauf en quantité d'affaires contentieuses aux tribunaux de commerce (7<sup>ème</sup>).

- La région **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, 22<sup>ème</sup>, présente des résultats contrastés dont de mauvais classements en nombre de divorces (26<sup>ème</sup>), interventions de pompiers volontaires (26<sup>ème</sup>) et affaires civiles nouvelles (26<sup>ème</sup>).
- **La Guyane**, 23<sup>ème</sup>, est dernière en taux de participation aux élections, taux de délinquance et criminalité et affaires pénales. Par contre, elle figure en 1<sup>ère</sup> place pour son faible nombre de divorces et 2<sup>ème</sup> place pour le faible nombre de suicides.
- Le **Nord-Pas-de-Calais** occupe la 24<sup>ème</sup> place (dernière place des régions métropolitaines) en raison, notamment, du nombre important de suicides (23<sup>ème</sup>) et de la faible quantité de pompiers volontaires par habitant (24<sup>ème</sup>).

#### Régions décrochées en matière de lien social :

- La **Guadeloupe** est 25<sup>ème</sup> en raison d'une forte émigration (26<sup>ème</sup>) et d'un nombre très élevé d'affaires aux prud'hommes (26<sup>ème</sup>). On y observe par contre peu de suicides (3<sup>ème</sup>) et un grand nombre de créations d'associations. (1<sup>ère</sup>).
- La **Martinique** (26<sup>ème</sup>) occupe la dernière place du classement car on observe notamment un très faible taux de participation aux élections présidentielles (25<sup>ème</sup>), beaucoup d'interventions de pompiers en secours à victime (24<sup>ème</sup>), un solde migratoire faible (24<sup>ème</sup>) et beaucoup d'affaires pénales (24<sup>ème</sup>).



#### L'évolution du lien social en France

L'*IDIS Lien social* France entière est en **progression sensible sur la décennie** avec un léger fléchissement en fin de période : + 3,1 points entre 2004 et 2010 ; + 0,6 point entre 2010 et 2013.

Les indicateurs qui se sont le plus améliorés sont le taux de délinquance et criminalité (+20 points d'*IDIS*) et le nombre de jours d'arrêt de travail pour maladie (+19 points). Ceux qui se sont les plus dégradés sont les interventions de pompiers en secours à victime (-21 points d'*IDIS*) et le nombre d'affaires nouvelles (-12 points).

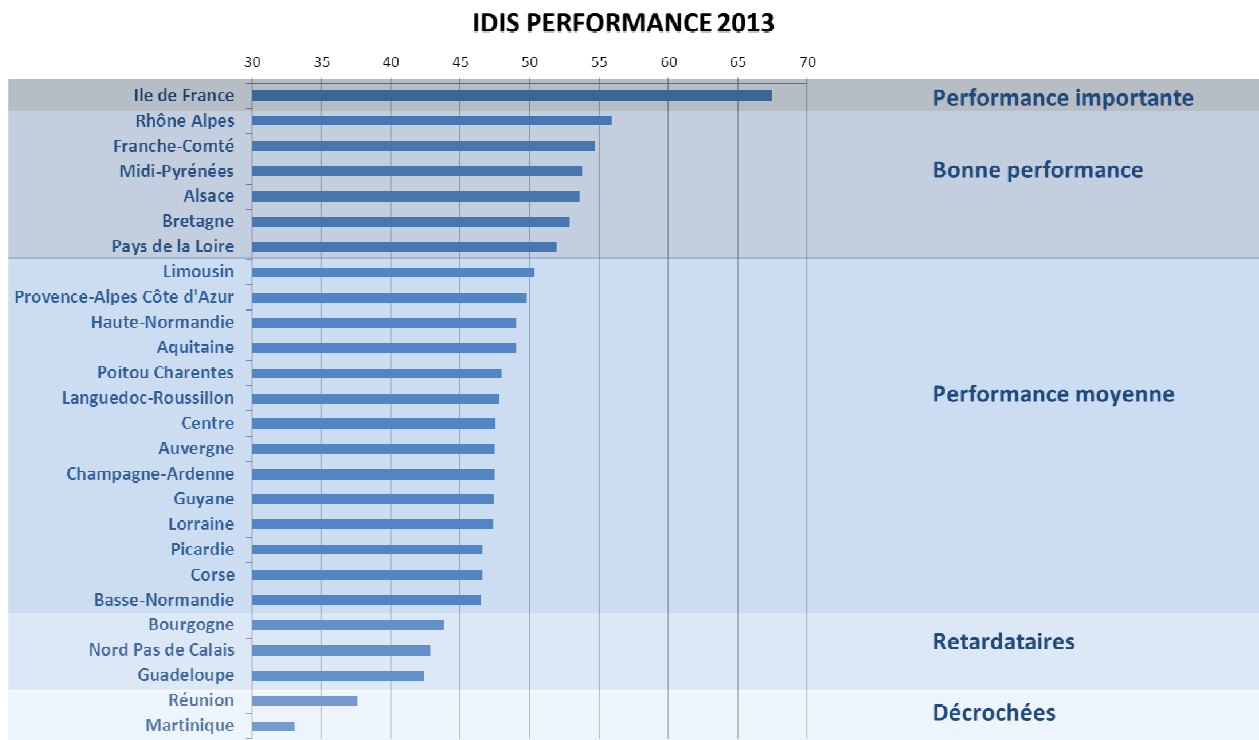
Une rapide analyse des indicateurs montre que le classement en matière de taux de délinquance et criminalité est le meilleur reflet du classement global, apparaissant ainsi comme l'indicateur le plus révélateur du lien social.

### 3.2. IDIS PERFORMANCE : CLASSEMENT DES RÉGIONS FRANÇAISES 2013

L'*IDIS Performance* est obtenu en faisant la **moyenne des IDIS des indicateurs de performance**. Chaque indicateur a le même poids, il n'y a pas de pondération. *Pour les régions non classées sur certains indicateurs, leur classement moyen a été établi sur la base exclusive des indicateurs renseignés.*

Les indicateurs inclus dans l'*IDIS Performance* sont représentatifs des performances de l'ensemble de la région, de la qualité du travail, de l'implication, du niveau de savoir-faire et des résultats obtenus.

La région classée la première dans l'*IDIS Performance* est celle qui présente le niveau de performance le plus fort au regard des indicateurs choisis. A l'inverse, la région classée 26<sup>ème</sup> est celle qui présente le niveau de performance le moins important.



(Données détaillées de l'*IDIS Performance* en partie 3 du rapport (*La France en chiffres*))

#### Région présentant une performance importante :

- Sans surprise, **l'Ile-de-France**, qui concentre une grande part de l'activité économique et politique et donc la plus grande partie des forces vives du pays, arrive nettement en tête du classement de l'*IDIS Performance*. Elle est la 1<sup>ère</sup> du classement des régions en matière de performance, comme en 2010 et en 2004. Elle occupe notamment la première place dans cinq domaines : le *PIB par habitant*, le nombre de brevets déposés, la médiane des revenus déclarés au fisc et la part des foyers fiscaux imposés les plus élevés, ainsi que les dépenses de santé par habitant les plus faibles. Son plus mauvais score en matière de performance est observé sur le classement des Caisses d'Allocation Familiales (CAF) (15<sup>ème</sup>).

**Régions présentant une bonne performance :**

- La région **Rhône-Alpes** est classée 2<sup>ème</sup> avec un bon positionnement notamment en termes de PIB par habitant (2<sup>ème</sup>) et de nombre de brevets déposés (2<sup>ème</sup>). Elle conserve ainsi ses meilleurs scores de 2010.
- La **Franche-Comté** est 3<sup>ème</sup> du classement avec une première place pour les hôpitaux classés dans le palmarès du *Point* et un bon nombre de brevets déposés (3<sup>ème</sup> du classement). Elle est par contre déficiente en matière de créations d'emplois (21<sup>ème</sup>) et dans le classement des CAF (21<sup>ème</sup>).
- La région **Midi-Pyrénées** est 4<sup>ème</sup> grâce à une bonne performance des CAF (2<sup>ème</sup>) et un grand nombre de brevets déposés (4<sup>ème</sup>). Elle est cependant placée en 18<sup>ème</sup> place pour son faible nombre d'hôpitaux dans le palmarès des meilleurs hôpitaux français et 19<sup>ème</sup> pour ses fortes dépenses de santé par habitant.
- L'**Alsace** est 5<sup>ème</sup> du classement avec deux places de 2<sup>ème</sup> : la médiane des revenus déclarés au fisc et la part des foyers fiscaux imposés. Son plus mauvais score (24<sup>ème</sup>) est observé sur la durée de traitement des affaires civiles aux tribunaux de grande instance.
- La **Bretagne**, 6<sup>ème</sup>, est en tête de classement sur la proportion de bacheliers et le faible taux de chômage. En revanche, on y dénombre un faible taux de créations d'entreprises (23<sup>ème</sup>).
- Les **Pays de la Loire**, 7<sup>ème</sup>, sont bien classés sur l'indicateur de chômage(2<sup>ème</sup>), avec un faible taux comparativement aux autres régions, et sur celui des dépenses de santé par habitant (2<sup>ème</sup>), mais les créations d'entreprises sont peu nombreuses (24<sup>ème</sup>).

**Régions présentant une performance moyenne :**

- Le **Limousin**, 8<sup>ème</sup>, présente un bon classement de ses hôpitaux (2<sup>ème</sup>), de ses CAF (3<sup>ème</sup>) et de ses tribunaux de grande instance (3<sup>ème</sup>). Cependant les créations d'emplois y sont faibles (25<sup>ème</sup>) et les dépôts de bilan nombreux (22<sup>ème</sup>).
- En région **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, 9<sup>ème</sup>, on observe un PIB par habitant (4<sup>ème</sup>), des revenus déclarés (6<sup>ème</sup>) et des créations d'entreprises (6<sup>ème</sup>) assez élevés. L'activité des tribunaux de grande instance (21<sup>ème</sup>) et des CAF (17<sup>ème</sup>) et l'importance des dépenses de santé par habitant (25<sup>ème</sup>) altèrent cependant son niveau de performance globale.
- La **Haute-Normandie** est 10<sup>ème</sup> du classement en raison de la performance des tribunaux de grande instance (4<sup>ème</sup>), du nombre de brevets déposés (5<sup>ème</sup>) et de la part des ménages imposés (5<sup>ème</sup>). Elle est par contre dernière en termes de créations d'entreprises et 24<sup>ème</sup> au regard du nombre de dépôts de bilan.
- La région **Aquitaine**, 11<sup>ème</sup>, présente un PIB par habitant (6<sup>ème</sup>) ainsi qu'un niveau de revenus déclarés (5<sup>ème</sup>) assez élevé. Son plus mauvais score est enregistré sur les dépenses de santé par habitant (23<sup>ème</sup>).
- La région **Poitou-Charentes**, 12<sup>ème</sup>, se caractérise par un classement moyen sur tous les indicateurs avec le meilleur score sur les dépenses de santé par habitant (8<sup>ème</sup>) et le plus mauvais sur la performance des tribunaux de grande instance (19<sup>ème</sup>).
- La région **Languedoc-Roussillon**, 13<sup>ème</sup>, se distingue par un nombre important de création d'entreprises par habitant (3<sup>ème</sup>) contrebalancé par un mauvais score sur l'indicateur des dépenses de santé par habitant (24<sup>ème</sup>).
- La région **Centre**, 14<sup>ème</sup>, se distingue positivement par des revenus déclarés assez élevés (4<sup>ème</sup>) ainsi qu'une grande proportion de ménages imposés (4<sup>ème</sup>) mais, à l'inverse, elle se caractérise aussi par de faibles créations d'emploi (23<sup>ème</sup>) et de nombreux dépôts de bilan (23<sup>ème</sup>).
- L'**Auvergne**, 15<sup>ème</sup>, présente de bons résultats en taux de chômage (5<sup>ème</sup>), dépôts de bilan (4<sup>ème</sup>) et brevets déposés (6<sup>ème</sup>). Par contre, on observe une faible performance des CAF (23<sup>ème</sup>) et relativement peu de créations d'entreprises (19<sup>ème</sup>).

- La **Champagne-Ardenne**, 16<sup>ème</sup>, enregistre de très faibles créations d'emplois (26<sup>ème</sup>) et d'entreprises (25<sup>ème</sup>) avec un PIB par habitant cependant assez élevé (8<sup>ème</sup>).
- La **Guyane** arrive en 17<sup>ème</sup> place en raison de la faiblesse de ses dépenses de santé par habitant (1<sup>ère</sup>) et de ses nombreuses créations d'emplois (1<sup>ère</sup>) alors qu'elle présente un mauvais classement en PIB par habitant (26<sup>ème</sup>), en part des ménages imposés (25<sup>ème</sup>) et en taux de chômage (24<sup>ème</sup>).
- La **Lorraine**, 18<sup>ème</sup>, présente de faibles créations d'emplois (24<sup>ème</sup>) et brevets déposés (20<sup>ème</sup>) et de nombreux dépôts de bilan (20<sup>ème</sup>). Elle est par contre 3<sup>ème</sup> dans le classement des hôpitaux et en proportion de bacheliers.
- La **Picardie**, 19<sup>ème</sup>, présente un assez faible PIB par habitant (22<sup>ème</sup>), d'importants dépôts de bilan (26<sup>ème</sup>) et peu de créations d'emplois (22<sup>ème</sup>). Par contre on observe une bonne performance des tribunaux (2<sup>ème</sup>) et des CAF (5<sup>ème</sup>).
- La **Corse** est 20<sup>ème</sup> en raison de dépenses de santé par habitant élevées (26<sup>ème</sup>) et d'une faible proportion de bacheliers (22<sup>ème</sup>) et de brevets déposés (22<sup>ème</sup>). On observe cependant une bonne performance des CAF (1<sup>ère</sup>), de l'emploi salarié (3<sup>ème</sup>) avec peu de dépôts de bilan (3<sup>ème</sup>).
- En **Basse-Normandie**, 21<sup>ème</sup>, on observe peu de créations d'emplois (20<sup>ème</sup>) et d'entreprises (22<sup>ème</sup>) et un faible PIB par habitant (20<sup>ème</sup>). On y relève toutefois des dépenses de santé par habitant contenues (4<sup>ème</sup>).

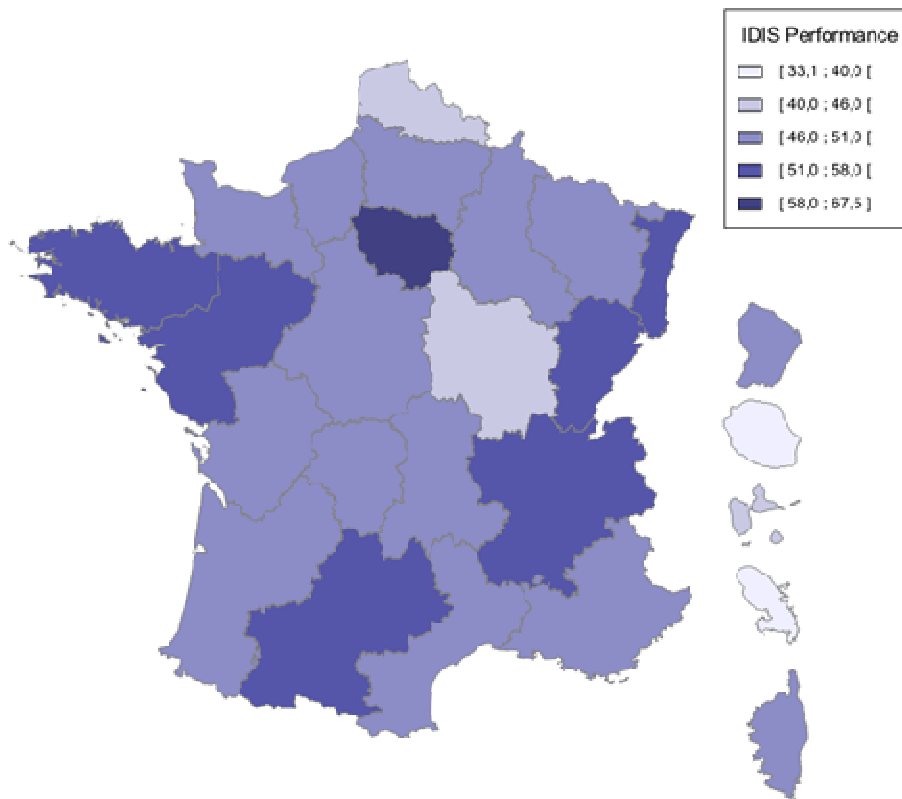
#### Régions retardataires en matière de performance

- La **Bourgogne**, 22<sup>ème</sup>, présente un mauvais classement des CAF (22<sup>ème</sup>) et des hôpitaux (21<sup>ème</sup>). On y observe toutefois une bonne place sur le pourcentage de bacheliers (2<sup>ème</sup>).
- Le **Nord-Pas-de-Calais** se situe en 23<sup>ème</sup> place. Il est la dernière des régions métropolitaines en raison de l'importance des dépôts de bilan (22<sup>ème</sup>) et du taux de chômage (21<sup>ème</sup>), de la faiblesse des revenus déclarés (22<sup>ème</sup>), des foyers imposés (22<sup>ème</sup>) et des dépôts de brevet (21<sup>ème</sup>). Il présente à l'inverse de bons classements au regard de la performance des tribunaux de grande instance (1<sup>er</sup>) et des CAF (8<sup>ème</sup>).
- La **Guadeloupe** est 24<sup>ème</sup> en raison de son taux de chômage (25<sup>ème</sup>), de la faible part des ménages imposés (24<sup>ème</sup>), du faible PIB par habitant (24<sup>ème</sup>) et de la faible performance des tribunaux de grande instance (26<sup>ème</sup>). Par contre, on y observe peu de dépôts de bilan (1<sup>ère</sup>) et de nombreuses créations d'entreprises (1<sup>ère</sup>) et d'emplois (2<sup>ème</sup>).

#### Régions décrochées en matière de performance

- La **Réunion** occupe la 25<sup>ème</sup> place du classement Lien social en raison notamment de sa position en fin de classement des indicateurs de taux de chômage et de part des foyers imposés.
- La dernière place (26<sup>ème</sup>) est occupée par la **Martinique**, 25<sup>ème</sup> en durée de traitement des affaires civiles par les TGI, 23<sup>e</sup> en PIB par habitant, taux de chômage, revenus déclarés et part des foyers imposés.





### L'évolution de la performance nationale

L'*IDIS Performance* France entière **progressé sensiblement sur l'ensemble de la période**, surtout entre 2010 et 2013 : - 0,1 point entre 2004 et 2010 ; + 5,2 points entre 2010 et 2013.

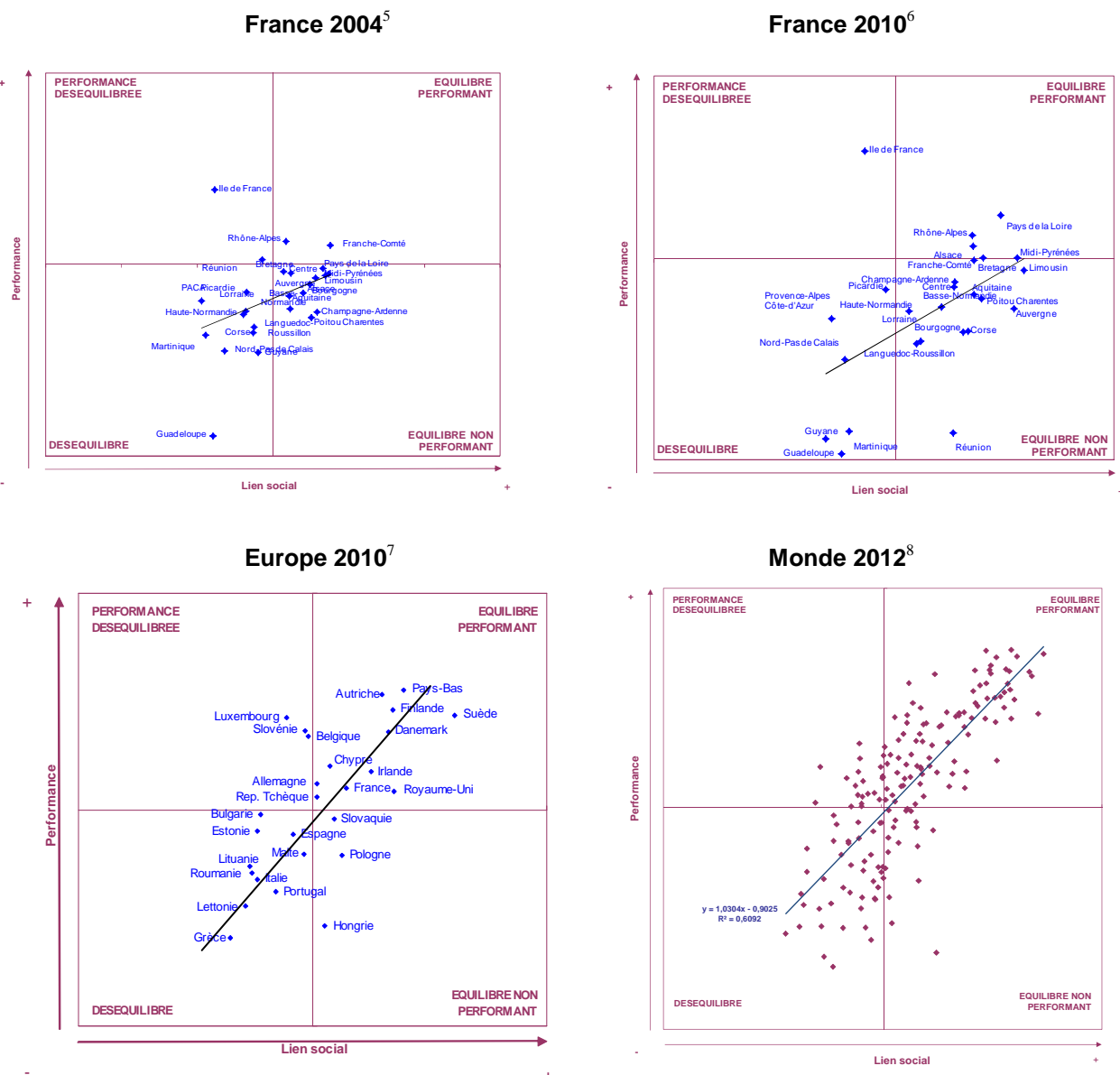
Sur l'ensemble de la France, les indicateurs qui présentent l'évolution la plus positive sur les 9 années analysées sont la proportion de bacheliers (+26 points d'*IDIS*) et le nombre de créations d'entreprises (+39 points). Les indicateurs les plus en déclin sont le nombre de brevets déposés (-10 points d'*IDIS*), les dépenses de santé par habitant (-11 points) et le délai de traitement des dossiers par les Caisses d'Allocations Familiales (-13 points).

Une rapide analyse des indicateurs retenus montre que le PIB par habitant, le taux de chômage et dans une moindre mesure les revenus déclarés sont les plus révélateurs du classement global en matière de performance.

## 4. LIEN SOCIAL ET PERFORMANCE EN FRANCE ET DANS LE MONDE

Depuis 2004, l'ODIS réalise et publie des analyses de statistiques publiques qui reflètent le lien social d'une part, c'est-à-dire le *savoir être ensemble*, et la performance d'autre part, c'est-à-dire le *savoir-faire* collectif et les résultats obtenus. Le croisement de ces deux dimensions définit la capacité d'un territoire à « Réussir ensemble ».

### 4.1. Mise en perspective avec les précédentes éditions



**Toutes les cartographies le démontrent : lien social et performance vont de pair.**

<sup>5</sup> Cartographie réalisée à partir des données de la partie 3 du présent rapport (La France en chiffres) : IDIS 2004.

<sup>6</sup> Cartographie réalisée à partir des données de la partie 3 du présent rapport (La France en chiffres) : IDIS 2010.

<sup>7</sup> ODIS, *L'état social de la France*, La Documentation française, 2010.

<sup>8</sup> ODIS, *Gouvernance, Lien social, Performance : une vision du monde*, La Documentation française, 2012.

## 4.2. Analyse transversale

Ces cartographies ont fait l'objet de plus de 100 conférences publiques interactives, 100 séminaires internes au sein d'organisations (entreprises, associations, collectivités territoriales), 300 entretiens individuels et collectifs avec de grands acteurs. Leur analyse transversale aboutit aux enseignements suivants :

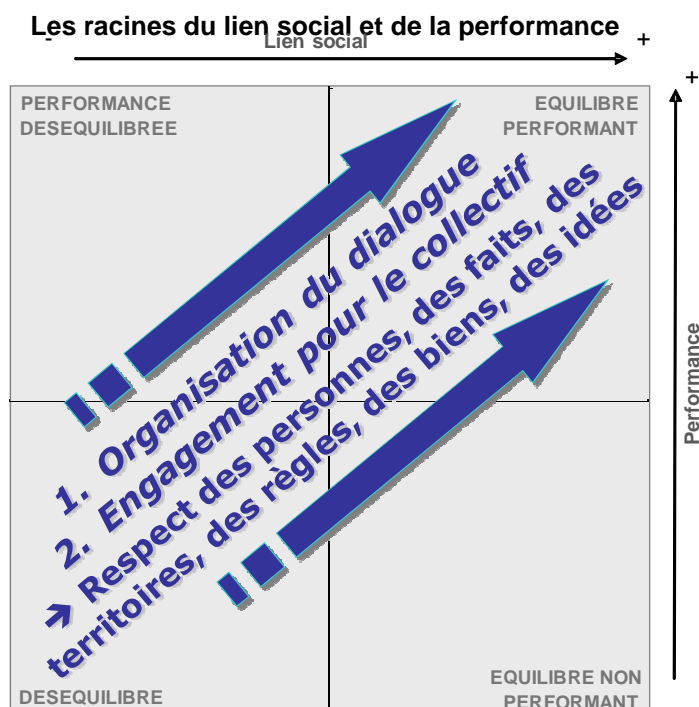
1. Chaque cartographie démontre statistiquement qu'il existe **une corrélation entre lien social et performance**.
2. L'analyse qualitative des différents territoires (régions françaises, pays d'Europe, pays du monde) en situation d'équilibre performant montre que la clé d'un bon positionnement, tant en termes de lien social que de performance, semble résider dans le *mode de gouvernance*, c'est-à-dire l'agencement des pouvoirs et des contre-pouvoirs au sein du corps social. C'est lui qui induit la nature du *savoir-être ensemble*, la capacité à se parler, à proposer des idées innovantes et appropriables par le plus grand nombre.
  - Les **territoires qui réussissent le mieux, à la fois en termes de lien social et de performance**, sont ceux où l'information circule facilement, où le débat public est plus dynamique et plus accessible qu'ailleurs, et où chacun s'implique (plus qu'ailleurs) dans la construction de l'avenir du collectif. En France en 2013, ce sont les régions Pays de la Loire, Rhône-Alpes, Bretagne, Midi-Pyrénées, Franche-Comté et Alsace. Dans le monde, ce sont notamment la Norvège, la Suisse, la Suède, les Pays-Bas et Singapour.
  - Les **territoires qui réussissent comparativement moins bien** au regard des deux dimensions étudiées sont ceux où d'importantes asymétries d'information ne permettent pas à chacun de prendre part de façon égale à la réflexion collective, à la formulation d'un diagnostic commun, à l'identification de solutions nouvelles, au partage des projets. En France en 2013, ce sont les régions insulaires (Outre-mer, Corse), le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie. En Europe, ce sont la Grèce, la Lettonie, le Portugal, la Roumanie et l'Italie.
  - Des **exceptions** existent, de performance importante avec un lien social faible, lorsqu'un territoire ne se soumet pas aux mêmes règles du jeu que les autres, au sein d'un espace donné. C'est le cas en France de l'Ile-de-France qui est la plus performante parmi les régions françaises, pour des raisons historiques de concentration à Paris de toutes les formes de pouvoirs (économique, politique, culturel, etc.). Dans l'Union européenne (cf. rapport « L'état social de la France – Edition 2010 »), c'est le cas du Luxembourg, qui draine les capitaux et les sièges sociaux de grandes entreprises principalement grâce à des dispositions fiscales plus avantageuses, et non en raison d'un mode de gouvernance plus efficace que dans les pays voisins.
    - ➔ *De façon générale, les espaces ou organismes qui se trouvent en situation de monopole peuvent afficher une surperformance par rapport à leur niveau de lien social, mais ils voient leurs performances chuter lorsqu'ils perdent cet avantage temporaire. Pour éviter cela, la gouvernance doit permettre d'anticiper l'avenir, en associant tous les acteurs, quel que soit leur statut, à la recherche de l'intérêt du collectif.*
3. Il convient d'installer à grande échelle une nouvelle gouvernance apte à générer simultanément des savoir-être et des savoir-faire collectifs. Descartes avait écrit « *Je pense, donc je suis* ». Aujourd'hui, pour être ensemble (c'est-à-dire *faire société*) nous devons le conjuguer au pluriel pour énoncer : « Nous pensons ensemble, donc nous sommes ensemble ». Cela est d'autant plus vrai que la planète compte désormais plus de sept milliards d'humains. A l'ère du numérique, tout devient de plus en plus complexe et plus rapide. Il convient donc d'inventer de nouvelles pratiques relationnelles dans la société, dans l'entreprise et dans nos sphères personnelles.

## 5. VERS UN NOUVEAU PARADIGME ÉCONOMIQUE, SOCIAL, POLITIQUE

L'ensemble des cartographies fait apparaître que selon la gouvernance en place, soit les territoires produisent simultanément du lien social et de la performance, soit ils n'arrivent à développer aucun des deux.

Les niveaux relatifs de performance et de lien social découlent ainsi de la capacité des territoires à :

- mutualiser l'information et la réflexion en impliquant les acteurs dans le dialogue,
- les mobiliser et les coordonner autour de l'intérêt général, en suscitant et en valorisant l'engagement pour le collectif.

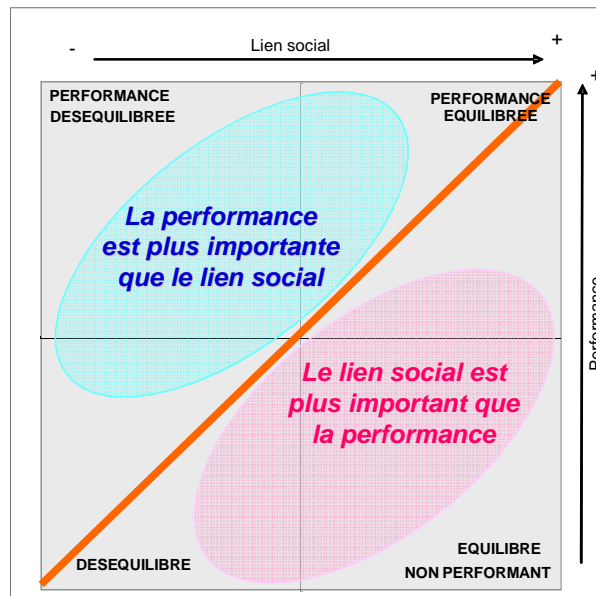


Au regard de ces résultats, apparaît la caducité de la question qui consiste à savoir s'il faut d'abord développer le lien social pour ensuite pouvoir développer de la performance ou l'inverse.

Ces deux prismes opposés, qui trouvent leur origine aux débuts de l'ère industrielle, se déclinent dans le champ politique sous la forme du clivage libéralisme / socialisme. Au-delà des appellations qui peuvent être sujettes à caution, il s'agit en fait d'une appréhension différente des relations entre lien social et performance : la tendance socialiste, et plus globalement celle des partis situés à gauche de l'échiquier politique, fait primer le lien social sur la performance, tandis qu'à l'opposé, la tendance des partisans du libéralisme économique, et plus globalement celle des partis de droite, est de faire primer la performance sur le lien social.

Or, la corrélation étroite entre *Lien social* et *Performance*, démontrée statistiquement dans ce rapport et dans les précédents rapports *L'état social de la France*, dévoile le peu de fondement de ce clivage, et donc la caducité des termes actuels du débat public. Les indicateurs statistiques montrent qu'il n'y a pas de performance durable sans qualité du *vivre-ensemble* ; en miroir, il n'y a pas non plus de cohésion sociale durable au sein d'un groupe social qui ne remporte pas quelques succès collectifs. Les raisonnements politiques, sociaux et économiques ne peuvent plus être « *Faut-il générer d'abord du lien social, ou d'abord de la performance ?* », mais « *Comment faire pour générer les deux simultanément ?* ». En effet, sur une longue période, on constate qu'un corps social soit construit l'un ET l'autre, soit les détruit. Car les niveaux de lien social et de performance dépendent d'un paramètre commun : c'est le *mode de gouvernance*, qui organise la circulation des personnes et des informations afin que chaque fait, chaque idée, chaque expérience, chaque savoir-faire et chaque énergie trouve la place qu'il mérite au profit de tous.

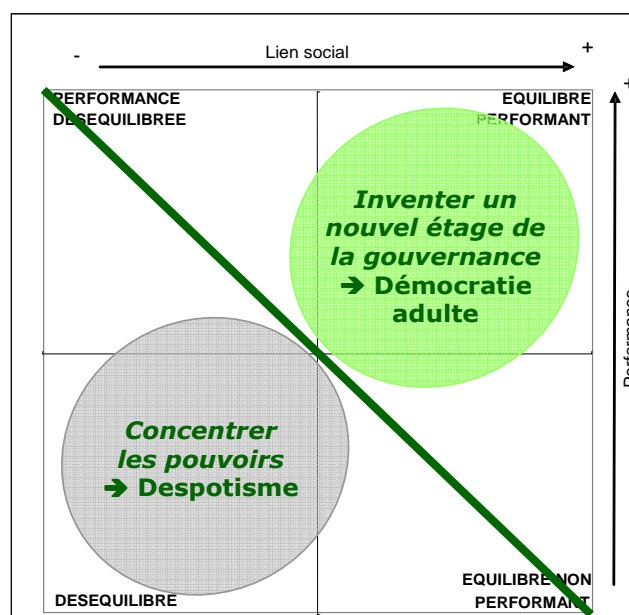
### Le clivage de la société industrielle



### Le choix entre le lien social et la performance n'est pas durable

Une nouvelle grille de lecture de la société se fait ainsi jour : il ne s'agit plus de savoir s'il est nécessaire de développer d'abord de la performance pour construire ensuite du lien social, ou s'il est nécessaire de s'assurer d'abord d'une bonne qualité de lien social pour être ensuite capable de générer de la performance collective. Il s'agit de déterminer si, face aux dangers qui guettent et aux évolutions nécessaires pour s'adapter au mouvement permanent du monde, nous allons nous replier sur nous-mêmes, notre passé glorieux, nos savoirs théoriques, nos intérêts particuliers, nos proches, avec un mode de gouvernance qui concentre les pouvoirs en quelques mains que nous croyons « éclairées » ou si nous allons savoir organiser l'ouverture à toutes les personnes, tous les faits, toutes les idées.

### Le clivage de la société post-industrielle



### ***L'explication et l'écoute : nécessaires, mais insuffisants***

A l'âge du multimédia, chacun d'entre nous reçoit chaque jour une quantité phénoménale de messages. Cette diversité de l'information forge autant d'opinions que de personnes : de plus en plus mûrs ou croyant l'être, nos concitoyens, qu'ils soient dirigeants ou « dirigés », veulent s'exprimer et refusent d'adhérer *a priori* aux décisions, tant dans les sphères publiques et professionnelles, qu'associatives, syndicales et même privées.

Le citoyen, le salarié, l'actionnaire, le client, les fournisseurs, l'adhérent, le militant, le bénévole veulent avoir accès à une information objectivée, mais souhaitent aussi s'exprimer. Cette évolution culturelle génère un niveau d'exigence élevé quant aux modalités de communication et d'intervention.

Prendre le temps de l'explication ne suffit donc plus. Livrer un raisonnement, fut-il très éclairant, comporte plusieurs limites : certains peuvent être en désaccord, d'autres ne pas comprendre, d'autres enfin ne pas écouter parce qu'ils ont un préjugé sur l'émetteur, ou tout simplement parce qu'ils ont le sentiment de ne pas avoir été eux-mêmes entendus.

Le législateur et l'exécutif, tout comme les chefs d'entreprise, de famille, les responsables syndicaux, politiques, associatifs, doivent tenir compte de cette culture nouvelle et se placer en situation d'écoute de cette multitude d'avis. Tout comme les entreprises les plus performantes ont su développer un nouveau mode managérial plus ouvert au dialogue, il nous faut renforcer la *démocraticité* de notre processus législatif et construire la loi en se plaçant à proximité et à l'écoute du citoyen. Il s'agit de dialoguer avec lui pour lui donner la parole et non pour lui donner raison. Cela ne conduira pas à aliéner la capacité de décision, mais à la renforcer.

Mais attention, si cette écoute et cette prise en compte de toutes les informations et de toutes les idées sont indispensables, elles ne sont cependant pas suffisantes. Après avoir écouté, le dirigeant est sensé avoir entendu et donc compris : ayant donné la parole aux intérêts particuliers, il prend alors le risque d'avoir à leur donner raison, sauf à tenter d'élaborer lui-même une synthèse qui les dépasserait, et à retomber dans l'explication et les risques qu'elle lui fait courir.

Il convient donc d'aller plus loin que l'explication et l'écoute et de faire réfléchir l'ensemble des parties prenantes à travers un dialogue de qualité qui garantira non seulement l'émergence d'innovations porteuses d'intérêt général, mais surtout leur appropriation par le plus grand nombre. Or, transcender les intérêts particuliers et forger une vision commune des contraintes et des projets supposent d'organiser la confrontation objective et constructive des différents avis et propositions des citoyens. L'enjeu est là : définir et mettre en œuvre une méthode de réflexion collective, pour irriguer la société d'une capacité à inventer et à se remettre en question de façon constructive.

Il s'agit de concevoir et d'installer, en plus des processus classiques de décision et de contrôle, un processus de réflexion interactive préalable à la décision. L'objet de ces processus doit être de consulter les « dirigés » (citoyens dans l'espace public ou collaborateurs dans l'entreprise) non pas pour les interroger sur leur satisfaction vis-à-vis des décisions prises, mais pour leur permettre de contribuer de façon active, en amont des décisions, d'une part à la formulation du diagnostic et des raisons éventuelles de la nécessité du changement, et d'autre part à l'étude comparative des recommandations et arbitrages possibles.

L'objectif est double : d'un côté, que les personnes expriment leurs attentes, leur vision, mais aussi leurs réticences et leurs craintes, et de leur côté, que les décideurs et experts aient accès à des tribunes d'un nouveau type, à partir desquelles ils puissent présenter leurs analyses, ambitions, actions, pratiques et projets.

## 6. INVENTER UNE MÉTHODE DE DIALECTIQUE SOCIALE

Dans tous les territoires et toutes les organisations publiques et privées, il va donc nous falloir inventer une méthode de partage des connaissances, par et avec le plus grand nombre. Nous voyons bien le lien direct entre dialogue et performances. Car, c'est en organisant des processus participatifs autorisant l'écoute de chacun que l'on comprend le niveau de conscience collective des contraintes et que l'on se donne le plus de chances de le faire progresser et d'identifier toutes les bonnes idées. Alors seulement des solutions nouvelles sont définies, qui traitent les problèmes au fond et sont appropriées par tous : le changement est alors construit par toutes les personnes rendues adultes par leur réflexion sur les contraintes et les alternatives possibles.

Mais évidemment, si le processus participatif transforme la personne en citoyen, organiser cette participation et donner la parole à des consommateurs exclusivement égocentrés serait contre-productif. Il y a donc bien sinon un préalable, du moins un corollaire aux processus participatifs : l'engagement des acteurs pour le collectif, soit celui des citoyens pour la cité.

Quelle que soit la motivation initiale d'une personne, nous devons trouver comment utiliser ses compétences pour lui donner un rôle dans la société. L'observation des processus de responsabilisation montre que c'est en menant une action au service de l'intérêt général, en assumant une fonction qui nous dépasse, que nous prenons mieux conscience de la complexité du monde qui nous entoure. C'est alors que nous acquérons une posture de responsabilité. Nous devons donc faire attention à ce que chacun autour de nous, dans nos entreprises, nos associations, nos syndicats, nos fédérations professionnelles, puisse satisfaire son intérêt particulier tout en poursuivant celui du collectif.

Ainsi, nous sommes face à un **enjeu de changement de civilisation**. La mondialisation fait peur : la tentation du repli sur soi est grande. L'histoire se raconte par les guerres et les exemples de philosophes et inventeurs qui, ayant eu raison avant l'heure, furent punis d'être trop en avance. Nous ne pouvons nous satisfaire de systèmes qui font primer le passé sur l'avenir, qui interdisent l'anticipation, dans lesquels s'engager en toute bonne foi pour les autres revient à passer pour un candide.

Nous allons devoir faire preuve de créativité et de pragmatisme pour inventer des méthodes de réflexion collective qui permettront d'élaborer et de partager des constats objectifs, reçus et appropriés par tous, et de tendre ainsi vers l'émancipation de la condition humaine.

Mais nous allons aussi devoir **inventer des processus d'implication de chacun dans la construction d'une société plus juste et plus performante**, dans la construction de solidarités intergénérationnelles, interethniques, interculturelles tant dans l'espace national que dans l'espace européen, et *a fortiori* dans l'espace mondial.

Il ne s'agit pas ici d'une utopie ou d'une incantation, mais bien d'une méthode : observer le terrain, écouter beaucoup, échanger les informations, croiser les analyses, maîtriser les processus de dialogue et de réflexion collective pour identifier les racines des problèmes, les meilleures idées et les meilleures pratiques, afin de permettre aux décideurs, mais aussi à chaque composante du corps social, de prendre les décisions les plus éclairées puis, chacun à son niveau, de les mettre en œuvre là où il se trouve.

Dans la seconde partie de ce rapport, nous présentons une démarche opérationnelle de transformation sociale, des outils simples ainsi que des propositions pour tous les acteurs de la société et de l'entreprise pour aller dans ce sens.

### **Une nouvelle forme de gouvernance : la *sémiocratie*, le *pouvoir du sens***

**Optimiser notre capacité à formuler des diagnostics plus précis et des projets plus pertinents suppose de renforcer la démocratie de notre société. La complexification de chaque discipline scientifique et l'enchevêtrement des phénomènes rendent nécessaire de donner un rôle à chaque type d'acteurs dans la quête active d'un mieux-vivre ensemble. Cela suppose d'accoucher ensemble de notre grille de priorités, de notre système de valeurs, du sens que nous voulons donner à notre vivre ensemble et de leurs déclinaisons opérationnelles en répartissant les rôles et responsabilités entre tous les types d'acteurs.**

### **Organiser la réflexion collective pour réussir ensemble**

**Pour pouvoir se développer à l'échelle d'un territoire, cette culture du dialogue doit irriguer chaque organisation, publique ou privée. La réussite du corps social dans son ensemble est inextricablement liée à la réussite de chacune de ses composantes. Développer le lien social et la performance au sein de la société française suppose ainsi que les organisations se dotent de processus de réflexion collective qui impliquent leurs interlocuteurs internes et externes en amont de leurs décisions :**

- **Les entreprises avec leurs collaborateurs, clients, actionnaires et partenaires en conférant un rôle nouveau à leurs managers et à leurs différentes instances ;**
- **Les partenaires sociaux et les associations avec leurs permanents, leurs bénévoles, leurs adhérents, leurs donateurs et bénéficiaires ;**
- **Les collectivités territoriales et administrations avec leurs administrés, usagers, contribuables, et également avec les acteurs associatifs et économiques de leurs territoires ;**
- **L'Etat avec les citoyens, en impliquant tous les acteurs énumérés ci-dessus.**



## II. L'IDENTITE FRANCAISE

---

## APPLICATION DE LA GRILLE D'ANALYSE DE L'IDENTITE COLLECTIVE

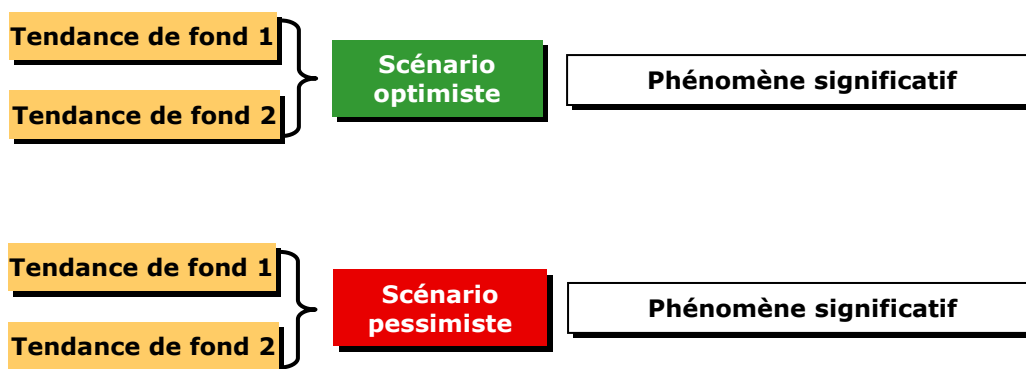
La nature et la force d'un sentiment d'appartenance dépendent de la solidarité et de la responsabilité collective au sein d'un corps social, et constituent les clés essentielles pour comprendre les racines de la performance et du lien social.

Pour comprendre la société française, nous ordonnons dans ce texte toutes les informations et analyses recueillies lors de nombreux forums publics, conférences interactives, tables rondes thématiques, auditions et rencontres individuelles.

Suivre le plan de la Grille d'analyse de l'identité collective<sup>9</sup> nous permet de présenter un raisonnement global, dont l'objet consiste à évaluer les niveaux de respect des biens, des personnes, des faits et des idées.

Pour conserver la hauteur de vue nécessaire au décryptage des mouvements à grande répercussion, nous nous attachons à dépasser les phénomènes conjoncturels pour repérer les tendances de fond et changements les moins réversibles.

Notre souci n'est pas de trancher définitivement la question de l'identité collective, qui est en évolution constante, mais de tenter d'en comprendre et d'en illustrer les mécanismes fondamentaux. Afin de laisser le lecteur exercer son libre arbitre, nous présentons systématiquement les scénarios, optimistes et pessimistes.



<sup>9</sup> Cf. partie 2, II. 3 « La Grille d'analyse de l'identité collective », p.131.

## L'IDENTITE COLLECTIVE FRANÇAISE

Quel est le sens de l'expression « société française » ? Pour répondre à cette question, il est nécessaire d'identifier les tendances de fond qui imprègnent profondément la culture française, à l'échelle des décennies et parfois des siècles. Y a-t-il une manière d'être français, des habitudes particulières à ce peuple ? Pourquoi huit des dix plus grandes entreprises françaises appartiennent ou ont appartenu à l'Etat ? Pourquoi les jacobins l'ont-ils emporté suite aux événements de 1789 ? Pourquoi la laïcité française donne-t-elle la tutelle des cultes au ministre de l'Intérieur plutôt qu'au ministre de l'Education ? Quelles sont les racines de l'Etat providence et centralisateur ? La France actuelle ne relève pas du hasard, mais d'un enchaînement de faits qui ont produit les caractéristiques du peuple français, dont la culture spécifique engendre en retour des habitudes et des réflexes inconscients. Pour comprendre l'éthos français, il convient de porter sur la France un regard complet.

### 1. LIEN AU TERRITOIRE : BOULEVERSEMENT DE L'ESPACE-TEMPS

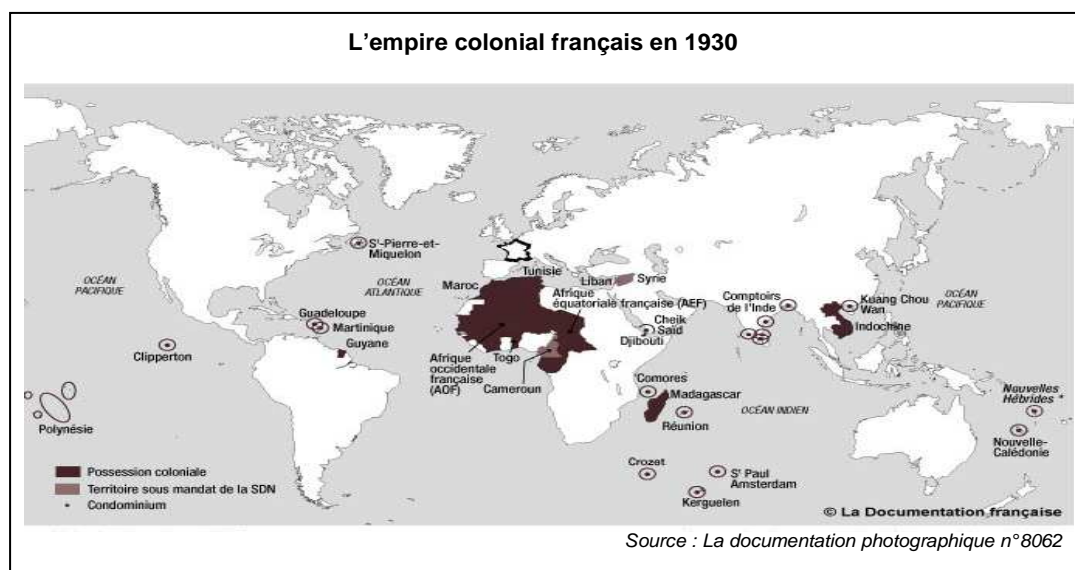
#### 1.1. Niveau de présence : l'ère des projets individuels

*La contraction territoriale et la réduction du temps de travail rebattent les cartes des relations interpersonnelles, sociales, économiques et politiques.*

#### *Reconfiguration de l'espace*

Au cours des dernières décennies, les territoires placés sous le drapeau français ont été recomposés, aussi bien dans le monde qu'en métropole.

Avec les disparitions progressives des empires coloniaux européens, la superficie du territoire Français a été fortement réduite. Aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles le Second Empire colonial français était le deuxième plus large du monde après l'Empire colonial britannique. Entre 1920 et 1939, la souveraineté française s'exerçait sur une superficie de plus de 12 millions de km<sup>2</sup>, soit vingt fois le territoire de la France aujourd'hui<sup>10</sup>. Entre 1939 et 1962, date des accords d'Evian qui reconnaissent l'indépendance de l'Algérie, le territoire sur lequel la France exerçait son contrôle s'est donc restreint de 95%. L'Empire anglais quant à lui perdure sous la forme du Common Wealth, et place encore aujourd'hui la Reine d'Angleterre dans la fonction de chef de seize Etats parmi 54 membres.

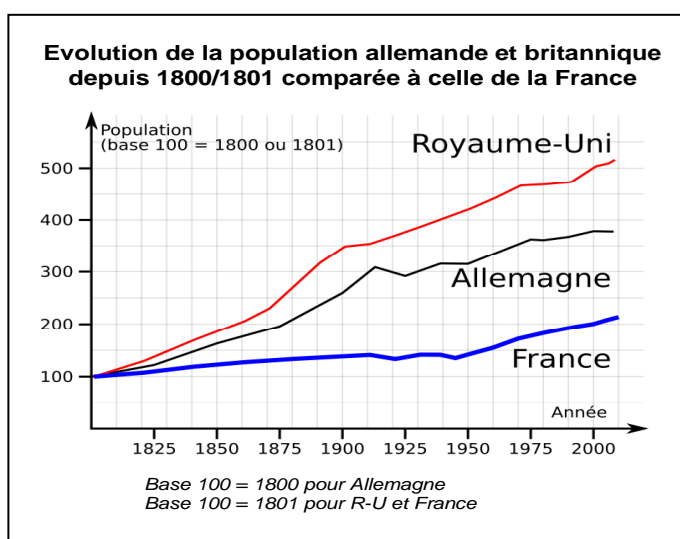


<sup>10</sup> La superficie de la France est actuellement de 675 417 km<sup>2</sup> contre 12 898 000 km<sup>2</sup> en 1930.

A l'intérieur même du territoire métropolitain, la France a connu depuis quelques années des **inversions des mouvements de population** : en effet, la croissance démographique de l'Ile-de-France subit un ralentissement depuis une quinzaine d'années<sup>11</sup> En un demi-siècle, la région parisienne, qui était la plus attractive, se situe désormais parmi les moins attractives des régions françaises<sup>12</sup>. Cette inversion de l'attractivité francilienne a basculé aux alentours de l'an 2000. Certes, le nombre d'arrivées reste relativement stable, car les plus jeunes sont toujours attirés par la capitale pour leurs études ou leur premier emploi<sup>13</sup> mais les départs sont désormais en hausse. Au premier rang des partants se trouvent les retraités, mais aussi des familles entières, entraînées par la perspective d'une vie plus paisible et des choix professionnels en cours de carrière.

D'un genre nouveau, les départs des actifs d'Ile-de-France sont dus à plusieurs phénomènes : la désertification des zones industrielles qui engendre un décrochement économique et social de certains territoires franciliens avec le développement de poches de grandes pauvretés<sup>14</sup> ; les fortes densités urbaines qui impliquent des problèmes de congestion des flux (personnes, matériaux, marchandises, déchets), d'exposition aux risques et de qualité environnementale (qualité de l'air associée notamment aux trafics urbains, qualité sonore) ; la durée des transports entre domicile et lieu professionnel qui pousse les Parisiens à quitter la capitale pour des villes de taille plus réduites où les déplacements pendulaires sont moins fatiguants. Cette tendance atténue le mouvement pluriséculaire qui a vu Paris attirer la plupart des talents, des énergies et des richesses. Mais le centralisme français n'en est pas écorné pour autant.

Sur le plan de la démographie, la France a été bien moins dynamique que ses voisins au cours des deux derniers siècles. Si sur cette période la population française a doublé, elle a quadruplé en Allemagne et a été multipliée par cinq en Angleterre. Au total, aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, la croissance de la population anglaise est 2,5 fois plus forte que celle des Français. La tendance s'est cependant inversée au cours des dernières années. Après l'Irlande, la France est aujourd'hui au deuxième rang des taux de natalité européens avec 12,72 naissances pour 1000 habitants en 2012<sup>15</sup>, devant la Grande-Bretagne classée 3<sup>e</sup> (12,27 naissances pour 1000 habitants en 2012) et l'Allemagne classée 27<sup>e</sup> (8,33 naissances pour 1000 habitants en 2012).



**Le territoire français a connu une contraction majeure entre 1940 et 1960 sur laquelle se greffe une déconcentration démographique de sa région Ile-de-France traditionnellement dominante.**

**Evolution de la population de la France métropolitaine, en millions d'habitants**

-15000	-5000	1	400	800	1300	1400	1500	1600	1700
50	500	7 000	12 000	8 800	15 000	12 000	18 000	20 000	21 000
1801	1851	1901	1921	1945	1970	1990	2000	2010	2050
29 361	36 472	40 710	39 140	39 660	50 528	56 577	58 858	62 793	70 000

<sup>11</sup> Cf. recensements de population de l'Insee. L'Ile-de-France a connu une croissance démographique de 0,7% par an en moyenne entre 1999 et 2006, contre 1,1% entre les recensements de 1982 et 1999.

<sup>12</sup> INSEE.

<sup>13</sup> Baccaïni, Brigitte, 2007, « Les flux migratoires interrégionaux en France depuis cinquante ans », *Population*, vol. 62, pp. 143-160.

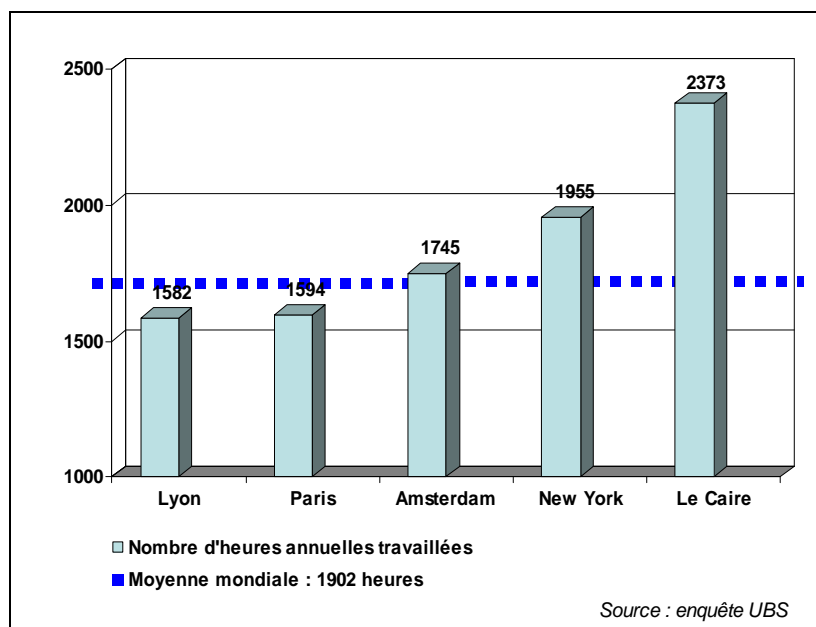
<sup>14</sup> Les écarts de revenus entre les départements de la région sont très forts (64% entre les Yvelines et la Seine-Saint-Denis en moyenne) et s'aggravent fortement depuis ces quinze dernières années (par exemple diminution du revenu moyen en Seine-Saint-Denis contre une augmentation moyenne de 20% pour l'ensemble de l'Ile de France). L'aggravation est encore plus forte dans les 157 « zones urbaines sensibles » franciliennes qui rassemblent 12% de la population, ont un taux de chômage deux fois plus important et près de 30% de la population de plus de 15 ans sans diplôme. (cf. Programme opérationnel FEDER 2007-2013 en Ile de France).

<sup>15</sup> Eurostat, 2008.

### Diminution du temps de travail

La limitation du temps de travail, légalisée par les **cinq semaines de congés payés annuels** en 1982 puis par la semaine des **35 heures** en 1999, engendre des caractéristiques spécifiques du monde du travail français. Les Français sont les « champions du monde des jours de congés », avec 39 jours annuels en moyenne, contre 27 jours pour les Allemands, 24 pour les Britanniques, 19 pour les Canadiens et seulement 14 pour les habitants des Etats-Unis<sup>16</sup>. L'étude comparative de 73 métropoles dans le monde révèle que c'est dans les villes de Paris et de Lyon que l'on passe le moins de temps au travail. La France est ainsi l'un des pays d'Europe où le nombre d'heures travaillées par actif occupé est le plus faible (derrière l'Allemagne, la Norvège et les Pays-Bas). En 2002, le nombre d'heures travaillées en France est inférieur de 7% à la moyenne des autres européens et inférieur de 15% à la moyenne des pays de l'OCDE<sup>17</sup>.

Ce temps professionnel amoindri a une première incidence sur la conduite de projets collectifs, qui se relâche lors des périodes de congés estivaux en juillet-août (2 mois), hivernaux à Noël (2 semaines) et en février (1 mois), printaniers à Pâques (1 mois), et automnaux à la Toussaint, combinées aux 11 jours fériés et aux congés de maternité (16 semaines) et de paternité (2 semaines par enfant). Un deuxième impact de la législation sur le temps de travail est le ralentissement des activités sur certaines plages de la semaine, telles que le mercredi et le vendredi après-midi ; si les cadres ont un forfait annuel en nombre de jours, certains se sont mis à compter leur temps hebdomadaire et écourtent leur journée en arrivant plus tard et en quittant plus tôt leur lieu de travail. En revanche d'autres allongent leur journée de travail pour bénéficier de leur RTT (réduction du temps de travail). Dans les entreprises, les réunions internes regroupant plusieurs collaborateurs, ne peuvent donc pour beaucoup se tenir que 3 jours et demi par semaine.



Cette moindre quantité de travail hebdomadaire et annuelle se couple à un double phénomène qui réduit la quantité d'années de travail : l'entrée sur le marché du travail semble retardée et le départ en retraite est avancé. Entre 1997 et 2006, l'âge moyen d'entrée sur le marché du travail est passé de 18,3 à 21,7 ans, tandis que l'âge de sortie a diminué de 62,4 à 58,8 ans<sup>18</sup>. La durée moyenne des carrières a donc chuté de 15 % au cours de cette période. Les statistiques récentes indiquent un recul tant de l'âge d'entrée que de l'âge de sortie du marché du travail, ne remettant pas en cause la faible durée moyenne des carrières. Il s'en suit que, si les carrières sont plus courtes et la quantité d'heures travaillées en moyenne plus faible en France, la productivité des Français est l'une des plus élevées en Europe. En termes de productivité de la main d'œuvre par heure travaillée, la France est classée 6<sup>e</sup> sur les 27 pays européens<sup>19</sup>.

<sup>16</sup> UBS, 2009, *Prix et salaires, une comparaison du pouvoir d'achat dans le monde*, p.35.

<sup>17</sup> Martin, John P., Durand, Martine et Saint-Martin, Anne, « *La réduction du temps de travail : une comparaison de la politique des « 35 heures » avec les politiques d'autres pays membres de l'OCDE* » Audition OCDE Assemblée Nationale du 22 janvier 2003.

<sup>18</sup> Bichot, Jacques, 2006, « Le temps de travail tout au long de la vie... choix personnel ou *Big Brother* ? », conférence SEPL.

<sup>19</sup> Eurostat, 2011.

Avec l'allègement de la durée légale du temps de travail tout au long de la journée, de la semaine, de l'année et de la vie, les Français se libèrent des pesanteurs du travail et sont plus libres de faire ce que bon leur semble de leur vie. De telles marges de manœuvre dans la gestion du temps personnel demeurent pourtant exceptionnelles sur la planète et dans l'histoire humaine<sup>20</sup>. La législation française sur le temps de travail favorise ainsi l'épanouissement dans la sphère privée et sociale.

*Bénéficiaire de plus de temps personnel, les Français peuvent se rendre disponibles pour des projets individuels ou collectifs à caractère extra-professionnels.*

## IMPACTS

### *Un espace-temps propice à l'épanouissement*

En ce XXI<sup>e</sup> siècle naissant, les salariés français disposent, en moyenne, d'un temps personnel plus important et d'un territoire à dimension plus humaine : ils peuvent donc mieux maîtriser leurs choix et mieux exercer leur libre arbitre. Ainsi, au moment du passage aux 35 heures, les Français se déclaraient plutôt actifs lors de leur temps libre : 40% indiquent le consacrer à leurs proches, 31% à la recherche du contact avec la nature, et 11% pour prendre soin des personnes âgées ou handicapées<sup>21</sup>. Trois ans plus tard<sup>22</sup>, les hommes avec des enfants de moins de 12 ans étaient 52% à confirmer passer plus de temps avec eux depuis l'instauration des RTT<sup>23</sup>, tandis que 63% des femmes avec des enfants de moins de 12 ans répondaient de manière similaire.

En outre, 37% des parents ayant des enfants de moins de 12 ans affirmaient que la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale s'était améliorée. De manière globale enfin, 59% des répondants de l'enquête estimaient que les RTT allaient « dans le sens d'une amélioration »<sup>24</sup> de leur vie quotidienne. Avec les mesures de réduction du temps de travail, on constate donc une amélioration de la perception de nombreux Français sur leur vie personnelle. Cette impression de maîtrise de leur espace-temps est une source d'épanouissement qui peut avoir des incidences positives sur leur manière d'envisager leur activité privée et sociale mais aussi leur vie professionnelle et sociale. La configuration spatio-temporelle de la France améliore la qualité de vie des Français. Leur environnement leur permet de concilier plus facilement vie professionnelle et vie personnelle, mais aussi sphère publique et sphère privée.



*Les Français sont en situation de mieux maîtriser leur vie.*

<sup>20</sup> « 35 heures : 10 ans, seulement ? », info.france2.fr, 10 juin 2008.

<sup>21</sup> « La France du temps libre », *Stratégies*, 30 janvier 1998.

<sup>22</sup> *Enquête RTT et Modes de vie 2001 de la DARES* (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques).

<sup>23</sup> Jours de réduction de temps de travail.

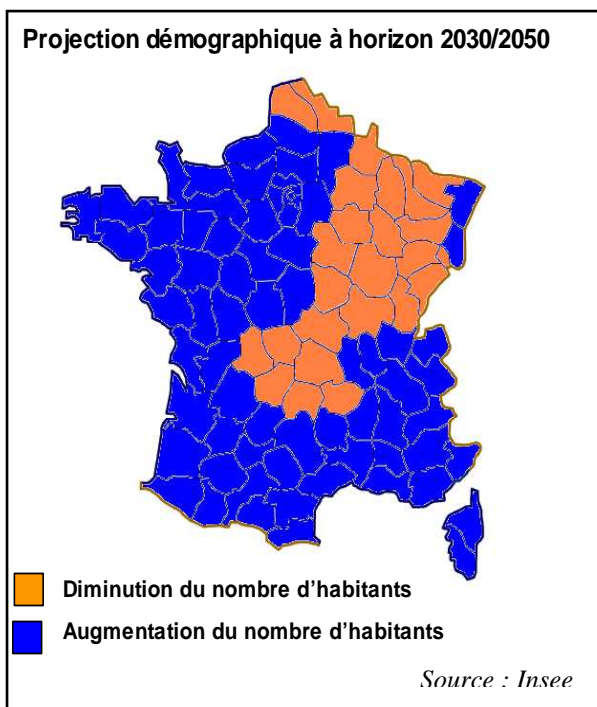
<sup>24</sup> Gilbert Cette, Nicolas Dromel, Dominique Meda, 2004, « Les déterminants du jugement des salariés sur la RTT », *Economie et Statistique*, n°376-377, pp. 117-151.

### Un risque d'endormissement

Mais déconcentration et temps libre peuvent aussi provoquer une certaine inertie, voire un « **endormissement** », et une « **désertification** ».

Les départs d'Ile-de-France de professionnels en cours de carrière sont un fait nouveau, étant donné le poids historique écrasant de la centralisation au profit de cette région dans la configuration nationale.

D'autre part, la désindustrialisation est un phénomène d'ampleur nationale qui frappe jusqu'à l'Ile-de-France, pourtant la région la plus dynamique depuis toujours en matière d'industries. Des secteurs emblématiques de la région tendent à s'effriter, tels que l'automobile, l'imprimerie ou l'aéronautique. Au total, ce sont 444 000 emplois qui ont été perdus entre 1995 et 2000<sup>25</sup>. La fermeture d'anciennes usines et le déficit d'activités productives venant les remplacer se traduit par une montée du chômage et une concentration topographique de la pauvreté qui fait parler de zones dites « sinistrées »<sup>26</sup>, dans les départements de Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94) et Val-d'Oise (95).

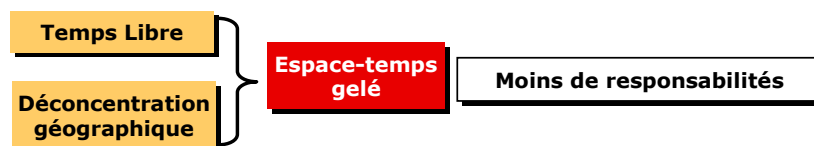


Par ailleurs, la désertification sectorielle dans certains territoires a des effets secondaires, qui peuvent devenir un problème redoutable pour la population locale. La désertification médicale constitue à cet égard un enjeu de taille, qui sévit principalement dans les zones rurales, ou économiquement moins dynamiques. A titre d'illustration, l'Île-de-France compte presque deux fois plus de médecins par habitant que la Picardie, qui pourrait bien faire face à une pénurie médicale<sup>27</sup>.

Certains territoires voient une baisse de leur nombre d'habitants au bénéfice de l'arc Ouest-Sud. Si l'on se fonde sur les estimations de l'INSEE quant à l'évolution de la population par région, c'est presque le tiers du territoire métropolitain qui est menacé d'une forte baisse de population à horizon 2030/2050<sup>28</sup>.

Or, le dépeuplement d'un territoire peut produire des répercussions négatives en matière de poids politique et économique, et donc de potentiel de rayonnement et d'influence culturelle de la société française sur la scène internationale.

En l'an 2000, pour la première fois, la part des expatriés qui ne reviennent pas en France à l'issue de leur mission devient plus importante que ceux qui reviennent, témoignant d'une baisse de l'attractivité du territoire national.



**Présence moindre et désertification :**  
*certaines secteurs d'activité et certains territoires s'endorment,*  
*accentuant les déséquilibres sectoriels et géographiques.*

<sup>25</sup> Avakian, Patrice, 2000, « L'industrie francilienne : désindustrialisation ou développement inégal ? », *Enjeux*, p.4.

<sup>26</sup> Chauvel, Louis, 1994, « La désertification du territoire : 1954-1990 », *Revue de l'OFCE*, n°51, pp. 89-121.

<sup>27</sup> L'île de France compte 456 médecins pour 100 000 habitants, la Picardie 256. BERLAND, Yvan, 2005, *Rapport de la commission « Démographie médicale »*, p.64.

<sup>28</sup> Insee, *Projections démographiques pour la France, ses régions et ses départements (horizon 2030/2050)*, 2003. D'après cette source, environ 28% du territoire métropolitain pourraient connaître une chute du nombre de leurs habitants (Bourgogne, Nord-Pas-de-Calais, Franche-Comté, Auvergne, Champagne-Ardenne, Limousin et Lorraine).

## 1.2. Niveau d'ancrage : avantages acquis ou inertie ?

*L'attachement des Français à leur société est renforcé par une réglementation sociale protectrice et une démocratie sociale avancée.*

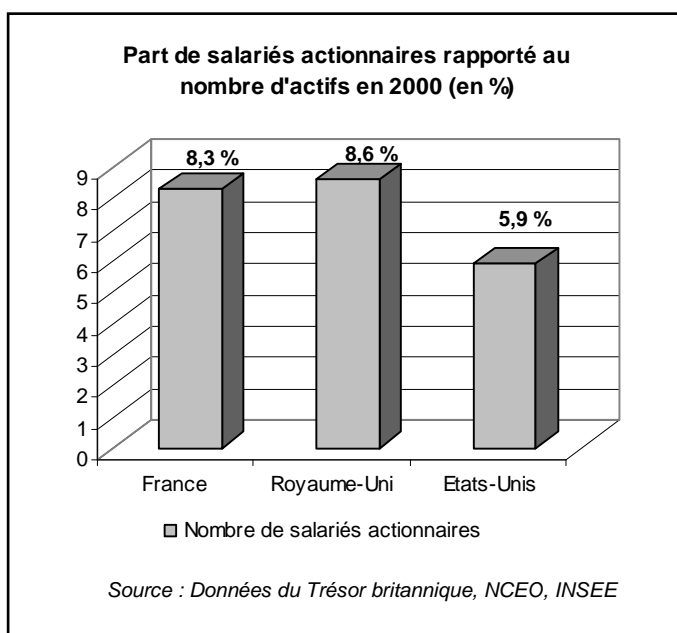
### *Une réglementation abondante et omniprésente*

Les relations entre employeurs et employés sont soumises en France à un encadrement légal, conventionnel et jurisprudentiel très dense. Du recrutement à la sortie de l'entreprise, les dirigeants d'entreprises et les salariés se doivent de connaître et respecter non seulement la loi, mais également la convention collective dont ils dépendent. Or, il existait en France 528 conventions collectives en 2006. Par ailleurs, le *Code du travail* est l'un des recueils juridiques français les plus souvent modifiés. Il comptait 2 783 pages en 2006, 3 371 pages en 2012 soit 488 de plus en 6 ans. La réglementation encadrant les relations professionnelles n'est pas d'une telle densité dans tous les pays. Le dispositif législatif anglais peu ainsi, par exemple, paraître léger en comparaison avec les textes qui s'appliquent aux employeurs français : le salaire minimum est de £6,08 par heure (soit 7,43 € contre 9,40 € en France), la durée hebdomadaire maximale de travail est de 48 heures avec possibilité de renoncer à ce droit, et les conventions collectives sont d'application volontaire.

**Réglementation sociale :**  
*la France se caractérise par un encadrement très strict  
des relations sociales professionnelles.*

### *Des rapports sociaux structurés*

La France montre une volonté forte d'organiser la participation des acteurs sociaux, aussi bien dans l'entreprise que dans la société.



Signe de son **dynamisme social**, la France se trouve en tête des pays européens en matière d'actionnariat salarié, avec le Royaume-Uni et l'Irlande<sup>29</sup>. Ce dispositif associe les salariés à la performance collective en développant la culture du résultat. Ainsi, parmi les 10 plus grandes entreprises européennes fonctionnant avec ce mécanisme, on en compte 6 françaises (Total, Société Générale, BNP Paribas, Crédit Agricole, AXA, Bouygues). Parmi les 100 entreprises les plus importantes fonctionnant selon ce dispositif, 32, soit près d'un tiers, seraient françaises<sup>30</sup>. En outre, presque toutes les entreprises du CAC 40 ont des salariés actionnaires et parmi celles-ci, 15 ont un actionnariat salarié dépassant 3% du capital<sup>31</sup>. Ce dispositif implique en théorie la participation des salariés aux Assemblées Générales et aux réunions du Conseil d'Administration, ce qui peut constituer une voie d'accès privilégiée aux informations stratégiques et des interactions plus fluides et raisonnées entre les intérêts du capital et ceux du travail.

<sup>29</sup> « Données sur l'actionnariat salarié », [www.lafinancepourtous.com](http://www.lafinancepourtous.com).

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> *Ibid.*



Certes, la proportion de salariés actionnaires des grandes entreprises en 2000 est relativement identique au sein des grands pays développés. En revanche, le nombre de salariés actionnaires, par rapport au nombre d'actifs en 2000, est plus développé en France et au Royaume-Uni : cela révèle que l'actionnariat salarié n'y est pas concentré dans les grandes entreprises comme aux Etats-Unis.

Dans le champ de la démocratie sociale, la France se distingue plus encore. En effet, les salariés disposent de lieux d'expression spécifiques. Les Comités d'Entreprise, composés de représentants élus du personnel et éventuellement de délégués syndicaux, sont des instances de dialogue et de concertation qui doivent être informées ou consultées sur tout ce qui concerne la vie de leur entreprise. Les CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) sont présents dans tous les établissements comptant au moins 50 salariés et contribuent à la protection de la santé et de la sécurité des personnes qui travaillent au sein de l'établissement ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

Par ailleurs, la démocratie sociale s'exprime dans les organismes paritaires, tels que la Sécurité Sociale, l'Unedic<sup>32</sup>, les caisses de retraite complémentaires AGIRC ARRCO, ou encore l'Agefiph<sup>33</sup>. La présence des partenaires sociaux au sein des instances dirigeantes d'établissements dotés de missions de service public dans la gestion de domaines entiers du système public introduit la représentation syndicale au plus haut niveau des politiques publiques et lui donne un véritable pouvoir.

A l'extérieur de l'entreprise, la société française se donne également les moyens d'organiser la **participation des citoyens**. La France possède en effet un nombre particulièrement élevé de communes, comparativement à ses voisins européens, qui constituent autant de lieux de participation des citoyens à la démocratie politique. Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la France comptait ainsi 36 786 communes, contre environ 13 000 en Allemagne, 8 000 en Espagne et en Italie et 589 en Belgique. L'organisation de la participation des citoyens est même devenue une obligation légale pour les élus depuis 2002, à travers la loi *Démocratie de proximité* qui instaure notamment la création de conseils de quartiers dans les communes de plus de 80 000 habitants et de nouvelles modalités de consultation et de concertation. La révision constitutionnelle de mars 2003 a, quant à elle, introduit une dose de démocratie directe dans la vie publique locale en instaurant les référendums locaux décisionnels (nouvel article 72-1 de la Constitution), le droit de pétition des citoyens (afin d'inscrire un point à l'ordre du jour d'une assemblée locale) et la possibilité d'organiser des consultations locales en cas de création ou modification de l'organisation d'une collectivité territoriale.

Avec l'actionnariat salarié, les comités d'entreprises, les CHSCT, les organismes paritaires et la démocratie de proximité, la société et l'entreprise peuvent se construire en France autour de la participation active des salariés, qui deviennent ainsi partie prenante de leur entreprise, et des citoyens, qui peuvent devenir partie prenante de leur collectivité. La société française se construit ainsi sur l'idée d'être socialement en avance, selon des principes institués de façon systémique.

***Démocratie sociale : instances multiples de participation à la vie économique, sociale et politique.***

<sup>32</sup> L'acronyme Unedic signifie originellement « union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce ». C'est l'association chargée par délégation de service public de la gestion de l'indemnisation du chômage en France.

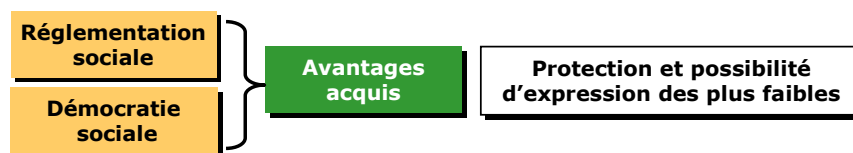
<sup>33</sup> Agefiph : Association de gestion du fonds d'insertion professionnelle des personnes handicapées.

## IMPACTS

### *Modèle social français*

La conjugaison entre une réglementation très encadrante et une démocratie sociale développée produit le *modèle social* à la française. Dans l'entreprise, il s'agit d'un système dans lequel d'une part le pouvoir n'est pas entièrement aux mains des seuls actionnaires et d'autre part le contrat de travail est très protecteur envers les salariés. Le *Code du travail* français intègre ainsi de nombreux dispositifs assez contraignants pour les employeurs et plutôt favorables aux salariés. La législation sur les accidents du travail, par exemple, se veut particulièrement protectrice pour ceux-ci : elle interdit de rompre un contrat pendant un arrêt de travail et garantit la réintégration du salarié par l'employeur. En outre, si le salarié est déclaré inapte à la reprise de son activité précédente par le médecin du travail, il revient à l'employeur de trouver une solution de reclassement dans l'entreprise.

Dans la société, le *modèle social français* se caractérise par une forte volonté de protection des citoyens les plus défavorisés, avec des dispositifs comme la CMU (Couverture Maladie Universelle), le RMI (Revenu Minimum d'Insertion, devenu RSA (Revenu de Solidarité Active), la gratuité de l'école publique et les différentes formes d'aides sociales. La législation cherche ainsi à assurer une sécurisation des parcours et à favoriser l'intégration de tous dans les sphères sociale et professionnelle.



*Le système public et les systèmes paritaires ont mis en place un ensemble de dispositifs de protection sociale pour instaurer un système solidaire qui pallie les aléas de l'existence.*

### *Le tabou de la remise en cause*

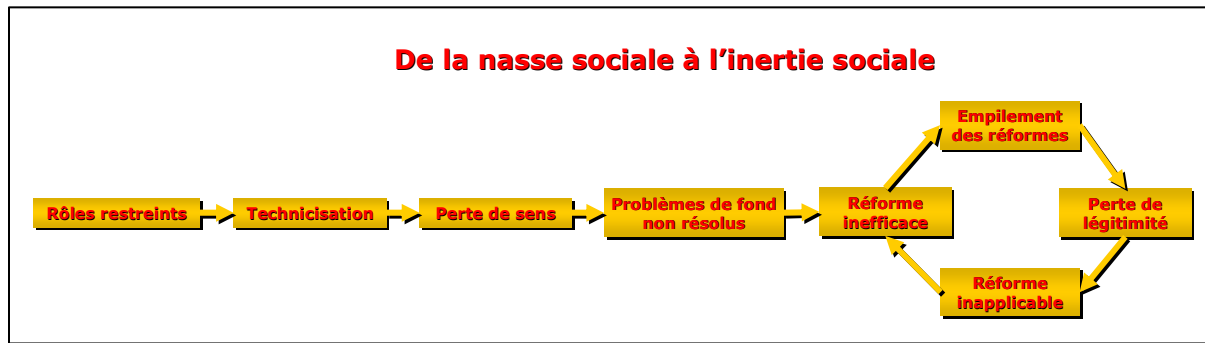
La coproduction de textes nouveaux au sein d'instances multiples peut cependant aller à contre-courant de l'objectif de donner à chacun une place équitable et mener au contraire à une certaine **inertie de la société**.

L'enchevêtrement des rôles dans la géométrie complexe des espaces publics peut constituer une nasse juridique et sociale dans laquelle les acteurs se trouvent immobilisés. C'est ainsi que l'on peut observer une vraie difficulté à proposer des réformes sereines et efficaces en France, chacun réduisant son champ de vision aux questions techniques sur lesquelles sa compétence est reconnue.

Il en va ainsi de l'Unedic qui s'en est tenue à l'indemnisation du *chômage*, sans pouvoir prendre véritablement en charge son champ causal de la *création d'emploi*, ou encore de la Sécurité Sociale qui accompagne essentiellement le traitement de la *maladie* en consacrant une faible part de ses efforts à la *prévention* et à la *prévision*. On peut également citer pour exemple l'Agefiph, qui accompagne la *logistique* et la *formation* des personnes handicapées en vue de leur insertion dans l'emploi, sans assumer le principal frein qu'est le *regard* social des collègues qui les voient moins efficaces et comme pénalisant le travail collectif.

Le système des retraites en est un autre exemple : à cotisation égale, les pensions reversées ne sont pas les mêmes selon le régime auquel la personne est affiliée. Certes, la législation est complexe et prévoit de nombreux cas particuliers. Mais les différences de traitement qu'elle engendre sont susceptibles d'être vécues comme injustes et peuvent générer un certain ressentiment envers des personnes vues comme privilégiées. Cette amertume au sein du corps social peut se transformer en ruptures de solidarités.

Les marges de manœuvre restreintes des décideurs ne les autorisent pas à se saisir pleinement de leur mission. Les questions partielles qu'ils prennent en charge ne traitent pas les problèmes de fond, lesquels ne peuvent que s'aggraver, à l'image des déficits des comptes sociaux dans les domaines de la retraite et de la santé. Cela rend d'autant plus nécessaires et urgentes de nouvelles réformes, lesquelles n'apportent pas non plus de solution efficace car ne se saisissant pas non plus du fond des problèmes. Ainsi, les réformes incomplètes se succèdent, du fait de l'inertie du système.



Or, avec chaque le recouplement des textes, il devient encore plus difficile de les expliquer et de les comprendre, et donc de leur donner une cohérence globale. Le législateur perd ainsi de sa légitimité, d'autant plus lorsque la succession de réformes ne permet pas de résoudre les difficultés rencontrées par les citoyens. Le foisonnement législatif et l'empilement des dispositifs sociaux peut ainsi produire de l'inefficience, tant au niveau économique qu'au niveau social. Il s'en suit une relation affaiblie entre les Français et leurs dirigeants.

Ainsi face à leur impuissance constatée et leur légitimité altérée, les lieux de décisions doivent être repensés. Parmi eux, les organismes paritaires, comme la Sécurité sociale ou l'UNEDIC, au sein desquels les partenaires sociaux perdent progressivement leur pouvoir<sup>34</sup>.



*La nasse juridique et sociale bloque l'initiative.  
L'inertie devient une caractéristique de la société française.*

<sup>34</sup> Dans les cas de l'Assurance chômage (UNEDIC) et de l'Assurance maladie (CNAM), le Conseil d'administration n'est plus désormais qu'un organe de conseil dépourvu de sa capacité de décision au profit de l'Etat.

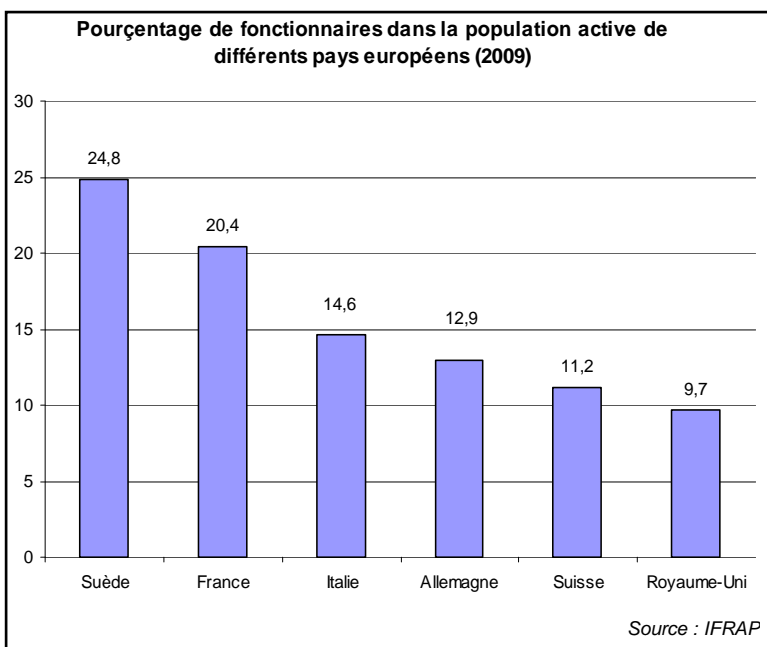
### 1.3. Scénarios possibles : développement personnel ou pétrification ?

La conjugaison entre un temps libre substantiel et une protection des salariés importante peut se traduire par un **développement personnel** et un enrichissement culturel du citoyen. La France compte ainsi aujourd'hui par exemple plus de 170 000 clubs sportifs regroupant 16 millions de licenciés, ce qui témoigne d'une grande vitalité dans ce domaine et d'une certaine vigueur du tissu associatif dans le domaine du sport<sup>35</sup>.

Par ailleurs, c'est en France qu'est né et s'est développé le concept des cafés philosophiques dans les années 1990. C'est en 1992 que s'ouvre le premier café philosophique, avec pour vocation de chercher à partager la réflexion. Si le phénomène semble s'être stabilisé après une période d'expansion, plusieurs cafés-philos ont perduré, offrant ainsi un lieu d'épanouissement intellectuel pour leurs adeptes. On compte aujourd'hui près de 170 cafés-philos en France. Chaque séance hebdomadaire réunit de 10 à 50 participants, qui apprennent « à douter » en petits comités.



A l'inverse, la désertification et l'inertie peuvent se solder par une certaine « **pétrification** » de la société civile, qui n'a d'autre choix que de s'en remettre à l'Etat.



La France détient l'un des taux de fonctionnaires parmi les plus élevés en Europe. Cette importance du secteur public provient de la place prépondérante de l'Etat dans la société française. Du temps de la royauté, l'Etat apparaissait comme le seul ressort de la machine sociale<sup>36</sup>. Et, longtemps avant que l'on invente l'expression d'Etat-providence, l'Etat avait « pris la place de la Providence » aux yeux des Français. De nos jours, l'Etat demeure en France une sorte de garant du bien moral et social. Alors que, dans la pratique, son action est souvent source d'insatisfactions et de récriminations, il continue néanmoins d'être considéré comme le protecteur de la population, celui auquel on s'adresse à chaque fois qu'un tort doit être réparé, et dont on considère qu'il manque à sa mission s'il n'intervient pas. Cette prééminence de l'Etat en toutes choses peut conduire à geler l'esprit d'initiative.

<sup>35</sup> « Créer une association sportive : mode d'emploi », [www.linternaute.com](http://www.linternaute.com).

<sup>36</sup> Alexis de Tocqueville le soulignait dans ses travaux sur la place de l'Etat dans *l'Ancien régime et la Révolution* (1856).

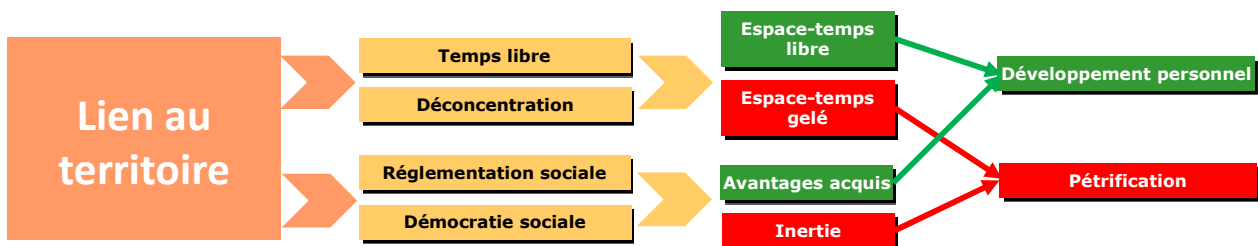
Dans un sondage réalisé en 2004, 75% des jeunes de 15 à 30 ans déclaraient "qu'ils aimeraient travailler dans la fonction publique s'ils en avaient l'opportunité" contre 24% qui se montraient plutôt hostiles à cette idée<sup>37</sup>. La garantie de l'emploi était la principale motivation, devant le risque d'éloignement géographique et, à un degré moindre, le manque de reconnaissance. Cette proportion révèle les craintes des jeunes générations quant à leur entrée dans le monde du travail, leur peur du chômage et des contrats précaires, la fonction publique leur inspirant alors un sentiment de sécurité, car elle leur garantit l'emploi à vie.

Autre signe de possibilités d'initiative amoindries, l'essor de « l'expatriation » française à partir des années 2000, ou plus précisément du nombre d'inscrits sur le *Registre des Français établis hors de France*. Entre 1990 et 2005, alors que la population nationale croissait de 8,7%, celle des expatriés connaissait une augmentation de 43,4%. Une grande part de ces expatriés sont des personnes possédant un haut niveau de diplôme et donc de compétences<sup>38</sup>. Par exemple, en mai 2001, le nombre de chercheurs post-doctoraux français aux Etats-Unis titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur en science et ingénierie était estimé à deux mille, soit quasiment le double du nombre constaté en 1997.

Cette évolution correspond donc pour la France à un phénomène de « fuite des cerveaux », à la perte des fruits de son investissement dans l'Education, ainsi qu'à une réduction de son potentiel. Aux yeux de ces personnes plutôt promises à un bel avenir, le futur est de moins en moins « tricolore ». En offrant moins d'opportunités d'épanouissement à ses énergies et à ses élites, la France court tout simplement le risque de les perdre.

#### Lien au territoire : redistribution des cartes ou repli ?

En France, le droit du travail et les avancées sociales sont, depuis le siècle dernier, constitutives d'un réseau d'images et de représentations positives auxquelles les citoyens se réfèrent volontiers. Or, la diminution progressive du temps de travail, l'amélioration de la protection des salariés et les congés payés modifient le rapport au temps. Parallèlement, on assiste à une reconfiguration de l'espace, certaines régions se vidant peu à peu de leurs activités et de leurs richesses humaines. Les équilibres économiques et sociaux sont en recomposition et redistribuent les cartes de l'espace-temps. Pour autant, la déconcentration des pouvoirs n'est pas d'actualité.



<sup>37</sup> Sondage IPSOS réalisé en 2004 auprès des 15-30 ans pour La Gazette des Communes et Le Monde.

<sup>38</sup> Sez nec, Erwan, Martin-Rovet, Dominique, 2001, *Etat des lieux 2000 sur la présence française en science et ingénierie aux Etats-Unis*, CNRS, Bureau de Washington.

## 2 LES CODES RELATIONNELS : LE POIDS DES APPARENCES

### 2.1. Evolution du langage : s'extraire des contingences ou partager un inconscient négatif ?

*En France, le langage, l'expression de la pensée et la lecture des événements font primer « l'être » sur le « faire » et entretiennent un désintérêt pour les faits et un manque de pragmatisme.*

#### *Je pense donc je suis*

La comparaison de la construction des langues française et anglaise révèle que l'anglais est tourné vers l'action, tandis que le français se centre en priorité sur l'être. En atteste par exemple la différence des formes interrogatives : poser une question implique l'utilisation du verbe *faire* en anglais (*Do you... ?*), tandis que c'est le verbe *être* qui est usité en français (*Est-ce que... ?*). De même, des expressions banales, auxquelles on ne prête que rarement attention pour leur signification sous-jacente, sont particulièrement révélatrices de cette différence ; quand des anglais se rencontrent, chacun dit à l'autre *How do you do* ou *How are you doing ?* (en français : *comment faites-vous*). Lorsque le francophone dit *c'est pratiquement cela*, l'anglophone exprime la même idée avec la phrase *it is virtually that* (*c'est virtuellement cela*). Ainsi, la notion d'« à peu près » ou d'imprécision s'exprime par référence à la dimension *pratique* en français tandis qu'elle est rattachée à la sphère *théorique* (*virtuelle*), en anglais. Si les francophones s'autorisent l'approximation dans la mise en œuvre pratique de leurs idées qui, elles, doivent être précisément définies, les anglophones, eux, ne se l'autorisent au contraire que dans la conception théorique de leurs projets, qui doivent rester précis dans sa mise en œuvre.

On peut ainsi lire dans la linguistique la structuration du primat intellectuel et culturel de l'être et de la théorie en France, et à l'opposé, le caractère central de l'action, du *faire* chez les anglais. L'intellectualisme des Français s'oppose au pragmatisme des Anglais.

C'est d'ailleurs Descartes, un Français emblématique du *Grand siècle*, qui a éprouvé le besoin de clarifier la façon de penser, de réfléchir, de dissocier les idées. S'il nous a permis de réaliser un saut qualitatif dans la maîtrise de l'analyse et de la réflexion, notons cependant que son *je pense, donc je suis* (*cogito ergo sum*) n'est pas *je pense, donc je fais* et peut ainsi laisser penser que l'on peut s'accomplir par le seul discours, qu'il n'est pas besoin d'agir pour se réaliser. La dichotomie entre la primauté de la conception d'une idée et la mise en œuvre secondaire d'un projet favorise le mépris pour la dimension technique, qui apparaît moins valorisante. Ce phénomène se conjugue avec la tendance française à préférer la théorie à la pratique, à les dissocier, plutôt que de les penser conjointement.

L'excellence française en matière de mathématiques, science du conceptuel, illustre ce primat des idées. Depuis la mise en place des médailles Fields en 1936, considérées comme la plus importante distinction internationale en mathématiques, la France se hisse sur la deuxième marche du podium avec 11 lauréats, derrière les Etats-Unis (13 lauréats) mais devant la Russie (9 lauréats). Actuellement, 6,9% des articles scientifiques en mathématiques sont publiés par des Français (contre 4,4% toutes disciplines confondues)<sup>39</sup>. Par contraste, la France brille relativement moins en physique, qui présente une dimension plus pragmatique et moins abstraite, même si elle enregistre malgré tout de très bons résultats, en étant classée 5<sup>e</sup> au regard du nombre de Prix Nobel en Physique<sup>40</sup>.

Ainsi, à l'image du Français Denis Papin qui invente la machine à vapeur, et de l'Anglais James Watt qui la rend utilisable, les Français sont des inventeurs qui ne vont pas toujours au bout de leurs inventions.

***L'expression de la pensée fait primer l'être sur le faire.  
Les Français ont besoin d'intellectualiser plus que de réaliser.***

<sup>39</sup> David Larousserie, « Maths : les secrets de l'excellence française », *Sciences et Avenir*, octobre 2010, p.12.

<sup>40</sup> Site internet de la Fondation Nobel - <http://nobelprize.org>.

### *Le geste prime sur le résultat*

Si le pragmatisme ne structure pas la langue française, la lecture des événements historiques en France ne se caractérise pas non plus par une prise en compte objective et systématique *des faits*. Dans leur approche des faits historiques, les Français privilégient ainsi le symbole à la réalité historique : le panache des grandes figures historiques a souvent été davantage retenu que la réalité de leurs actions et de leurs succès.

Ainsi, par exemple, Vercingétorix est redécouvert au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et devient le symbole de la gloire, de la vaillance et de l'unité du pays. Source d'admiration, sa geste suffit à gonfler l'orgueil national. Pourtant, encerclé malgré sa supériorité numérique, il a dû déposer les armes devant Jules César, puis s'est fait humilier en public à Rome en étant exhibé comme trophée de la campagne militaire de Gaule<sup>41</sup>. Mais aucun de ces échecs ne compte plus à partir du moment où la France a décidé de faire de lui un héros.

Jean II, autre figure mythique dans l'histoire officielle, a également été emprisonné à la suite de sa défaite à la bataille de Poitiers en 1356. Les conditions de sa libération laissent le pays exsangue. Il meurt finalement en captivité à Londres en 1360. Il demeure néanmoins Jean « Le Bon » pour les manuels scolaires, qui élèvent sa figure en mythe en gommant son échec et l'humiliation du pays.

Il en va de même pour Louis IX, plus connu sous le nom de Saint-Louis, roi très présent dans l'imaginaire collectif français. Il a pourtant été lui aussi vaincu lors de ses deux croisades. Sa défaite à Mansourah en 1250 lors de la VII<sup>e</sup> croisade a même entraîné son emprisonnement. Sa détention se terminera quatre années plus tard, en 1254, avec le versement intégral d'une rançon énorme, payée par les Templiers.<sup>42</sup> Pire encore, pour sa seconde expédition, Louis IX n'est jamais arrivé sur place car il a trouvé la mort en chemin, à Tunis. Deux fois parti en croisade, il a essuyé deux échecs flagrants. Et, pourtant, il reste pour la postérité « le roi croisé ». La mémoire française nie que la vie de son « Saint-Louis » relève plus du fiasco que du triomphe.

Dans la même veine, si l'histoire associe volontiers la bataille de Marignan (1515) à François I<sup>er</sup>, l'outrageante défaite de Pavie (24 février 1525) est souvent passée aux oubliettes. Le roi de France y fût fait prisonnier par Charles Quint puis retenu en captivité pendant une année en Espagne. Il ne fût libéré qu'après avoir signé le *Traité de Madrid* (le 17 février 1526), défavorable aux intérêts français. Il laisse ses propres fils en otage et trahit néanmoins sa parole en ne respectant pas sa signature. Aussi, le dauphin et futur Henri II ne reviendra en France qu'en 1529 après que Louise de Savoie, la mère de François I<sup>er</sup> (et non lui-même), eut conclu la paix de Dames et versé une forte rançon.

Il en va de même pour Louis XIV, dont le château de Versailles reste omniprésent dans le fantasme de la grandeur française, et occulte tous les aspects les plus sombres de son règne. Dans l'oubli, la perte sèche de talents et de compétences due à la révocation de l'Edit de Nantes en 1685, qui engendre l'exode massif des protestants et la persécution des juifs. Evacuée, la banqueroute de l'Etat due à son surendettement pour financer les guerres et les constructions : les manuels d'histoire la mettent sur le dos du « banquier » John Law<sup>43</sup>. Celui-ci n'a pourtant bien apporté que l'instrument, et non pas la raison de la ruine des épargnants. Louis XIV a dépensé l'argent récolté par Mazarin, Fouquet et Colbert pour guerroyer sans cesse, et a ruiné la France. Il aura soulevé le mécontentement de ses sujets au point de susciter l'immense réaction des Lumières, qui amorceront la critique de l'inégalité sociale et juridique et engendreront la Révolution française, moins d'un siècle après sa mort<sup>44</sup>.

Autre exemple de cette énumération non exhaustive, Napoléon Bonaparte, militaire de carrière, est souvent présenté comme le plus grand des héros français, un conquérant qui serait comparable à Jules César et à Alexandre le Grand. Pourtant, s'il porte en effet le territoire français à son extension maximale, avec 134 départements en 1812, le Congrès de Vienne<sup>45</sup> le ramène dès 1815 à ses frontières de 1791. Aussi, non seulement la France perd en possessions ce qu'il lui avait fait gagner, mais elle doit également renoncer aux conquêtes républicaines obtenues avant son accession au pouvoir (la Savoie, la Belgique ou le comté de Nice). Contrairement à celles de Jules César et d'Alexandre le Grand, les conquêtes de Bonaparte ne lui survivent pas un seul instant. S'il demeure pour la postérité un remarquable chef de guerre, voire un bon gestionnaire administratif, en revanche les Français ne veulent pas voir le piètre Chef d'Etat qu'il a été.

<sup>41</sup> « Vercingétorix », [www.universalis.fr](http://www.universalis.fr).

<sup>42</sup> Ceux-ci n'obtiendront pas pour autant la reconnaissance de son petit fils, Philippe IV, qui anéantira l'Ordre du Temple en 1307.

<sup>43</sup> L'endettement de l'Etat était tel que la situation financière drastique a conduit le régent, dès 1716, à accepter la bouée de sauvetage (le papier monnaie) proposée par le banquier écossais John Law qui finit par une banqueroute au détriment des épargnants.

<sup>44</sup> Louis XIV meurt le 1<sup>er</sup> septembre 1715. Soixante-quatorze ans plus tard, la Révolution débute le 17 juin 1789 lorsque le Tiers-Etat se proclame Assemblée Nationale.

<sup>45</sup> Du premier novembre 1814 au 9 juin 1815, les pays vainqueurs de Napoléon se partagent l'Empire Français et définissent de nouvelles frontières politiques qui annulent les conquêtes du premier empire.

En somme, les principales figures historiques que les Français retiennent ont un point commun : ce sont en réalité des perdants ! Cette façon de penser l'histoire peut être caractérisée comme le syndrome de *Cyrano*. On ne retient que la geste, les postures intellectuelles, les effets d'annonce, l'audace au démarrage de l'action, la gloire des victoires éphémères, tandis que les incidences concrètes et les résultats à *l'arrivée* ne sont pas pris en compte. L'acte est plus important que son utilité, le panache plus important que le succès.

**Cyrano de Bergerac – Edmond Rostand, Dernière page :**

CYRANO : Mais on ne se bat pas dans l'espoir du succès !  
Non ! non, c'est bien plus beau lorsque c'est inutile !  
-Qu'est-ce que c'est que tous ceux-là !- Vous êtes mille ?  
Ah ! je vous reconnais, tous mes vieux ennemis !  
Le Mensonge ? Tiens, tiens ! -Ha ! ha ! les Compromis,  
Les Préjugés, les Lâchetés !... Que je pactise ?  
Jamais, jamais ! -Ah ! te voilà, toi, la Sottise !  
-Je sais bien qu'à la fin vous me mettez à bas ;  
N'importe : je me bats ! je me bats ! je me bats !  
Oui, vous m'arrachez tout, le laurier et la rose !  
Arrachez ! Il y a malgré vous quelque chose  
Que j'emporte, et ce soir, quand j'entrerai chez Dieu,  
Mon salut balaiera largement le seuil bleu,  
Quelque chose que sans un pli, sans une tache,  
J'emporte malgré vous,  
Et c'est...  
ROXANE : C'est ?...  
CYRANO : Mon panache. (RIDEAU)

La dialectique étant impossible dans leur espace public, les Français sont devenus des maîtres penseurs-rhétieurs, capables de réinventer le monde en s'extrayant des contingences.

*Le panache est plus méritoire que le succès utile.*

## IMPACTS

### *Paraître grand*

Dans la culture française le « *dire* » prime sur le « *faire* » pour rassembler la société. L'engouement collectif pour des figures charismatiques supplante leurs réalisations, moins flamboyantes mais plus tangibles. Ce surcroît d'attention accordé aux apparences, combiné à la tendance française à l'annonce du projet plus qu'à sa réalisation, permet de **réinventer le monde en s'extrayant des contingences**. Ainsi, la France, lors de la Deuxième Guerre mondiale, est-elle parvenue à se hisser au rang des grandes puissances victorieuses et à obtenir un des cinq sièges permanents au Conseil de Sécurité lors de la création des Nations-Unies. Pourtant, la III<sup>e</sup> République a subi une écrasante défaite et signé l'Armistice le 22 juin 1940. Occupée aux 3/5<sup>e</sup> par les troupes de l'Allemagne nazie, la France devait en outre verser à celle-ci une indemnité d'occupation journalière de 400 millions de franc-or. Le régime de Vichy, légitimé suite au vote du 10 juillet 1940, est parvenu à conserver sa souveraineté sur l'ensemble du territoire national, pour être passé dans le camp de l'Axe, aux côtés de l'Allemagne. Pire encore : les « travailleurs forcés » français furent les seuls dans l'Europe occupée à avoir été enrôlés par une législation émanant de leur propre Etat, et non par une ordonnance allemande.<sup>46</sup>

<sup>46</sup> Avec le Service du Travail Obligatoire (STO), mis en place par Pierre Laval, la France a fait acheminer vers l'Allemagne un total de 600 000 à 650 000 travailleurs entre juin 1942 et juillet 1944. Les dirigeants français ont ainsi utilisé la législation et les forces de l'ordre nationales au profit du recrutement forcé. La France fut le troisième fournisseur de main-d'œuvre forcée du Reich après l'URSS et la Pologne.



Le régime de Vichy, appelé « l'Etat français », sera à son tour vaincu par les Alliés au terme des débarquements de Normandie et de Provence en 1944. La France – en tant que nation – n'a donc pas participé à la victoire des Alliés<sup>47</sup>. Elle a été – en tant que nation - vaincue à deux reprises au cours de la guerre, une première fois par les Allemands en 1940, puis une seconde fois par les Alliés, qui étaient, en 1944, les ennemis du gouvernement de Vichy.

Elle a néanmoins réussi à démontrer aux yeux du monde, et à elle-même, que le poids de ses postures était supérieur à celui de ses actes. C'est la rupture institutionnelle créée par la proclamation, par Charles de Gaulle, du Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF) le 2 juin 1944 à Alger, qui permet d'asseoir l'image de « vainqueur » que la France a pu se donner par la suite. Si cette proclamation du GPRF était intervenue *après* le débarquement du 6 juin, soit quatre jours plus tard, les Français n'auraient sans doute pas pu partager la victoire avec les Alliés. Par son ordonnance du 9 août 1944 le GPRF, qui n'a pas d'assise légale, ôte toute légalité à la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940, qui donnait les pleins pouvoirs au maréchal Pétain pour édifier une nouvelle constitution, et considère ainsi, rétrospectivement, le régime de Vichy comme « nul et non avenue »<sup>48</sup>.

Cette « place » de vainqueur, la France la doit aussi bien sûr à la participation française à l'effort de guerre contre le régime hitlérien : 260 000 soldats de la première armée française débarquent en Provence à partir du 15 août 1944 auxquels s'ajouteront progressivement 115 000 hommes des Forces Françaises de l'Intérieur. 16 000 hommes de la 2<sup>ème</sup> DB débarquent en Normandie le 1er Août 1944. Enfin, 112 000 militaires combattent durant la campagne d'Italie. Ces participations contribuent à la présence de la France à la signature de la capitulation allemande le 8 mai 1945 à Berlin.

**Révision de la Constitution du 10 juillet 1940  
permettant d'attribuer les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain, Président du Conseil**

« Article unique.

*L'Assemblée nationale donne tout pouvoir au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle constitution de l'État français. Cette constitution devra garantir les droits du Travail, de la Famille et de la Patrie. Elle sera ratifiée par la Nation et appliquée par les Assemblées qu'elle aura créées. La présente loi constitutionnelle, délibérée et adoptée par l'Assemblée nationale, sera exécutée comme loi de l'État. »*

**Vote des 907 parlementaires de l'Assemblée nationale (réunion de la Chambre des députés et du Sénat)  
réunie dans la salle de l'Opéra du Grand Casino de Vichy :**

- 649 suffrages exprimés,
- **569 parlementaires votent « Oui »,**
- **57 députés et 23 sénateurs votent « Non »,**
- 20 parlementaires s'abstiennent (dont 3 après demande de rectification de leur vote).

Par ailleurs, la France s'est forgé *a posteriori* une identité de nation pleinement résistante sous l'Occupation, qui s'est largement construite sur des mythes. Il n'est certes pas contestable que de nombreux Français, de toutes tendances politiques ou religieuses, se soient battus courageusement et aient sacrifié leur vie pour leur pays et pour la liberté. Mais ceux-ci auront été finalement très peu au regard des masses silencieuses. Selon les estimations des historiens – le plus souvent approximatives faute de données exhaustives – le nombre de résistants morts ou disparus pendant la Deuxième Guerre mondiale aurait été d'environ 90 000<sup>49</sup>. Parmi ceux qui ont survécu aux combats, et sous un angle strictement administratif, près de 260 000 personnes ont obtenu une carte de *Combattant volontaire de la Résistance après-guerre*<sup>50</sup>, pour une population totale dépassant les 41 millions d'habitants, soit un ratio inférieur à 1% de la population<sup>51</sup>.

<sup>47</sup> Le gouvernement *légal* d'alors, a même contribué à entretenir la force de guerre allemande.

<sup>48</sup> Si l'on considère d'ailleurs les effectifs des soldats débarqués pour la seule journée du 6 juin, on constate que la proportion de Français est minime : sur les 156 000 soldats ayant pris part au débarquement, 177 seulement étaient français. Ces fusiliers-marins rattachés au commando n°4, formaient un bataillon placé sous les ordres du lieutenant de vaisseau Philippe Kieffer (Récits autobiographiques : Philippe Kieffer, Les bérets verts français du 6 juin 1944, Paris, France-Empire, 2004 [1<sup>re</sup> éd. 1948] et René Goujon, Le Jour J au Commando n°4 : Les Français du Débarquement, Nouvelles Editions Latines, 2004 ; pour des travaux d'historiens : Georges Fleury, Les Français du Jour J : Le Commando Kieffer, Paris, Librairie académique Perrin, 2004 et Eric Le Penven, Commando Kieffer : Free French N° 10 & N° 4 Commando, Bayeux, Editions Heimdal, 2007.) En revanche, près de 20 000 civils français furent tués sous les bombardements *alliés* entre le 6 et le 7 juin 1944 (<http://www.memorial-caen.fr>, consulté le 2 septembre 2010 : « Pris dans la tourmente d'une guerre de libération : 20 000 Normands paieront ainsi de leur vie, soit presque 1/3 de tous les civils français tués durant la Seconde Guerre mondiale ».)

<sup>49</sup> Il y aurait eu environ 60 000 déportés politiques morts dans les camps et 30 000 fusillés ou exécutés sommairement de 1940 à 1944.

<sup>50</sup> Travaux parlementaires au Sénat, Compte-rendu, séance du 16 octobre 1996, intervention de M. Philippe Marini.

<sup>51</sup> Environ 634 résistants pour 100 000 habitants.

On dénombre par ailleurs seulement 1 038 *Compagnons de la Libération*<sup>52</sup>. Même en tenant compte des nombreuses « complicités populaires » dont les résistants ont pu bénéficier, on ne peut pas considérer qu'ils étaient majoritaires. Or, la mémoire collective, qui honore à juste titre le noble sacrifice de ces milliers de braves, laisse penser à tort qu'ils étaient des millions, ce qui réduit leur honneur. Contrairement aux fictions télévisuelles qui présentent la Résistance comme un fait social généralisé, il semble que la plupart des citoyens soient restés immobiles. Mais l'image « d'Astérix résistant aux envahisseurs » est plus valorisante. Il faut cependant accepter de regarder aujourd'hui cette « indifférence collective » pour qu'elle ne se reproduise pas à l'avenir<sup>53</sup>.

Les Français savent avec soin changer d'angle de regard sur les faits, les données et les apparences. Ce talent des Français à tordre les faits en les regardant à travers une idée, se vérifie aussi dans le champ économique. Il permet à la France d'occuper une place de choix dans le **secteur de la publicité** où deux groupes français se situent en tête de peloton au niveau mondial, avec Publicis au 3<sup>e</sup> rang et Havas au 7<sup>e</sup> en 2009. Ainsi, la « créativité à la française » décroche les meilleures places et s'exporte bien<sup>54</sup>. Les Français parviennent donc à s'imposer dans la sphère des apparences alors même que la langue dominante dans les échanges internationaux n'est pas la leur.

Groupe	Pays	C.A 2009 (Milliards USD)
1 WPP Group	Royaume-Unis	13,6
2 Omnicom Group	Etats-Unis	11,7
<b>3 Publicis Group</b>	<b>France</b>	<b>6,3</b>
4 Interpublic Group of Cos.	Etats-Unis	6
5 Dentsu	Japon	3,1
6 Aegis Group	Royaume-Unis	2,1
<b>7 Havas</b>	<b>France</b>	<b>2</b>
8 Hakuhodo DY Holding	Japon	1,5

*Source : Advertising Age 2009*

Dans la même veine, cet esprit permet aussi à la France de briller dans le secteur **du luxe**, où une grande partie de la valeur ajoutée réside dans le style et les sensations.

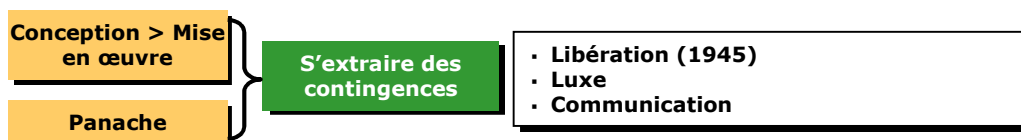
En effet, trois entreprises françaises réalisent à elles seules 60% du chiffre d'affaires mondial du secteur du luxe.

Dans le domaine des **cosmétiques**, royaume des apparences, la France se distingue également puisque l'Oréal, groupe français, est numéro un mondial.

Groupe	Pays	C.A 2012 (Milliards USD)
<b>1 LVMH</b>	<b>France</b>	<b>34,2</b>
<b>2 PPR</b>	<b>France</b>	<b>23,1</b>
3 RICHEMONT	Suisse	9,1
4 SWATCH	Suisse	7,4
5 COACH INC	USA	4,1
6 SIGNET JEWELERS	Royaume-Unis	3,7
7 TIFFANY	USA	3,6
<b>8 HERMES</b>	<b>France</b>	<b>3,5</b>
9 PRADA	Italie	3,4
10 ROLEX	Suisse	3,3

*Source : Fortune 2012*

La France sait paraître grande et réussir là où paraître est un atout.



*L'art du discours permet aux Français en changeant l'apparence des faits, de se hisser au rang des plus grands.*

<sup>52</sup> Ordre institué par le Général de Gaulle pour « récompenser les personnes ou les collectivités militaires et civiles qui se sont signalées dans l'œuvre de libération de la France et de son Empire. » - Liste exhaustive sur [www.ordredelaliberation.fr](http://www.ordredelaliberation.fr).

<sup>53</sup> C'est le sujet de l'ouvrage d'Eric Conan et Henry Rousso, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Gallimard, 2<sup>e</sup> éd., 1996.

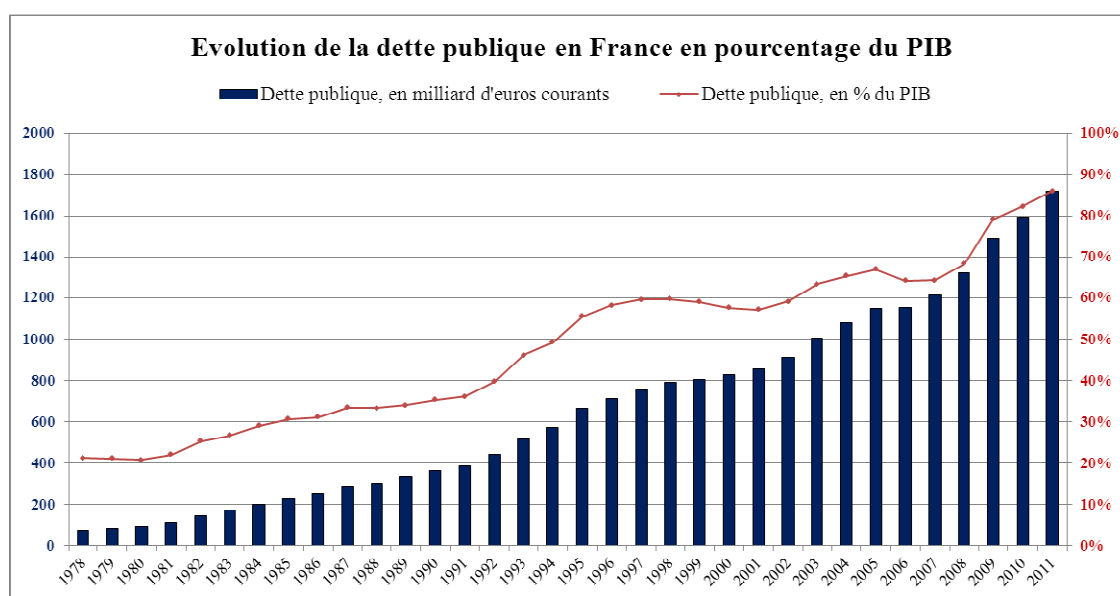
<sup>54</sup> RENAULT, Stéphane, « La créativité française s'exporte plutôt bien », [www.letudiant.fr](http://www.letudiant.fr).

### Décalage entre la réalité de la France et son image

La conjugaison entre le langage tourné vers l'intellectualisation et le syndrome *Cyrano* peut aussi se traduire par un inconscient négatif, du fait de la tension qui se crée entre les **représentations et la réalité**. Les Français voient toujours la France comme l'une des grandes puissances du monde contemporain alors même que son influence dans le monde est en perte de vitesse.

L'image qu'ont les Français de leur pays est en décalage avec la réalité de sa position actuelle, tant sur le plan économique que diplomatique. Certes, la France est l'un des cinq pays membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU et fait partie du G8 qui regroupe les huit plus grandes puissances économiques mondiales. Cependant elle se classe 12<sup>e</sup> en Performance et 8<sup>e</sup> en Lien social parmi les 27 pays de l'Union européenne en 2010<sup>55</sup>, et 24<sup>e</sup> en Performance et 23<sup>e</sup> en Lien social parmi 168 pays du monde en 2012<sup>56</sup>. Sa position en Europe correspond de moins en moins à son image de grande puissance. Certains signes préoccupants témoignent d'un ralentissement de l'influence économique française. On peut citer l'augmentation des inégalités sociales ou l'évolution de l'endettement du pays.

Ainsi la dette publique<sup>57</sup> française, au sens de Maastricht, a été estimée par l'INSEE à 1 832 milliards d'euros fin 2012, soit environ 91% du PIB. La France est donc nettement au-delà des limites fixées par le Pacte de stabilité et de croissance européen.<sup>58</sup>



Représentant 86% du PIB en 2011, la **dette publique** française se situait un peu en deçà du niveau moyen de dette des pays de la zone euro (87,2% en 2011) mais était supérieure au niveau moyen des 27 pays de l'Union européenne (82,5% en 2011). A titre de comparaison, la France se classe en 2011 en 6<sup>e</sup> position des pays de l'Union européenne ayant les dettes publiques les plus élevées en pourcentage de leur PIB.

La dette publique moyenne des pays de la zone euro est passée de 69,6% du PIB en 2000 à 87,2% en 2011 soit une augmentation de plus de 17 points, alors que dans le même temps, la dette publique de la France est passée de 57,3% en 2000 à 86% en 2011 soit une augmentation d'un peu moins de 30 points sur la même période.

<sup>55</sup> Cf. *L'état social de la France 2010*, La Documentation française.

<sup>56</sup> Cf. *Gouvernance, Lien social et performance : une vision du monde*, La Documentation française, 2012.

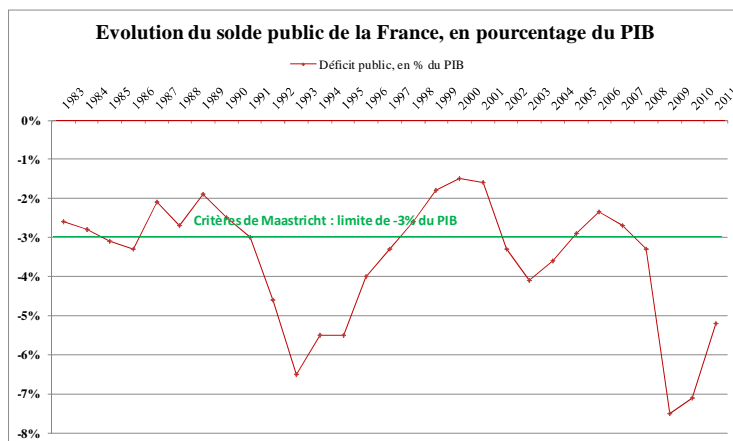
<sup>57</sup> La dette publique correspond à la dette brute de l'ensemble des administrations publiques, c'est-à-dire à l'ensemble des engagements financiers pris par l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes publics français. Le traité de Maastricht, signé par les membres de l'Union européenne le 7 février 1992 dans le cadre de la mise en place de l'Union économique et monétaire européenne définit des critères de stabilité économiques à respecter pour appartenir à la zone euro. Selon ces critères, l'ensemble des emprunts contractés par l'Etat ne doit pas excéder 60% du PIB du pays.

<sup>58</sup> Le pacte de stabilité et de croissance désigne un ensemble de critères que les pays de la zone euro se sont engagés à respecter vis-à-vis de leurs partenaires, dont les critères fixés par le traité de Maastricht.

L'évolution du **déficit public** français témoigne aussi d'un déséquilibre de l'économie. En effet, depuis 1991, le déficit a franchi plusieurs fois la limite des 3% du PIB définis par les critères de Maastricht. Avec un déficit de 5,2% de son PIB en 2011, la France s'est ainsi classée parmi les déficits les plus élevés de l'Union Européenne après l'Irlande (13,4%), la Grèce (9,4%), l'Espagne (9,4%), Le Royaume-Uni (7,8%), La Slovaquie (6,4%), Chypre (6,3%), la Roumanie (5,5%), et la Lituanie (5,5%).

En 2011, le déficit public de la France était supérieur de 0,8 point au déficit de l'ensemble de l'Union européenne (4,4 % du PIB)<sup>59</sup>.

Pays	2011	
	Dettes Publiques en pourcentage du PIB	Solde Public en pourcentage du PIB
Allemagne	80.5	-0,8
Autriche	72.4	-2.5
Belgique	97.8	-3.7
Bulgarie	16.3	-2.0
Chypre	71.1	-6.3
Croatie	:	:
Danemark	46.6	-1.8
Espagne	69.3	-9.4
Estonie	6.1	1.1
Finlande	49.0	-0.6
France	86.0	-5.2
Grèce	170.6	-9.4
Hongrie	81.4	4.3
Irlande	106.4	-13.4
Islande	98.8	-4.4
Italie	120.7	-3.9
Lettonie	42.2	-3.4
Lituanie	38.5	-5.5
Luxembourg	18.3	-0.3
Malte	70.9	-2.7
Norvège	29.0	13.6
Pays-Bas	65.5	-4.5
Pologne	56.4	-5.0
Portugal	108.1	-4.4
République tchèque	40.8	-3.3
Roumanie	33.4	-5.5
Royaume-Uni	85.0	-7.8
Slovaquie	43.3	-4.9
Slovénie	46.9	-6.4
Suède	38.4	0.4
Suisse	:	:
Turquie	:	:
UE (27 pays)	82.5	-4.4
Critère de Maastricht : limite de -3% du PIB		



Source : Eurostat 2011

Source : Eurostat 2011

Autre élément symptomatique de ce décalage entre image et réalité, les prétentions françaises en matière de politique étrangère paraissent souvent démesurées, eu égard à l'influence réelle du pays dans l'ordre international actuel. A titre d'illustration, malgré sa présence importante au sein des organisations internationales à des postes prestigieux, la France ne parvient pas à placer ses agents aux postes intermédiaires ou techniques les plus cruciaux<sup>60</sup>.

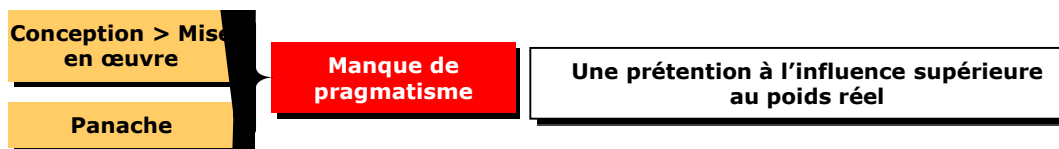
<sup>59</sup> Eurostat, 2011.

<sup>60</sup> Pellissier Sébastien, Crépy Alexandra, « La France dans les organisations internationales : quelles influences pour quels projets ? », Colloque HEC-ENACID, 10/04/2010, p 11.

Ainsi, sous la présidence de José Manuel Barroso à la Commission Européenne de 2004 à 2009, la France n'occupait pas suffisamment les postes stratégiques au sein des institutions européennes :

- Chefs de cabinet : seulement 2 Français contre 4 Allemands et 5 Anglais
- Parlement Européen : 3 présidences de commissions, dont une seule considérée comme stratégique, contre 3 stratégiques sur 3 pour les Anglais et 3 stratégiques sur 5 pour les Allemands
- Nombre de coordonnateurs<sup>61</sup> : 11 Français, contre 30 Allemands et 34 Britanniques
- Nombre de directeurs généraux et directeurs généraux adjoints : 9 postes dont seulement 2 stratégiques (agriculture et budget) contre 5 postes stratégiques sur 5 pour les Britanniques

Pour certains observateurs, on peut même parler d'un effacement progressif de la France dans le monde, tant au niveau diplomatique qu'aux niveaux intellectuel, juridique et économique<sup>62</sup>. Soumise à des représentations contradictoires de grandeur passée et d'affaiblissement actuel, la France est une société dans laquelle il est difficile de faire des diagnostics partagés objectifs tenant compte de l'ensemble des faits.



*Le panache ne cache pas les signaux de déclin de la France, lesquels imprègnent l'inconscient collectif français.*

<sup>61</sup> Le rôle des coordonnateurs est essentiel car ils sont chargés de former la position de leur groupe sur une proposition de la Commission et sont ensuite chargés d'orienter les décisions dans leurs commissions au nom de leur groupe.

<sup>62</sup> Nicolas, Tenzer, 2008, *Quand la France disparaît du monde*, Paris : Grasset & Fasquelle, 173 p.

## 2.2. Evolution des gestes : l'égalité des chances ou l'inégalité des castes ?

*La formation initiale et l'appartenance à un camp (politique, social ou associatif) sont des gages de conformité obligés pour réussir en France.*

### *La culture du diplôme*

Les Français donnent la préférence sociale et professionnelle à ceux qui appartiennent à des corps sociaux identifiés par leurs parcours, leurs codes et leurs conventions bien spécifiques. L'espace laissé à la pluri-culturalité s'en trouve d'autant restreint.

En France, les cadres dirigeants de la fonction publique sont recrutés parmi les diplômés des grandes écoles spécialisées. Les administrations ont construit des organes de formation correspondant à des compétences qui leur sont spécifiques. On peut citer l'ENM<sup>63</sup>, qui forme les magistrats de l'ordre judiciaire, l'EHESP<sup>64</sup>, qui forme les directeurs d'hôpitaux, l'EN3S<sup>65</sup>, chargée de la formation des cadres dirigeants de la protection sociale, ou l'ENA<sup>66</sup>, l'école la plus renommée qui forme les cadres de la haute fonction publique d'Etat. Ces écoles sont dédiées à la formation aux différentes fonctions administratives et possèdent chacune leur propres enseignements conçus spécifiquement pour leur filière. Les cadres administratifs d'une même structure publique ont en conséquence des profils très similaires, car issus d'une seule et même école. Cette faible diversité des cadres-dirigeants engendre un moindre brassage des idées et donc une moindre richesse de réflexion au sein des administrations. Ainsi cette absence de transversalité dans le recrutement des hauts responsables administratifs fait courir le risque de créer une pensée unique au sein de l'administration. Certaines grandes entreprises fonctionnent selon le même principe : on a plus de chances d'accéder aux plus hautes responsabilités si l'on est X-Mines<sup>67</sup> chez Total ou X-Telecom<sup>68</sup> chez France Telecom.

Parmi les 40 patrons du CAC<sup>69</sup>, en 1995, si l'on retire les 7 qui maîtrisaient leur capital et pour lequel le diplôme n'avait donc pas été le critère de sélection, la proportion était de 22 diplômés de Polytechnique sur 33 dirigeants nommés. En 2013, la proportion est de 20 polytechniciens parmi 36 dirigeants nommés et reste donc prépondérante.

Ainsi les grands corps de l'Etat dirigent-ils en France les plus grandes entreprises : les Inspecteurs des Finances dans la banque, les Ingénieurs des Mines ou des Ponts dans l'industrie, etc. Les plus hautes fonctions du secteur privé sont réservées de fait à ceux qui ont obtenu plusieurs diplômes des meilleures écoles de la fonction publique. Intellectuellement brillante, la préparation scolaire reste pourtant théorique, et ne valide pas les compétences pratiques. Le diplôme obtenu conditionne pourtant le statut et le reste de la carrière. Il est frappant de constater que les grandes écoles du système public constituent les viviers quasi-exclusifs de recrutement non seulement des cabinets ministériels mais aussi des directions générales de grandes entreprises, et en général de tous les postes à responsabilité.

La primauté de l'intellect sur le savoir-faire technique a aussi des répercussions sur l'apprentissage et la formation en alternance, qui peinent à trouver leurs repères. Si les entreprises européennes plébiscitent l'apprentissage comme une noble voie d'accès au monde du travail<sup>70</sup>, les perceptions diffèrent fortement selon les pays. L'apprentissage au sein de la société française est ainsi peu valorisé : alors que dans d'autres pays européens, ce type de cursus est particulièrement prisé, il correspond trop souvent, dans les représentations françaises, à un moyen d'insérer les jeunes en difficulté sociale ou scolaire.<sup>71</sup>

---

<sup>63</sup> Ecole Nationale de la Magistrature.

<sup>64</sup> Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique.

<sup>65</sup> Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale.

<sup>66</sup> Ecole Nationale d'Administration.

<sup>67</sup> Les X-Mines sont des étudiants recrutés à la suite de leur cursus à l'Ecole polytechnique et qui intègrent ensuite le corps des mines (fusionné avec le corps des télécommunications par un décret de 2009), à l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris.

<sup>68</sup> Les X-Télécom sont des étudiants recrutés à la suite de leur cursus à l'Ecole polytechnique et qui intègrent ensuite le corps des télécommunications, à Télécom Paris Tech.

<sup>69</sup> CAC, signifie « Cotation Assistée en Continu ». Le CAC 40 est le principal indice boursier du marché officiel des actions en France. C'est une mesure statistique calculée par le regroupement des valeurs des titres de 40 sociétés. Ces actions, représentatives des différentes branches d'activités, reflètent en principe la tendance globale de l'économie des grandes entreprises françaises et leur liste est revue régulièrement pour maintenir cette représentativité.

<sup>70</sup> A plus de 95%, les entreprises allemandes, britanniques et françaises estimaient en 2008 que l'apprentissage était le meilleur moyen de former les jeunes. Source : Chambre de commerce et d'industrie de Paris.

<sup>71</sup> En France, contrairement à l'Allemagne par exemple, aucun grand patron n'est issu de ces filières. Outre-Rhin, la demande excède l'offre et les 520 000 postes d'apprentis disponibles ne parviennent pas à contenter tous les candidats. La France, au contraire, présente plus d'offres de postes d'apprentis que de demandes de la part des étudiants. En 2005, le gouvernement français a même mis en place un certain nombre de mesures pour relancer l'apprentissage. Les effectifs des apprentis stagnaient alors autour de 360 000 depuis cinq ans. Un fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage a dû être créé pour atteindre l'objectif de 500 000 apprentis en 2009 (Loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005). Ce fonds n'a d'ailleurs pas été entièrement doté. Cela montre les difficultés françaises à donner une image positive de l'apprentissage et à valoriser les filières techniques autant que les autres.

A quelques exceptions près, les universités françaises sont, elles aussi, peu valorisées par les recruteurs. Certaines filières comme les lettres et les sciences humaines, sont même stigmatisées sur le marché du travail. Limitant les passerelles avec le monde professionnel (stages, carrefours de carrières, ...), elles se détournent des réalités économiques et sociales et prennent le risque de former des acteurs peu préparés et peu enclins à se tourner vers l'entreprise, à tel point que celle-ci baisse les bras et recule devant l'effort qu'elle doit produire pour combler l'écart entre ses besoins de compétences et le profil des candidats que lui propose l'université. De cette façon, les étudiants de ces filières fuient en avant : ils ont tendance à rester concentrés sur leur savoir, à se replier sur le monde des idées, et à obtenir encore plus de diplômes, ce qui ne les rapproche pas plus de l'entreprise. Si le lien Entreprise-Université n'en est qu'aux balbutiements les écoles de commerce et d'ingénieurs entretiennent de leur côté, et depuis des années, des relations beaucoup plus étroites avec les entreprises.

Autre conséquence de cette prégnance de la culture du diplôme : le chantier de la *Valorisation des Acquis et des Expériences* (VAE), porté par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 qui permet aux personnes qui en font la demande d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au *Répertoire National* (RNCA). En inscrivant la VAE dans la loi, l'Etat répond au besoin de « reconnaissance par le diplôme » de toute la société.

***Culture du diplôme : la formation initiale est déterminante pour la carrière.  
La méritocratie est attendue par les Français, et orchestrée par l'Etat.***

### ***Laïcité versus diversité***

Au même titre que le diplôme, un second facteur détermine de façon prégnante les carrières professionnelles : l'appartenance à une famille de pensée politique, associative ou syndicale. Intégrer une organisation revient à adhérer à son corpus intellectuel, à sa vision du monde, à ses postulats idéologiques, plus encore qu'à ses propositions concrètes, ses plans d'action et son mode opératoire. Ainsi, les différents échiquiers sociaux sont-ils fracturés par des réseaux se considérant comme opposants et ennemis. Animés par des grilles de lecture de la société et des systèmes de valeurs différente, voire incompatibles, ils ne peuvent pas dialoguer et se condamnent mutuellement en se rejetant réciproquement par la censure plutôt que par des raisonnements. En témoigne cette phrase restée célèbre d'André Laignel prononcée à l'Assemblée Nationale en 1981 en réponse à l'exception d'irrecevabilité<sup>72</sup> d'un député de l'opposition : « *Vous avez juridiquement tort car vous êtes politiquement minoritaire* ». Cet argument est illustratif de la posture de non-écoute et de fermeture au débat concret entre les familles de pensées opposées.

De façon paradoxale, l'une des expressions du dogmatisme français est la loi sur la **laïcité**. Si elle est en apparence une expression de la volonté de préserver la diversité, et d'éviter la domination de la foi catholique sur les minorités religieuses, elle s'apparente en réalité à une loi anticléricale.

La loi du 9 décembre 1905<sup>73</sup> constitue ainsi une victoire anticléricale dans la longue histoire conflictuelle entre catholiques et révolutionnaires en affirmant une conception radicale de la laïcité, reposant sur l'interdiction mutuelle d'influence entre l'Eglise et l'Etat. Pour la République, il s'agissait de rompre avec des croyances que l'on souhaitait exclure de l'espace public.

En effet, la République française considère toute structure religieuse comme une menace, au point que c'est le ministre de l'Intérieur qui est le ministre des Cultes, chargé de s'assurer que les religions ne menacent pas l'ordre public, alors qu'en Grande-Bretagne, c'est le ministre de l'Education nationale qui en est le responsable.

La liberté religieuse est ainsi limitée, non pas en raison « de faits et de menaces incontestables », mais « au nom d'inquiétudes ou d'idées de dérives possibles »<sup>74</sup>. Cette peur ne provient pas de risques avérés mais du seul spectre du danger. Là encore, l'idée l'emporte sur les faits.

<sup>72</sup> L'exception d'irrecevabilité fait reconnaître que des dispositions d'un texte ne sont pas constitutionnelles.

<sup>73</sup> La loi du 09 décembre 1905 qui ordonne la séparation des Eglises et de l'Etat, et met fin au Concordat de 1801 qui régissait les rapports entre le gouvernement français et l'Eglise catholique.

<sup>74</sup> « Une laïcité d'exclusion est le meilleur ennemi de l'égalité », *Le Monde*, 11 décembre 2003.

Ainsi, la société française est tiraillée par des divergences profondes entre la tolérance, la diversité et la laïcité défendue comme paradigme souverain. Or, cette laïcité peut exclure, dans la mesure où elle écarte et disqualifie ceux qui entravent ses principes. Ainsi, la loi de 2004 sur les signes religieux dans les écoles publiques a-t-elle été l'objet d'âpres controverses, à gauche comme à droite, dans la mesure où de nombreuses personnes ont considéré qu'il s'agissait d'une « loi d'exception, construite sur mesure autour du foulard islamique<sup>75</sup> », et que l'exclusion qui en résultait, au lieu de susciter l'émancipation et l'autonomie de la personne, ne faisait que redoubler le sentiment de discrimination et d'injustice déjà présent.

Puisque le tissu social fonctionne sur des idéologies opposées, la cohésion sociale est imposée à tous, plutôt que voulue par tous.

*La laïcité française est une idéologie républicaine qui encadre la diversité tout en la limitant à travers des mécanismes d'exclusion réciproque.*

## IMPACTS

### *Une République égalitaire et méritocratique*

La méritocratie républicaine, intégratrice de la diversité, permet à chacun de bénéficier de l'**égalité des chances**. Ainsi, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le système scolaire français évalue les aptitudes de chaque élève de la même façon, en fonction de critères objectifs, tels les mathématiques et la culture générale.



*La République française cherche à gommer les origines sociales et ethniques.*

### *Une volonté égalitaire sourde aux inégalités*

Les concours d'accès à la fonction publique, théoriquement l'expression la plus aboutie de l'égalité des chances, sont pourtant régulièrement critiqués et soupçonnés d'avantager les candidats les plus dotés en capital culturel, qui sont souvent issus des groupes sociaux les plus favorisés<sup>76</sup>.

On observe ainsi l'existence de ce que certains appellent un « système éducatif à deux vitesses »<sup>77</sup>, qui se construit largement en amont des études supérieures, puisque ce sont, dans les faits, les élèves les mieux dotés en capital culturel – qui sont majoritairement issus des familles les plus dotées en capital économique – qui font le choix et ont la possibilité matérielle d'intégrer les formations les plus prestigieuses<sup>78</sup>.

En conséquence, le système français est aujourd'hui pour une grande partie dominé par les réseaux et les castes. Cette situation résulte bien de ces mécanismes de régulation qui excluent et rejettent ceux qui ne sont pas considérés comme « conformes » à certains canons.

<sup>75</sup> « Voile islamique : Oui à la laïcité, non aux lois d'exception », *L'Humanité*, 25 octobre 2003.

<sup>76</sup> Face à ce mauvais traitement de l'égalité et de la méritocratie, certaines épreuves sont censés porter désormais également sur les « compétences » et non plus exclusivement sur les « connaissances ». On peut voir dans ce type de réforme une réponse aux critiques les plus vives et la volonté de toujours ériger les concours comme des outils méritocratiques et égalitaires, porteurs des valeurs les plus essentielles de la société française.

<sup>77</sup> « La France malade de ses grandes écoles », *Le Nouvel Observateur*, 11 septembre 2008.

<sup>78</sup> Albouy, Valérie, Wanecq, Thomas, 2003, « Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles », *Economie et statistique*, n°361, pp. 27-52.

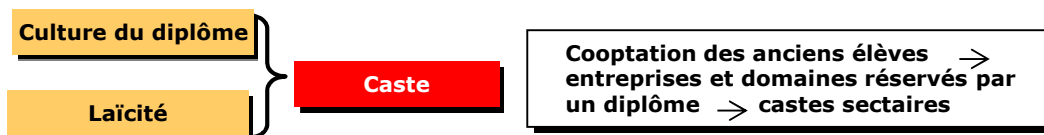


En effet, la conception « méritocratique » du système scolaire français fait fi des inégalités sociales, culturelles et économiques initiales et les sanctionne au lieu de les réduire. Ainsi, les enfants d'ouvriers, d'inactifs ou d'employés représentent 56% des effectifs en 6<sup>e</sup>, mais seulement 16% en classes préparatoires : contrairement aux pays anglo-saxons qui ont élargi leurs critères d'excellence, le système français les a réduits, augmentant par là même les inégalités sociales<sup>79</sup>. Le système éducatif apparaît d'autant plus pernicieux lorsque l'on observe l'évolution de la répartition sociale qui caractérise les filières prestigieuses : en 2007, 9% des élèves des classes préparatoires aux grandes écoles étaient issus de milieux dits défavorisés, contre 29% vingt ans plus tôt<sup>80</sup>. Ces données montrent que le creuset social caractéristique de l'enseignement supérieur français va en s'accroissant et alimente une logique de reproduction sociale.<sup>81</sup>

Dans la société française, le mode d'expression de la pensée laisse ainsi depuis des siècles une place importante au non-dit et au *paraître*, dont le corollaire logique est le règne du « politiquement correct ». Le respect des convenances se traduit souvent par un habillage de la réalité : aussi n'est-il pas de bon ton de parler d'un « aveugle » mais d'une « personne non-voyante »<sup>82</sup>. De même, on évite de parler de « mensonge » et l'on préfère le terme de « contre-vérité ». Cet habillage peut tout à fait se justifier lorsqu'il s'agit de s'astreindre à respecter autrui, mais le risque existe de travestir la réalité.

On constate dans l'ensemble que, depuis Versailles, *paraître* politiquement correct est primordial. Dès sa naissance, la République reproduisait déjà la même erreur. « *La République n'a pas besoin de savants*<sup>83</sup> » : ces mots prononcés au tribunal révolutionnaire en 1794 lors de la condamnation du chimiste Lavoisier montre à quel point le pédigrée de la personne l'emporte sur ses talents.

D'apparence égalitaires, le système éducatif, le marché du travail et la vie politique sont donc pourtant traversés par des mécanismes ségrégatifs, qui isolent et valorisent des élites soigneusement sélectionnées par elles-mêmes. Cette situation relève de règles informelles parfois contestées, mais largement acceptées par le corps social dont chaque composante partage la même explication : se faire accepter par les autres pour mieux les remplacer, puis les évincer. En définitive, la règle du mérite est souvent biaisée, voire absente.



*En niant les inégalités, le politiquement correct les creuse.*

<sup>79</sup> « Le mérite, quel mérite ? », *Libération*, 12 mars 2009.

<sup>80</sup> Bodin, Yannick, 2007, *Diversité sociale dans les classes préparatoires aux grandes écoles : mettre fin à une forme de « délit d'initié »*, Sénat, commission des affaires culturelles, 163 p.

<sup>81</sup> Le Bras Hervé. Les origines d'une promotion de Polytechniciens. In: *Population*, 38e année, n°3, 1983 p p. 491-502 : « Effectivement, 67 élèves (25%) sur 272 dans la promotion entrée en 1979, ont au moins un polytechnicien dans leur famille (et 25 en ont au moins deux). 75% des élèves sont directement issus de la bourgeoisie financière ou intellectuelle, 18% de la petite bourgeoisie (artisans, cadres moyens, instituteurs) et 7% ont un père employé de bureau, contremaître, ou ouvrier. Dans l'ensemble de la population masculine française ces proportions sont respectivement de 10%, 18% et 60% : comme la lumière à travers le trou de la chambre noire, la composition sociale est inversée à l'école Polytechnique.

En prenant pour unité la chance qu'a un enfant d'ouvrier spécialisé de devenir polytechnicien, en 1979, un enfant de petit commerçant ou de technicien a dix fois plus de chances, un enfant d'instituteur 50 fois, et un enfant d'ingénieur, 400 fois plus. Enfin ceux qui ont déjà un polytechnicien dans leur famille (étendues jusqu'aux cousins issus de germains) ont 4000 fois plus de chances d'entrer à l'école Polytechnique qu'un fils d'O.S. » ([http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pop\\_0032-4663\\_1983\\_num\\_38\\_3\\_17761](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pop_0032-4663_1983_num_38_3_17761), Consulté le 08 janvier 2013)

<sup>82</sup> En réalité, ces termes renvoient à des définitions différentes : l'aveugle vit dans le noir total, tandis que le non-voyant perçoit la lumière.

<sup>83</sup> Citation attribuée selon les sources à Fouquier-Tinville, Dumas ou Coffinhal.

### 2.3. Scénarios possibles : terre de créativité ou terre de freins ?

La capacité française à s'extraire des contingences, conjuguée à l'organisation, même imparfaite, de l'égalité des chances, pourrait faire de la France un terreau fertile de **créativité** et d'**épanouissement des talents**. Deux élèves de l'école Polytechnique sur cinq n'ont aucun de leurs grands-parents dans la classe dirigeante. L'ascenseur social fonctionne donc encore pour certain. Une illustration de ce potentiel est l'accessibilité à l'éducation supérieure pour un public relativement large, si l'on considère le rapport qualité/prix de celle-ci. Cela représente d'ailleurs un argument de poids pour attirer les talents étrangers<sup>84</sup>.



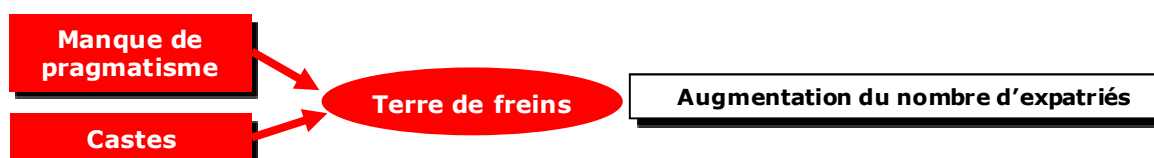
*L'accessibilité de tous au savoir et à l'éducation est source de réinvention.*

En revanche, les décalages entre les discours et la réalité, conjugués à une société de castes pourraient également faire de la France une **terre de freins**, en témoigne la propension croissante de Français à s'expatrier à l'étranger qui se traduit par une « expatriation des compétences, des capitaux et des entreprises »<sup>85</sup>. Par ailleurs, de nombreux jeunes français d'origine étrangère souffrent de discriminations à l'embauche pour des postes qualifiés. En effet, des analyses de l'Observatoire des discriminations<sup>86</sup> montrent que, à compétences équivalentes, les personnes portant un prénom d'origine maghrébine n'accèdent pas aux mêmes positions sociales que les personnes portant un prénom d'origine française.

Une étude effectuée à partir des enquêtes *Emploi* de l'INSEE, de 1983 à 1989, portant sur des cohortes d'hommes et de femmes nées entre 1930 et 1959, montre que 83% des fils d'ouvriers portant un prénom d'origine maghrébine sont devenus ouvriers alors que la moitié des fils d'ouvriers au prénom français ont connu une ascension sociale. Les garçons issus de parents exerçant des professions intermédiaires portant un prénom du Maghreb, ont, quant à eux, eu 5 fois moins de chances de devenir cadres que les garçons ayant un prénom à consonance française. Les enfants de cadres au prénom maghrébin ont eu environ 2 fois moins de chances d'être à leur tour cadres que les autres enfants. Confrontés à la même discrimination aujourd'hui, des jeunes diplômés d'origine maghrébine partent travailler dans des pays du Golfe, tels que le Qatar où les cadres manquent et où les noms à consonance maghrébine ne paraissent pas incompatibles avec de hautes études et des compétences professionnelles<sup>87</sup>.

La logique du rang peut ainsi effrayer le citoyen talentueux qui craint de ne pas avoir la latitude et les marges de manœuvre nécessaires pour exprimer pleinement ses potentialités.

La sensation d'être regardé en fonction d'où l'on vient plutôt qu'en fonction d'où l'on va, d'être évalué pour ce que l'on a fait plutôt que ce que l'on propose, d'être reconnu pour ses apparences plutôt que pour les pertinences de ses projets, sont autant d'empêchements perçus ou réels. Il en résulte dans son ensemble un potentiel essoufflement progressif de la créativité, de l'inventivité et du dynamisme de la société.



*En France, le dire et le non-dire l'emportent sur le faire.*

<sup>84</sup> Président d'EduFrance84, agence créée par le ministère des Affaires étrangères afin de promouvoir et développer la culture française dans le monde et les échanges internationaux en coopération avec l'enseignement supérieur, cf. [www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org).

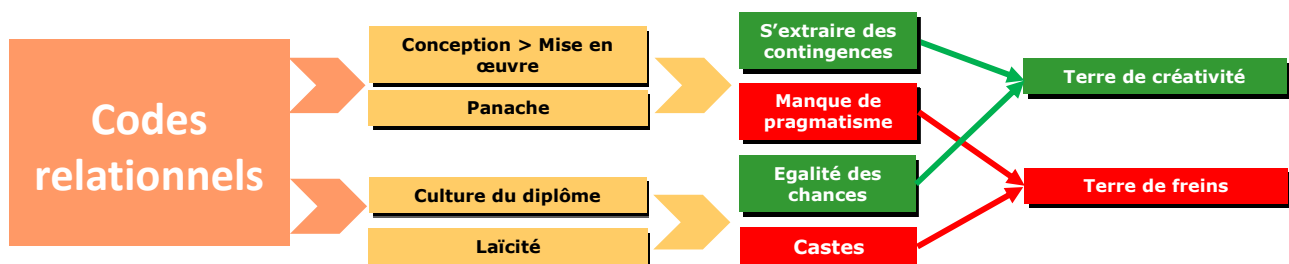
<sup>85</sup> Rapport d'information du Sénat « L'expatriation des compétences, des capitaux et des entreprises », [extranet.senat.fr](http://extranet.senat.fr).

<sup>86</sup> Amadiou, Jean-François, « Olivier, Gérard et Mohammed ont-ils les mêmes chances de faire carrière ? », Observatoire des discriminations, Avril 2006.

<sup>87</sup> France 2, « Envoyé spécial : Qatar, le nouvel eldorado des beurs », reportage de Karim Baïla et Tony Casabianca, 19 février 2010.

## Codes relationnels : discours éclairants ou éblouissants ?

La société française est régie par des codes relationnels centrés sur le discours. L'éloquence et l'apparence importent parfois plus que la véracité. La théorie prime souvent sur la pratique, l'action et le résultat. La richesse conceptuelle permet d'apporter un éclairage original et créatif sur les événements, tandis que les non-dits pèsent de tout leur poids et menacent la construction d'un collectif apaisé. Le *bel esprit* peut alors l'emporter sur la *présence d'esprit* pour faire naître l'illusion, source potentielle de confusion identitaire.



### 3. PARCOURS HISTORIQUE : LA THEORIE TOUTE PUISSANTE

#### 3.1. Mémoires officielles : centralisation du pouvoir ou négation des faits ?

La combinaison du pouvoir du « *chef* » et de la centralisation de l'*Etat* détermine la mémoire officielle.

##### La domination des chefs de partis

Sur la scène politique française, les acteurs tendent à s'opposer pour s'imposer, en réponse à un système politico-social qui se verrouille pour se prémunir contre les prises de pouvoir par d'autres que les successeurs désignés. Ce système constitue un tel carcan qu'il oblige les porteurs de projets politiques à devoir renverser l'ensemble du système pour pouvoir se substituer aux dirigeants en place. Censés protéger la maison des intrus, les cadenas institutionnels la rendent imperméable aux idées nouvelles et aux signaux d'alerte, jusqu'à la paralyser. Face à la réalité du changement, les verrous finissent par sauter, emportant la maison avec eux. Depuis la chute des capétiens en 1792, les Français ont ainsi renversé 16 régimes successifs.

Comme ses prédécesseurs, le système politique de la V<sup>e</sup> République a réinventé des barrières protectrices. Force est de constater que tous ceux qui ont occupé la fonction de Chef d'Etat, à l'exception du dernier, ont dû créer leur propre parti ou prendre la main sur un parti émergent.

C'est bien évidemment d'abord le cas de Charles de Gaulle avec l'Union pour la nouvelle République (UNR), parti fondé en 1958 au moment où il revient au pouvoir après le putsch d'Alger<sup>88</sup> – sans compter le Rassemblement du Peuple Français (RPF), créé au lendemain de la Guerre.

De même, Valéry Giscard d'Estaing crée un nouveau parti en 1966, la *Fédération Nationale des Républicains Indépendants* (FNRI) qui le porte à la Présidence de la République en 1974, avec le soutien du parti gaulliste (l'UDR, nouveau nom de l'UNR). En 1978, l'*Union pour la Démocratie Française* (UDF), fédérant les *Républicains Indépendants* et les différents groupes centristes et libéraux, est par ailleurs créé pour aider le président Valéry Giscard d'Estaing à disposer d'un parti plus large que le FNRI en vue des élections législatives.

	Date	Régimes politiques
Révolution Française →	Jusqu'en 1789	Monarchie absolue de droit divin
	1789 à 1791	Assemblée constituante
Guerre → Terreur →	1791 à 1792	Monarchie constitutionnelle
	1792 à 1794	1 <sup>ère</sup> République
Coup d'état →	1795 à 1799	Directoire
	1799 à 1802	Consulat
	1802 à 1804	Consulat à vie
Défaite →	1804 à 1815	1 <sup>er</sup> Empire
	1815 à 1830	Restauration monarchique
Révolution →	1830 à 1848	Monarchie de Juillet
Coup d'état →	1848 à 1852	2 <sup>ème</sup> République
	1852 à 1870	2 <sup>nd</sup> Empire
Défaite →	1870 à 1940	3 <sup>ème</sup> République
Défaite →	1940 à 1944	Etat français
Putsch d'Alger →	1944 à 1946	GPRF (Gouvernement Provisoire de la République Française)
	1946 à 1958	4 <sup>ème</sup> République
	1958 / aujourd'hui	5 <sup>ème</sup> République

<sup>88</sup> Le « Groupe des 7 », un rassemblement de rebelles anti-indépendantistes d'Alger, organise un coup d'Etat visant à renverser le régime de la Quatrième République qu'ils jugent favorable à l'indépendance de l'Algérie. Le 13 mai 1958, les milices du « Groupe des 7 » souhaitant remettre le pouvoir entre les mains de l'Armée, investissent l'immeuble du gouvernement général d'Alger symbole de l'autorité nationale. Ces émeutes insurrectionnelles conduisent à la prise de pouvoir par les militants extrémistes et l'armée, qui fondent le Comité de Salut Public pour le maintien de l'Algérie française. Les généraux Massu et Salan prennent la tête du comité. Ils demandent au président René Coty de former un nouveau gouvernement favorable à l'Algérie française et lancent un appel au général de Gaulle, retiré de la politique depuis 5 ans. Devant l'ampleur de l'insurrection, le Président de la République, René Coty, transmet le pouvoir exécutif à de Gaulle le 1<sup>er</sup> juin 1958. Celui-ci forme un « gouvernement de salut public » insistant sur la nécessité de l'union nationale, et annonce la création d'une nouvelle constitution. C'est la fin de la quatrième république.

A son tour, Jacques Chirac crée en 1976 le *Rassemblement pour la République* (RPR), qui réunit le mouvement gaulliste autour de sa personne et le portera d'abord au poste de premier ministre en 1974 et en 1986 puis à la tête de l'Etat en 1995 et 2002.

Quant à François Mitterrand, il n'a pas fondé à proprement parler le *Parti Socialiste*, mais il l'a profondément renoué, à la suite du Congrès d'Epinay en 1971, lors duquel il en devint le premier secrétaire, deux ans après sa création en 1969. Ce jeune parti qui fait renaître l'ancienne SFIO autour de sa personne l'amènera à mettre en ballottage le candidat de la droite, Valéry Giscard d'Estaing en 1974, et à remporter les élections présidentielles de 1981 et 1988.

En 2002 enfin, l'UMP (*Union pour la Majorité Présidentielle* qui deviendra *Union pour un Mouvement Populaire*) est créée afin « d'unir les forces politiques de toutes les droites » en vue des élections législatives de 2002 et surtout de l'élection présidentielle de 2007. C'est Alain Juppé qui structure et prend la tête de ce mouvement avant d'être contraint de s'effacer en 2004, à la suite d'une affaire judiciaire assortie d'une peine d'inéligibilité temporaire. C'est donc pour des raisons extra politiques que Nicolas Sarkozy prend alors la tête du parti orphelin, qui le conduira à la victoire lors des élections présidentielles de 2007.

En 2012, si François Hollande, le vainqueur de l'élection présidentielle, n'a pas créé de parti, il maîtrisait parfaitement les réseaux du *Parti Socialiste*, dont il avait été pendant douze ans le premier secrétaire.

Ce rappel historique montre que l'accès au sommet de l'État dépend avant tout en France de la capacité à créer et maîtriser un parti politique, et non pas seulement à proposer un projet.

Il en va différemment dans d'autres grandes démocraties, composées de partis politiques plus pérennes. A titre d'exemple, au Royaume-Uni, le parti conservateur a été fondé en 1830 et le parti travailliste en 1900. Aux Etats-Unis, le parti Démocrate date de 1824 et le parti Républicain de 1854. Dans ces deux pays, les partis ont des méthodes internes de sélection des leaders qui obligent les différentes composantes à une dialectique au sein même de l'organisation. Cette régulation permet une régénération en intégrant les idées nouvelles et de nouveaux profils au sein d'un système plus ancien. Ainsi, aux Etats-Unis, le parti Républicain était-il le plus innovant sur le plan social au moment de la Guerre de Sécession, pendant laquelle le républicain Abraham Lincoln s'opposait aux Démocrates en prônant l'abolition de l'esclavage, alors que depuis la crise économique de 1929, c'est le parti Démocrate qui se démarque par ses propositions sociales.

En France, le parti étant créé par un chef pour sa propre carrière, celui-ci finit par rejeter toute idée qui pourrait le déstabiliser. Excluant des instances internes les porteurs de projets alternatifs, le dirigeant maîtrise le programme politique, qu'il est donc en situation d'adapter à ses ambitions personnelles. Ne permettant ni pluralisme ni confrontation des idées, ce fonctionnement interne ne permet de construire que des analyses et des solutions imparfaites. La dialectique étant difficile, voire impossible, tout candidat à la fonction suprême doit construire à son tour son propre appareil. La création du *Modem* (*Mouvement Démocrate*) par François Bayrou ou de l'*Union des Démocrates et Indépendants* (UDI) par Jean-Louis Borloo en sont de nouveaux exemples. La vie des partis étant parallèle à celle de leurs chefs, il arrive que les partis disparaissent avec leur créateur.

Les primaires internes aux deux plus grands partis politiques français, qui sont un pas vers une évolution plus démocratique du système, n'en sont qu'à leurs prémices. En effet, en 2002, les primaires du Parti Socialiste donnent l'investiture à Ségolène Royale, la compagne du premier secrétaire, et en 2011, c'est l'ancien premier secrétaire du parti, François Hollande, qui a géré le parti pendant 12 ans, qui est élu. Du côté de l'UMP, l'élection d'un nouveau Président fin 2012 relève plus de la foire d'empoigne que de la démocratie apaisée.

***En France, les acteurs politiques doivent s'opposer pour s'imposer.  
Pour devenir chef d'Etat, il faut maîtriser, voir créer son parti :  
la figure du chef l'emporte sur le projet.***

### *La puissance de diffusion de l'Education Nationale*

La transmission de la mémoire collective se fait principalement par l'**éducation**. C'est sur les bancs de l'école que les citoyens apprennent la version officielle de l'histoire. En France, elle est enseignée par des professeurs soumis aux exigences d'un programme imposé par leur ministère de tutelle, le ministère de l'Education nationale, qui s'applique à l'enseignement public comme à l'enseignement libre.

Ce ministère constitue le premier poste du budget de l'Etat, s'élevant à 60,8 milliards d'euros pour 2010, ce qui équivaut à 21% du budget annuel<sup>89</sup>.

Mais le poids de l'Education nationale est surtout considérable en matière d'effectifs, avec environ 1,1 million de fonctionnaires, dont 850 000 enseignants<sup>90</sup>. Cette quantité de personnel lui confère une grande capacité d'intervention. Ainsi, l'Education nationale est capable de diffuser le même savoir, le même message et la même grille d'analyse à tous. Cela donne à l'Etat une force sans comparaison de transmission de l'histoire qu'il veut officialiser.

*L'Etat est le principal relais d'informations en France,  
notamment grâce au poids de l'Education nationale sur l'ensemble du territoire.*

## **IMPACTS**

### *Un exécutif central*

Un chef difficilement contestable assis sur une administration unifiée et un pouvoir exécutif puissant. Le dispositif institutionnel français reproduit la centralisation pyramidale, héritée à la fois de la monarchie de Louis XIV, du système étatique napoléonien et de l'Etat républicain du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>91</sup>. L'administration centrale est maîtrisée par le pouvoir gouvernemental et structurée en ministères, qui comprennent à leur tour des directions et des services.

Cette structuration reste prégnante en dépit des réformes de l'Etat, de l'existence de services déconcentrés, de collectivités territoriales décentralisées et du développement de différentes structures administratives non soumises à la tutelle hiérarchique. En réalité, avec les réformes étatiques récentes, tous les services extérieurs de l'Etat relèvent du Préfet qui a donc vu ses pouvoirs élargis. Sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, les ramifications de l'Etat lui confèrent donc une capacité à faire appliquer ses décisions rapidement et partout.



*Le pouvoir exécutif français est surpuissant.*

<sup>89</sup> Cf. le site de l'Education nationale, [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) (date d'accès : juillet 2010).

<sup>90</sup> « Woerth annonce des suppressions de postes "très significatives" », *Le Nouvel Observateur*, 23 juin 2009.

<sup>91</sup> Voir « Fusion des pouvoirs temporels et spirituels » page 87 à 89.

*Sans diagnostic approfondi, pas de solution pertinente*

Mais une administration centralisée et loyale à un chef peut également générer un certain déni des faits. Ainsi, par exemple, la France s'est forgé une identité de nation résistante pendant la Deuxième Guerre mondiale, qui s'est largement construite sur une image exagérée et presque mythifiée de la Résistance française. Comme nous l'avons montré précédemment, les résistants n'étaient pas majoritaires en France pendant l'Occupation, puisque l'on a pu en décompter environ 350 000<sup>92</sup> soit moins de 1% de la population. Par ailleurs, on évalue à environ cinq millions le nombre de lettres anonymes délatrices envoyées à la police ou à la Gestapo<sup>93</sup>.

Un certain opportunisme a même pu être mis en évidence par l'évolution du nombre d'élèves de l'école Berlitz de Paris, qui, avant-guerre, comptait 939 élèves en allemand et 2 470 en anglais, chiffres contrastant avec les 7 920 élèves germanistes (10 fois plus) et les 625 anglicistes (4 fois moins) en novembre 1941. Les représentations courantes sur le rôle de la France dans cet épisode structurant de l'histoire mondiale ne correspondent donc pas exactement à la réalité factuelle : seule la minorité effectivement résistante est mise en exergue et présentée comme symptomatique de l'ensemble la société française d'alors.

La capacité de l'Etat à imposer sa version arrangeante des faits est donc avérée. Mais, ne pas regarder la réalité en face engendre une **difficulté à réformer**, voire une incapacité à le faire. Ainsi, au fil des années, des « dossiers » comme ceux des retraites ou de la santé continuent à s'aggraver. Les réformes reconnues comme nécessaires par tous les spécialistes ne sont pas mises en œuvre, soit en raison des échecs des négociations<sup>94</sup> soit en raison du calendrier électoral qui conduit les décideurs politiques à repousser les décisions douloureuses à plus tard.

Cette inertie relève des priorités à court terme des acteurs politiques, des stratégies de positionnement des acteurs sociaux ainsi que des logiques de défense d'intérêts particuliers. Voilà comment, indépendamment de la couleur politique du gouvernement aux commandes, les changements d'envergure deviennent impossibles ou très laborieux<sup>95</sup> et les institutions arrivent difficilement à transformer la société.



*L'Etat et la société française ont du mal à partager des diagnostics et à mettre en place les conditions de la réforme.*

<sup>92</sup> Le nombre de résistants morts ou disparus pendant l'Occupation aurait été d'environ 90 000 (60 000 déportés politiques morts dans les camps et 30 000 fusillés ou exécutés sommairement de 1940 à 1944) et près de 260 000 personnes ont obtenu une carte de Combattant volontaire de la Résistance après-guerre.

<sup>93</sup> En comparaison, seulement 3 513 personnes ont été identifiées comme « Justes parmi les nations » par le Comité français pour *Yad Vashem*, c'est-à-dire comme ayant mis en danger leur vie pour sauver des juifs pendant la Deuxième Guerre mondiale et 40 000 auxiliaires français de la *Carlingue*, Gestapo française basée à Paris rue de Lauriston (Halimi, André, *Délation sous l'occupation*, Editions Montparnasse, 1983)

<sup>94</sup> Voir *Le Figaro*, « Constat d'échec des négociations sur la pénibilité », 17 juillet 2009.

<sup>95</sup> Voir « Le dictateur invisible » et « Le Ballon de rugby », dans *L'état social de la France 2010*, La Documentation française.

### 3.2. Histoires concurrentes : affirmer ses opinions ou reproduire la pensée des dirigeants ?

En France, le débat public est largement tributaire de la dépendance financière, structurelle et relationnelle des médias.

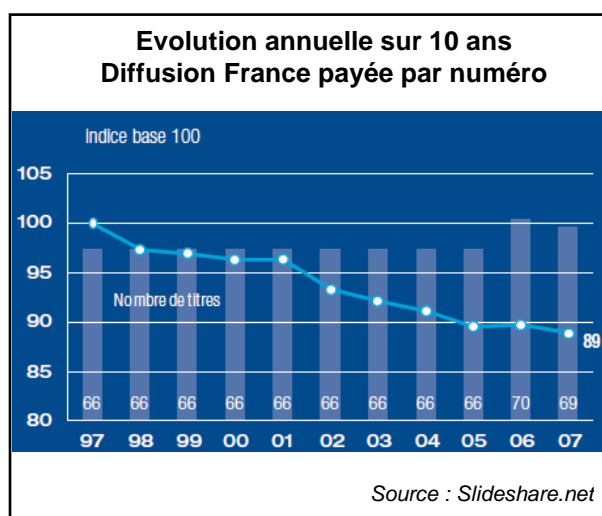
Le sens critique se nourrit de la possibilité de confronter les idées. La diversité des points de vue dépend ainsi de la pluralité des médias qui forment de nombreuses tribunes constituant autant de possibilités pour faire valoir des arguments novateurs. Pour qu'une idée prenne corps dans l'opinion sans moyens économiques, il faut être crédible et connu de tous, et pour cela exister médiatiquement. Malheureusement, leurs contraintes économiques, leurs liens juridiques, leurs relations professionnelles et leurs liens amicaux avec le monde politique présentent quatre bornes qui limitent l'expression libre des grands médias français.

#### *Dépendance structurelle des médias*

Selon leur statut et leurs intérêts particuliers, les acteurs présents au capital social des entreprises de presse peuvent faire courir le risque d'une influence sur les contenus éditoriaux.

Les exemples d'acteurs politiques présents au sein du capital social d'organes de presse locaux sont ainsi nombreux. On peut citer La Dépêche du Midi, qui appartient à l'ancien Ministre Jean-Michel Baylet, Presse Océan qui appartient à l'ancien Ministre Philippe Mestre, le Provençal qui était la propriété de l'ancien Ministre Gaston Defferre. Il n'est pas rare que les mensuels et hebdomadaires locaux appartiennent aux élus du canton ou de la circonscription.

Par ailleurs, bien peu de médias sont indépendants économiquement. La diffusion de la presse payante est en perte de vitesse, en raison notamment de la concurrence exercée par les journaux d'information gratuits et l'information en libre accès sur Internet. Ainsi, entre 1997 et 2007, la presse a perdu 11% de lecteurs payants soit plus de 1% par an en moyenne (Cf. graphique ci-contre). Excepté certains médias tels que *Le Canard Enchaîné*<sup>96</sup> ou le site d'information *Mediapart*<sup>97</sup>, les entreprises de presse sont généralement rattachées à des groupes économiques qui les financent, et restent tout au moins dépendants de leurs clients publicitaires.



De plus, les grands organes de presse nationaux appartiennent souvent à des groupes industriels dont les dirigeants ont des relations financières souvent complexes avec le monde politique. Au comité de rédaction du Figaro siège un grand nombre de personnalités politiques orientées à droite ou au centre-droit dans le spectre politique français, ce qui témoigne pour le moins d'une certaine proximité avec ces partis.

Nicolas Beytout, par exemple, directeur de la rédaction du Figaro nommé par Serge Dassault, de 2004 à 2007, faisait partie des invités au Fouquet's le 6 mai 2007 au soir, pour fêter la victoire de Nicolas Sarkozy à l'élection présidentielle<sup>98</sup>. De même, le capital de Libération a été contrôlé par la société de Jérôme Seydoux en 1996. Proche du Parti Socialiste, il avait eu le soutien de François Mitterrand pour présider le conseil d'administration de La Cinq en 1986. L'Express et le Point ont appartenu à la Générale des Eaux (devenue Vivendi en 1998), qui négociait des concessions multiples avec l'Etat (activité de télécommunication : SFR, Cegetel) et les collectivités locales (distribution de l'eau, ramassage et traitement des déchets). Les entreprises sœurs de TF1 au sein du groupe Bouygues contractent avec l'Etat (Bouygues Telecom) et négocient de nombreux chantiers publics et permis de construire locaux (secteur du bâtiment).

<sup>96</sup> Le Canard enchaîné est un hebdomadaire satirique français créé en 1915. Refusant toute publicité, il ne vit que de ses ventes et a choisi un système de statuts le préservant de toute prise en main extérieure : seuls les fondateurs du journal et ceux qui y travaillent peuvent en être actionnaire.

<sup>97</sup> Mediapart est un journal d'informations sur internet, qui a choisi une parution sans publicité et un financement par abonnement payant, conçu comme le moyen de garantir au lecteur qualité éditoriale et véritable indépendance.

<sup>98</sup> Chemin, Ariane ; Perrignon, Judith, *La nuit du Fouquet's*, Fayard, 2007, 120 p.



De plus, dans les dernières décennies, la configuration du paysage médiatique français a connu une concentration, avec l'acquisition des groupes de presse par deux conglomérats, liés aux deux fabricants d'armements français. Ainsi, le groupe Dassault est devenu en 2004 l'actionnaire majoritaire du groupe Socpresse<sup>99</sup>, fondé par Robert Hersant, qui publiait à l'époque près de 70 titres dont *Le Figaro* et détenait environ 30% de la presse régionale<sup>100</sup>. De même, le groupe Lagardère s'est développé à la suite de la privatisation de Matra en 1987, puis a bâti un pôle média, notamment par l'acquisition de Hachette et d'Europe 1. L'activité principale des propriétaires de ces deux groupes de presse est liée à des contrats publics, les Etats étant en effet les principaux acheteurs d'armements. Or, il n'est pas concevable que les dirigeants d'un conglomérat ne fassent pas travailler leurs différentes filiales en bonne intelligence : on peut donc supposer que les propriétaires de ces deux groupes de presse veillent à ne pas diffuser d'informations nuisibles à l'activité de leurs entreprises sœurs.

Comme toutes les entreprises, les médias ont des actionnaires qui inscrivent leur stratégie dans un projet qui sert au mieux leurs intérêts à travers l'ensemble de leurs actions économiques et sociales. Ainsi la logique financière et surtout stratégique des groupes de presse peut venir percuter l'objectivité des informations et analyses des médias.

***Des actionnaires de médias aux intérêts particuliers et partisans (acteurs politiques, fabricants d'armes, ...).***

***Dépendance relationnelle des médias***

Le paysage médiatique français n'est pas seulement concentré entre quelques mains, il se caractérise aussi par des relations sociales de proximités, voire d'intimité, avec le monde politique, qu'elles soient amicales ou professionnelles.

Les chemins des journalistes croisent d'abord ceux du monde politique sur les bancs de l'université ou autres Instituts d'études politiques. Une partie des amitiés durables naissant à l'âge étudiant, les journalistes nouent alors d'étroits liens avec de futurs élus. Plus tard, la fréquence indispensable des contacts professionnels entre journalistes et politiques contribuera à créer des relations de proximité. Dans ces conditions, la normalité est d'apporter, même inconsciemment, son soutien à ses interlocuteurs habituels, qui deviennent privilégiés avec le temps, ne serait-ce qu'en ne privilégiant pas les contacts avec les nouveaux venus (leurs concurrents), sinon en les défavorisant. Les couples réunissant ou ayant réuni des personnalités politiques et journalistiques sont d'ailleurs nombreux. On peut citer par exemple les cas les plus connus :

- Jean-Louis Borloo, ministre sans interruption de 2002 à 2010, et Béatrice Schönberg journaliste de télévision, qui a notamment présenté les journaux de fin de semaine sur France 2, de 1997 à 2007 ;
- Bernard Kouchner, cofondateur de Médecins sans frontières et de Médecins du monde, ministre de gouvernements de gauche et de droite, et Christine Ockrent, deuxième femme à présenter le Journal de 20 heures, dirigeante de *L'Express*, présentatrice d'émissions politiques sur France 3. Surtout, entre février 2008 et mai 2011, elle est directrice générale de l'Audiovisuel public Extérieur de la France, alors même que son époux était ministre des Affaires étrangères ;
- Dominique Strauss-Kahn, député socialiste, plusieurs fois ministre dans des gouvernements de gauche, directeur général du Fonds monétaire international de 2007 à 2011, et Anne Sinclair, présentatrice vedette d'émissions politiques sur TF1, animatrice radio sur RTL puis France Inter ;
- Arnaud Montebourg, ministre du Développement productif et Audrey Pulvar, présentatrice du journal du soir de France 3 de 2005 à 2009 ;
- Michel Sapin, ministre du travail et Valérie de Senneville, Journaliste aux Echos ;
- François Hollande, président de la République et Valérie Trierweiler, journaliste à Paris Match.

Par ailleurs, la compétence des journalistes se mesure à l'aune de leur capacité à trouver des informations. Le journaliste politique qui s'opposerait ouvertement aux élus et décideurs publics, principaux pourvoyeurs de renseignements, pourrait se voir marginalisé ou boycotté. Afin de préserver sa carrière et son statut, tout journaliste doit donc prendre soin de ménager le personnel politique en place pour conserver l'accès à l'information. Il en va de même pour les *grands reporters*<sup>101</sup> dont l'autonomie n'est pas plus développée car le boycott pourrait être appliqué à leur rédaction par des décideurs mécontents dans leur ensemble.

***Des médias globalement « amicaux » : connivence entre médias et acteurs politiques.***

<sup>99</sup>« Socpresse avait acquis en 2002 le pôle presse du groupe Vivendi Universal (groupe Express – Expansion). Aujourd'hui, les piliers du groupe sont, d'un côté, la société aéronautique EADS, qui occupe la deuxième place mondiale dans son secteur d'activité, et Lagardère Média, un des leaders mondiaux des publications et des médias ». Silbert N, Renault E, « Dassault s'empare de la Socpresse », *Les Echos*, 12 mars 2004.

<sup>100</sup> Santi, Pascale, « Le rachat de la Socpresse par Dassault suscite des inquiétudes », *Le Monde*, 14 mars 2004.

<sup>101</sup> *Grand reporter* est le statut social le plus élevé de la convention collective des journalistes. Ce statut est lié à un niveau de rémunération et non à une fonction : il est donc possible d'être un Grand reporter et de ne pas faire de grand reportage.

## IMPACTS

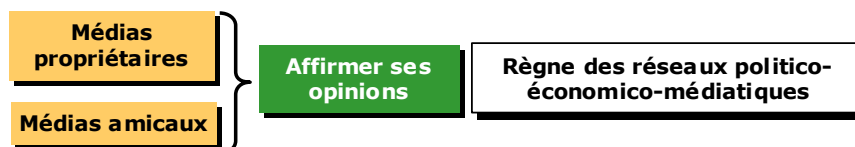
### *Une scène politico-médiatique peu propice au raisonnement*

Les patrons de presse ne sauraient manquer de mettre leurs opinions politiques en adéquation avec leurs intérêts financiers, à moins que ce ne soit leur activité économique qui ne soit mise au service de leurs ambitions et idées politiques : il est naturel qu'ils recrutent des salariés qui leur ressemblent, ayant une sensibilité proche, un même état d'esprit et donc souvent une même appartenance politique. Or, la logique veut que les partisans soutiennent leur favori et s'en prennent à ses adversaires. Ainsi, la presse a-t-elle des connivences politiques. Et même lorsqu'ils ne sont pas eux-mêmes inféodés à une rédaction politiquement colorée, les journalistes sont contraints à la conformité intellectuelle avec le microcosme politico-médiatique. S'ils restent indépendants de droit et d'esprit, ils ne bénéficient néanmoins pas toujours du degré de liberté souhaitable. L'exercice est particulièrement délicat au sein des médias publics, dont les dirigeants sont, depuis la réforme de l'audiovisuel public adoptée en décembre 2008, nommés directement par décret, par le chef de l'Etat.

Ainsi la presse française est-elle de façon générale structurellement et culturellement en osmose avec les partis politiques existants. La tendance au militantisme y est naturelle et courante. Même si l'honnêteté intellectuelle des journalistes n'est pas à mettre en doute, les médias n'en restent pas moins partiaux : pouvant s'avérer dangereuse pour les amis de cœur ou de structure, toute nouvelle sensibilité sera donc soit ignorée pour des considérations financières, soit attaquée pour des raisons partisans.

Compte tenu de cette dépendance multidimensionnelle des médias français, toute démonstration étayée s'avère un exercice bien contraint. Aussi les éditorialistes s'essayent-ils à **affirmer leurs opinions** en élaborant des idées où l'allégorie remplace souvent les faits. Le niveau d'abstraction étant souvent élevé, il n'est alors pas toujours aisé de suivre le raisonnement. Aussi, il arrive souvent que l'exercice de l'« édito », qui devrait permettre d'exprimer un point de vue reposant sur des faits probants, dérive en une proclamation d'idées en apparence peu étayées. Le « prêt-à-penser » est ainsi asséné, telle une vérité révélée.

La combinaison entre une diversité limitée de points de vue et une presse souvent partielle produit une forme de complicité intellectuelle et politique entre les organes de presse et les pouvoirs. Cette concentration des médias laisse un espace marginal aux discours indépendants porteurs d'idées alternatives. Ce processus de concentration soulève des interrogations quant à la diversité des points de vue, et pose en filigrane la question du rôle des médias dans le débat public.



*Le journalisme d'investigation est peu développé.  
Les grands médias, relaient le discours politique  
sans en pointer les contradictions.*

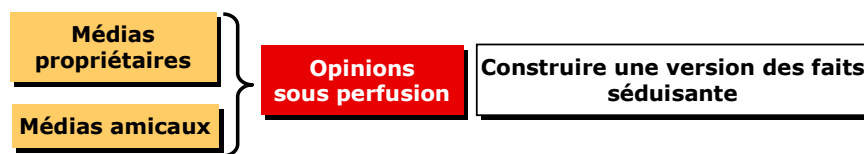
« *Peopolisation* »

Un organe de presse est une société commerciale. Sans clients, il périclité comme toute entreprise. Deux types de ressources économiques s'offrent à lui : vendre de l'information à des lecteurs/auditeurs/télespectateurs et/ou vendre de l'espace publicitaire à des organismes qui veulent toucher ces mêmes acteurs. Il faut de l'audience à un media pour vivre. Les vedettes de cinéma, de la chanson, du sport ou de la politique, attirent infiniment plus le lecteur que d'inconnus précurseurs. Donner une tribune à des nouveaux venus dont le degré d'innovation est indéfinissable et d'un intérêt incertain pour le public-client est tout à fait aléatoire. Leur consacrer de l'espace constitue donc une imprudence du point de vue des finances de la société de presse, de sa pérennité et de ses emplois. Les esprits les plus ouverts des meilleures rédactions ne peuvent se soustraire à cette implacable logique économique. Les risques devant être réduits, les analyses et/ou démarches innovantes n'émanant pas de personnalités « connues » sont donc souvent écartées.

L'autre type de ressources est la vente d'espaces publicitaires, qui s'adresse principalement aux grandes entreprises, annonceurs dotés des moyens les plus importants. Ainsi, ouvrir sa tribune à nouveau venu qui propose de nouvelles informations, de nouvelles pratiques, de nouvelles solutions ou de nouveaux produits peut revenir à s'immiscer dans les positions ou intérêts de ses clients, et donc comporter un risque direct et immédiat de perte de chiffre d'affaires. Les rédactions doivent évidemment prendre garde à ce que cela n'arrive pas : on comprend alors que certaines hésitent à innover en donnant la parole à des indépendants dont les arguments pourraient déranger.

Aucun des deux modèles économiques n'est facile. Les difficultés financières récurrentes de la presse quotidienne nous le rappellent : *l'Humanité*, *Libération*, *Le Monde* enchaînent les recapitalisations, chaque fois un peu plus délicates.

La presse qui se veut d'*investigation* concentre ses travaux sur les *people* du divertissement, voire du monde politique, plutôt que sur les grandes questions qui permettraient de mieux comprendre les enjeux sociaux et économiques mondiaux. Il est significatif qu'il n'y ait qu'un seul organe de presse qui n'appartienne qu'à ses seuls journalistes et qui réussisse à vivre sans publicité aucune : *Le Canard enchaîné*. Celui-ci, par son mode de gouvernance unique, a réussi à éviter son absorption par d'autres groupes<sup>102</sup> en se postant à l'affût des scoops sans pour autant construire des investigations. A cette exception près, la pluralité des raisonnements contradictoires présentés dans les médias français pose question. Aucun exemple en France comparable à celui du *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, en Allemagne, où la ligne éditoriale n'est pas décidée par un directeur, mais par un collège de cinq responsables.



*Les contraintes financières de la presse la poussent au conventionnalisme et à la prudence.*

<sup>102</sup> Créée en 1915, ses titres sont invisibles et ses valeurs, ses réserves financières sont équivalentes à trois années de chiffre d'affaires. Ses rédacteurs sont parmi les mieux payés de la presse française, mais ils ne peuvent pas jouer en bourse, faire des piges ailleurs ou accepter de décorations officielles. Martin, Laurent, 2000, « Pourquoi lit-on le Canard enchaîné », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, Vol. 68, n°68, pp.43-53.

### 3.3. Scénarios possibles : consensus national ou erreurs de pilotage ?

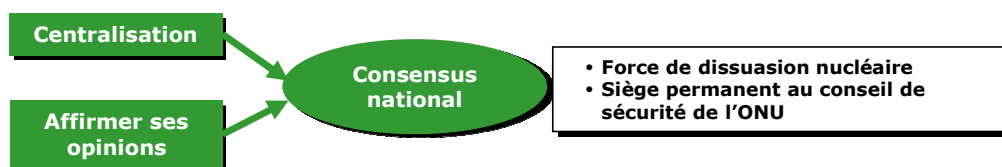
*Le couple Etat-Médias produit du consensus et peut entraîner la France dans le succès ou l'erreur.*

La force de l'Etat, relayée par les médias, peut affirmer sa position officielle et produire du consensus national.

C'est une force éminente de la société française que sa capacité à se mobiliser autour de grands projets portés par l'Etat. Mieux qu'ailleurs, l'Etat peut entraîner une opinion publique indécise et focaliser ses énergies.

Par exemple, la dissuasion nucléaire pendant la Guerre Froide<sup>103</sup> : la réalisation de ce projet, fondé sur la volonté de s'imposer au niveau mondial comme une puissance inévitable, porté par une génération de corps d'ingénieurs, a permis de sanctuariser le territoire français et de confirmer le statut de puissance mondiale de la France.

Ainsi, la France possède des caractéristiques susceptibles de l'aider à s'imposer sur le devant de la scène internationale. Elle y parvient lorsqu'elle occupe l'un des cinq sièges permanents au Conseil de Sécurité de l'ONU, ou lorsque des Français occupent des fonctions dans des organismes intergouvernementaux, comme Pascal Lamy à l'OMC, Jean-Claude Paye à l'OCDE, Jacques Delors à la Commission européenne, ou Pierre-Paul Schweitzer, Jacques de Larosière, Michel Camdessus, Dominique Strauss-Kahn, puis Christine Lagarde au FMI.



Cependant, le débat public se laissant phagocyter, la société française peut nier les faits en bloc. Cela peut générer de l'incapacité à se remettre en question et donc à se réformer. Ainsi le système politico-médiatique peut conduire à des **erreurs de pilotage**.

Quel que soit le gouvernement, les finances publiques sont chroniquement déficitaires, le chômage perdure. Pour autant, aucun acteur ne propose de régler ces problèmes colossaux. Prenons par exemple le sujet de la dette publique. Lorsque l'Etat recueille deux euros, il en dépense trois ! En 2011, avec 201 milliards d'euros de ressources nettes et 289 milliards d'euros de charges nettes en budget général, le ratio Déficit de l'Etat / Recettes de l'Etat a été de 44%. Le fameux critère de Maastricht, le ratio Solde public / PIB consiste à comparer le déficit de l'Etat, qui n'est que l'un des agents économiques, à la production de tous les agents économiques. Très insuffisant pour comprendre l'enjeu de l'endettement public, voire même confusant. Il faut s'en extraire si l'on cherche à comprendre.

Le premier chiffre clé du déficit public est celui de la charge financière annuelle des intérêts (hors remboursement de la dette elle-même) : elle devrait s'établir à 49 milliards d'euros en 2012, soit la moitié du déficit total, c'est-à-dire plus que les recettes de l'impôt sur les sociétés (45 milliards) et approchant l'impôt sur le revenu (59 milliards) !

Deuxième réalité fâcheuse, le budget dit « primaire » de l'Etat est déficitaire : le solde budgétaire de l'Etat hors charges d'intérêts de la dette est négatif de 32 milliards d'euros en 2011. Cela signifie que même si la dette de l'Etat était entièrement effacée, intérêt et principal, le budget serait encore dans le rouge vif !

Troisième verrou, le lien ténu de l'Etat avec ses prêteurs : 2/3 de notre dette est détenue par des investisseurs étrangers, situation très différente de celle du Japon, par exemple, dont 95% de la dette publique est détenue par les Japonais eux-mêmes. Or, les citoyens sont par nature plus proches de leur Etat, car ils sont les usagers-bénéficiaires des services qu'il fournit : leur lien multidimensionnel les rend donc moins sourcilieux sur la discipline budgétaire que des traders internationaux qui se trouvent dans une relation financière unidimensionnelle.

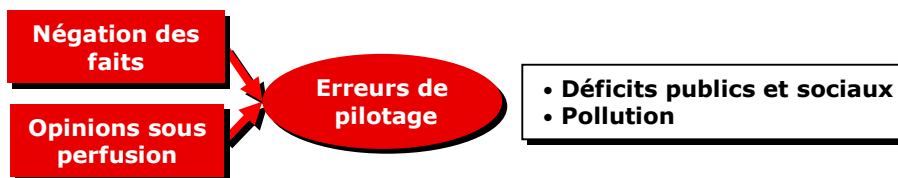
Le cumul de ces trois difficultés induit deux effets directs : le poids de la dette publique s'élève de façon inéluctable et les taux d'intérêts volatiles sont potentiellement explosifs.

<sup>103</sup> Lorsque l'Europe continentale risquait de devenir le théâtre d'affrontement entre le bloc occidental et le bloc soviétique, à la suite de l'acquisition de l'arme nucléaire par l'URSS.

Les frais financiers de l'Etat représentent d'ores et déjà à eux seuls 2,5% du PIB, autant de moyens qui ne sont ni consommés, ni investis. Notre endettement public pèse donc terriblement sur la croissance. Même en réduisant le déficit du budget de l'Etat à zéro dès 2012, nos déficits cumulés depuis 1974, sous les gouvernements successifs de gauche comme de droite, laissent en héritage aux générations futures une dette de 1 832 milliards d'euros (91% du PIB) fin 2012, qu'il faudra bien rembourser un jour...

De plus, la charge de la dette pourrait bien croître du seul fait de l'évolution des taux d'intérêt auquel l'Etat emprunte. En janvier 2013, si notre taux restait encore de l'ordre de 2% à 10 ans, celui de l'Italie était monté à 7% en deux ans pour redescendre à 4,3% en dix ans, (sans parler de celui de la Grèce, de 14% aujourd'hui après un passage à 35% !). Cependant ces taux exceptionnellement bas peuvent évoluer rapidement en cas de détérioration économique. Pour la France, une telle évolution pourrait se traduire par la nécessité d'une mesure correspondant au doublement de l'impôt sur le revenu pour couvrir les seuls intérêts de la dette ! A titre de comparaison, malgré sa dette élevée (120% du PIB), l'Etat Italien est en excédent primaire positif. A l'inverse de la France, s'il arrêta de rembourser ses prêteurs, il resterait en mesure de continuer à financer son fonctionnement et celui de ses services publics. A l'inverse, si les taux d'intérêts de la France dévissaient, l'absence de cet important facteur de confiance pourrait bien les faire dépasser ceux de l'Italie ! Un décrochage brutal des taux d'intérêt reste donc une menace potentielle qui pourrait avoir de lourdes conséquences sur l'économie du pays.

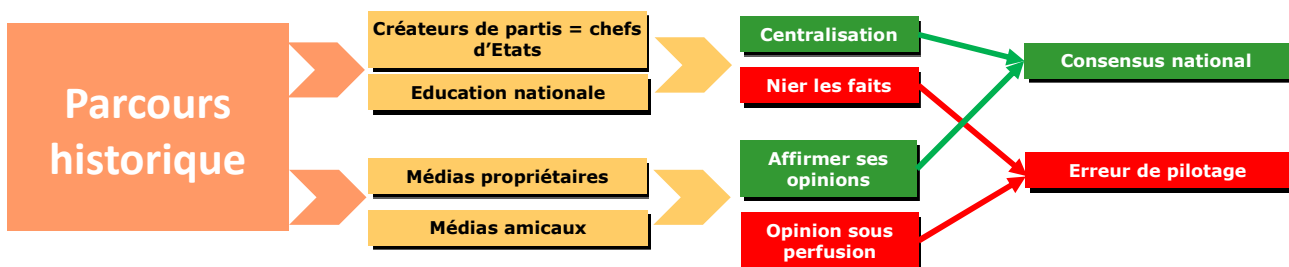
Cette dette colossale, même en se rapprochant progressivement des abysses, constitue une vraie bombe à retardement : la bombe sociale d'un conflit inter-générationnel. Jusqu'où les jeunes de demain accepteront-ils de payer à la fois notre train de vie passé et les retraites actuelles de leurs aînés, alors même qu'ils seraient plutôt fondés à leur demander de leur rendre compte de leurs erreurs ?



**Parcours historique : présence d'esprit ou vue de l'esprit ?**

Au sein de la société française, la prééminence des discours officiels et les difficultés à assumer des paroles concurrentes se traduit par le maintien d'une version du parcours historique qui est, à maints égards, une « vue de l'esprit ». La réflexion sur les faits se construit non pas en fonction de leur logique inhérente au moment où ils se sont produits, mais des intentions prêtées à leur auteurs, et comme partout ailleurs, de celle des commentateurs. Le travail sur le passé vise à le justifier, plutôt qu'à l'éclairer et à faciliter la compréhension du monde d'aujourd'hui.

Cette dynamique se retrouve dans le débat public qui omet certains des enjeux les plus importants.



## 4. PROJET COLLECTIF : DES VALEURS AFFICHEES AUX VALEURS VECUES

### 4.1. Les idéaux affichés : bien-être individuel ou mal-être collectif ?

*L'idéal de la France tient dans ses valeurs « Liberté, Egalité, Fraternité » mais également dans un confort de la vie quotidienne.*

#### *L'idéal républicain*

*Liberté, Egalité, Fraternité* : ces trois mots sont sans doute connus de la totalité des citoyens français comme le fondement de leur **idéal républicain**. Si on ne peut définir avec précision la date de son apparition, la devise française prend racine dans les sociétés de pensée du siècle des Lumières<sup>104</sup>. Elle imprègne l'ensemble de la société française, jusqu'à figurer dans les constitutions de 1946 et de 1958.

Les valeurs républicaines constituent ainsi un référentiel, un repère pour définir non seulement ce vers quoi doit tendre la France, mais aussi pour analyser les modes de fonctionnement de la société, toutes les actions et propositions de tous les acteurs. Comme tout système de valeurs, sa vocation est de constituer une grille de priorités qui doit présider aux moments de nos choix personnels et collectifs. Il s'agit d'une véritable grille d'analyse de nos forces, de nos faiblesses, de nos contraintes et de nos opportunités, qui peut et devrait nous éclairer à titre individuel comme à titre collectif.

#### *Liberté, Egalité, Fraternité*

- La **Liberté** correspond à la *liberté de chacun d'exercer son libre arbitre*
- L'**Egalité** encadre la Liberté, en donnant à chacun le *devoir de respecter le libre arbitre d'autrui*
- La **Fraternité** transforme le devoir de respecter le libre arbitre d'autrui en *volonté et même besoin de garantir le libre arbitre d'autrui, comme condition de notre capacité à exercer notre libre arbitre personnel*

Ces trois valeurs suivent un ordre précis : chacune des valeurs prépare la suivante, et encadre la précédente. Ce triptyque constitue ainsi un approfondissement progressif de la relation à soi et aux autres

*La France affirme ses valeurs dans le triptyque républicain « Liberté, Egalité, Fraternité »*

#### *Confort et qualité de vie*

Les idéaux de la société française renvoient également à des éléments plus matériels. La qualité de vie, le confort, la sécurité et la stabilité de l'emploi correspondent à des aspirations collectivement partagées. Le fait que Nicolas Sarkozy ait été élu Président de la République pour avoir affiché comme slogan politique la volonté de devenir le « Président du pouvoir d'achat<sup>105</sup> » en 2007 témoigne de l'importance de cette question en France. En effet, le pouvoir d'achat arrivait alors en première position des priorités<sup>106</sup>.

*Le pouvoir d'achat cristallise l'idéal de confort et de sécurité.*

<sup>104</sup> Ozouf, Mona, « Liberté, égalité, fraternité », in *Lieux de Mémoire* (dir. Pierre Nora), tome III : *Les France. De l'archive à l'emblème*, Paris : Quarto Gallimard, 1997, pp.4353-4389.

<sup>105</sup> « Je veux être le Président du pouvoir d'achat », [www.sarkozy.fr](http://www.sarkozy.fr), 16 février 2007. Un des slogans était « Travailler plus pour gagner plus. »

<sup>106</sup> Global Market Insite, 2007, « Les élections présidentielles vues par les Français », [www.gmi-mr.com](http://www.gmi-mr.com).

## IMPACTS

### Vitalité économique et sociale

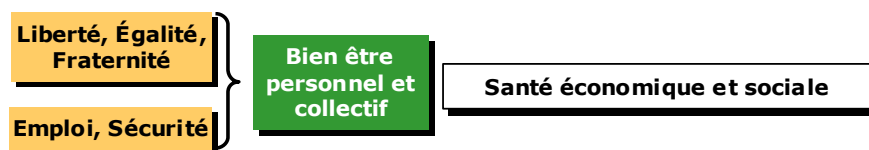
Irriguant la société depuis des décennies, les valeurs républicaines ont produit la vitalité économique et sociale, qui a fait de la France une puissance mondiale, ainsi qu'un **pôle d'attraction** grâce à sa **qualité de vie**. La France se situerait en tête de liste en matière de qualité de vie en Europe selon une enquête réalisée en 2009 portant sur 10 pays européens (les français partant à la retraite en moyenne plus tôt, ayant une espérance de vie plus longue et bénéficiant de plus de congés payés que les neuf autres pays étudiés<sup>107</sup>).

La France serait même le pays ayant la meilleure qualité de vie au monde selon le classement établi par le magazine américain *International Living* qui positionne la France en première place depuis 5 ans (2005-2010).

Les critères pour lesquels elle obtient la meilleure note sont la liberté, la sécurité et la santé. Elle obtient aussi un bon classement pour les critères tels que l'infrastructure, l'économie et le climat. Elle est moins bien classée pour les loisirs, la culture et l'environnement. En dépit du phénomène de crise économique, la qualité de vie offerte par la société française semble ainsi appréciée à maints égards.

Classement de la France pour son standard de vie	
Liberté	1ère ex-aequo avec 43 autres pays
Sécurité	1ère ex-aequo avec 55 autres pays
Santé	1ère
Infrastructure	4 <sup>e</sup> ex-aequo
Economie	11 <sup>e</sup> ex-aequo
Climat	18 <sup>e</sup> ex-aequo
Loisirs et culture	19 <sup>e</sup> ex-aequo
Environnement	64 <sup>e</sup> ex-aequo
<b>Classement Global</b>	<b>1<sup>ère</sup></b>

Source : *International living*, 2010



*La qualité de vie élevée en France.*

### Les limites de l'Etat correcteur d'inégalités

Ce ressenti n'est pourtant pas unanime. En effet, la crise économique a des conséquences en cascade sur la société française en termes de travail, consommation, redistribution, fécondité...<sup>108</sup>. Ainsi, plus de neuf Français sur dix ne se retrouvent pas dans les constats d'évolution de la qualité de vie, et estiment au contraire que le pouvoir d'achat subit une crise profonde<sup>109</sup>. Si la France a l'image d'un pays à la qualité de vie enviable, les inégalités tendent néanmoins à augmenter.

En effet, la proportion d'emplois à bas salaires en France a augmenté de 25% entre 1992 et 2001.<sup>110</sup> En 2007, 13,4%<sup>111</sup> des Français vivaient sous le seuil de pauvreté relatif à 60%<sup>112</sup>, ce seuil correspondant à un niveau de vie inférieur à 910 euros par mois en 2010. Le taux de chômage est régulièrement au-delà de 10 % depuis 25 ans. Ainsi, Martin Hirsch, ancien *Haut-commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté*, s'inquiétait dès sa prise de fonctions en 2007, de la montée de la précarité en France et déplorait que le taux de pauvreté passe largement inaperçu, contrairement à des indicateurs comme l'évolution du CAC 40 ou les statistiques du commerce extérieur<sup>113</sup>. La qualité de vie française dont on vante les mérites n'est donc pas la même pour tous.

<sup>107</sup> Selon une enquête du site de comparateur de prix uSwitch.com « Europe : meilleure qualité de vie en France », Le Figaro, 12 octobre 2009.

<sup>108</sup> INSEE, 2009, *France, portrait social – Edition 2009*, 317 p.

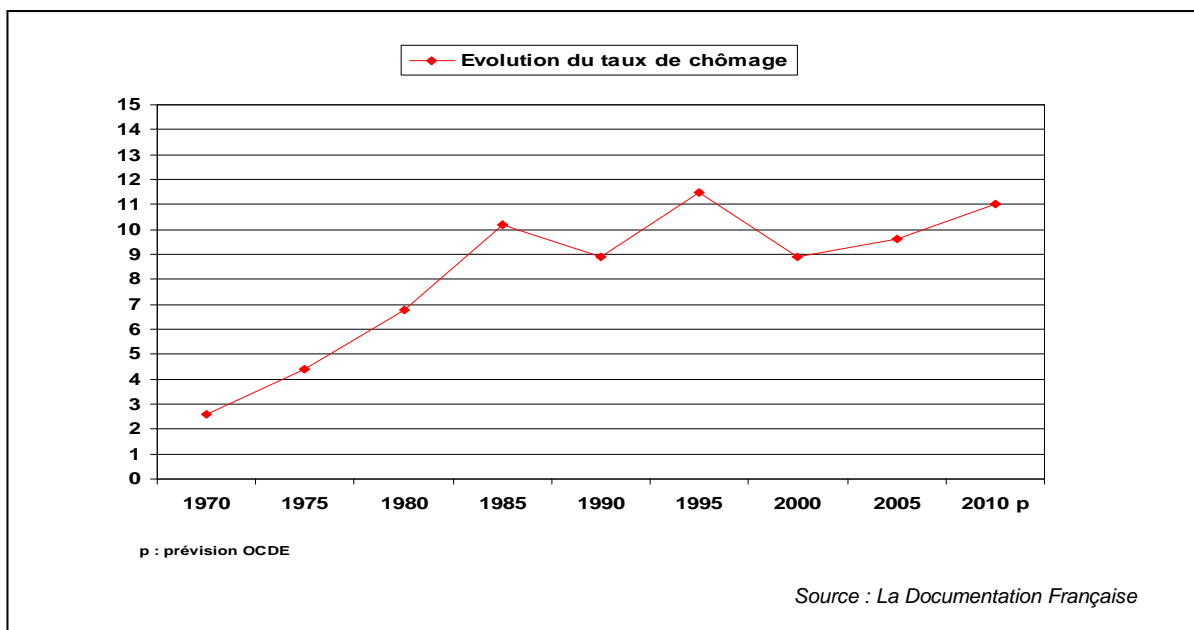
<sup>109</sup> Ifop, 2009, « La crise du pouvoir d'achat : la situation des Français et leur perception des responsabilités », 12 p.

<sup>110</sup> INSEE : La proportion d'emplois à bas salaires en France est de 50 % en 2001 contre 41 % en 1992.

<sup>111</sup> Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007, « Nombre et taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté selon leur âge ».

<sup>112</sup> Le taux de pauvreté monétaire est défini comme la proportion de personnes ayant un niveau de vie inférieur à un certain seuil, le seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie. Les seuils traditionnellement retenus par l'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) sont fixés à 60 % ou à 50 % du niveau de vie médian, le seuil à 60 % étant privilégié en France et en Europe.

<sup>113</sup> « Hirsch : la pauvreté en France s'aggrave », *L'Express*, 31 août 2007.



L'Etat protecteur, qui se veut correcteur des inégalités, ne permet pas de gommer non plus les difficultés rencontrées par les systèmes de santé et d'éducation. En effet, le principe d'accès aux soins pour tous et la méritocratie sont mis à mal par des structures publiques n'ayant pas les moyens de leurs ambitions.

Les faiblesses du système de santé français illustrent les limites de l'égalité à la française. Avec la sécurité sociale, les citoyens peuvent bénéficier des mêmes soins indépendamment de leurs revenus. La France a bâti un système de santé public à vocation égalitaire. Cependant, cette ambition d'uniformiser l'accès aux traitements médicaux représente un coût élevé pas toujours assumé. En effet l'augmentation et le vieillissement de la population ont entraîné une hausse de la demande de soins. En conséquence, l'hôpital public s'engorge.

Aussi, par manque de structures, les délais d'attente pour certains examens médicaux spécialisés se sont allongés<sup>114</sup>. En 2009, le temps d'attente moyen pour un IRM<sup>115</sup> était de 34,5 jours<sup>116</sup>, soit plus du double de l'objectif de 15 jours maximum fixé par le Plan cancer.<sup>117</sup> Ces délais traduisent un décalage entre les objectifs et les moyens. La comparaison avec les pays européens montre que la France est toujours en retard en ce qui concerne le nombre d'appareils d'IRM et, dans une moindre mesure, celui des scanners et des Pet-scan<sup>118</sup>, pour lesquels les délais sont aussi très importants dans le secteur public<sup>119</sup>. Certaines décisions médicales qui s'imposeraient en urgence sont ainsi retardées de plusieurs semaines. Or la prise en charge tardive de certaines maladies peut être fatale. Face à cette situation, ceux qui savent localiser le bon spécialiste et qui bénéficient d'un réseau social sont favorisés et pourront passer premier sur les listes d'attente. Les plus riches quant à eux s'adressent au secteur privé qui sélectionne ses patients par sa politique tarifaire. Le principe d'égalité du citoyen dans l'accès au soin est donc mis à mal : ceux qui n'ont ni le réseau social ni les moyens de payer attendent parfois plusieurs mois, au risque de ne pas être traités dans les délais que nécessiteraient leur maladie.<sup>120</sup>

<sup>114</sup> Imagerie Santé Avenir - octobre 2008

<sup>115</sup> IRM : l'imagerie par résonance magnétique, étudie avec précision des organes tels que le cerveau, la colonne vertébrale, les articulations et les tissus mous. L'IRM est utile lorsqu'une analyse très fine paraît nécessaire pour détecter certaines lésions non visibles sur les radiographies classiques, l'échographie ou le scanner.

<sup>116</sup> « Une attente toujours trop longue », *Le Point*, 24 juin 2009

<sup>117</sup> Imagerie Santé Avenir - 2009.

<sup>118</sup> Le Pet-Scan est un système de radiologie qui permet, en injectant du glucose radioactif à un patient, de déterminer la présence de cellules cancéreuses, très gourmandes en glucose. L'appareil permet aussi de mesurer l'efficacité d'une chimiothérapie.

<sup>119</sup> Sylvaine Frézel, « Imagerie médicale, La France à la traîne », *Viva*, 3 mars 2008. Du fait des retards dans le secteur public, l'imagerie médicale s'est développée dans le secteur privé.

<sup>120</sup> Imagerie Santé Avenir - octobre 2008 : Les délais d'attente pour un IRM varient d'une région à une autre. En 2008, 64,8 % vivent dans des régions où le délai pour obtenir un rendez-vous est supérieur à 30 jours, avec des délais allant de 65 jours en Alsace à 19 jours seulement dans le Limousin.



La République égalitaire est aussi mise en difficulté dans le **système éducatif** et universitaire. Si l'école et l'université sont accessibles à tous et si la distribution des diplômes se fait au mérite, tout le monde n'est pas pour autant dans les mêmes conditions et chances de réussite.

Ainsi, en 2007, la proportion des élèves de 15 ans possédant un niveau de lecture inférieur au niveau 1 du PISA<sup>121</sup> est de 21,7% ce qui classe la France 14<sup>ème</sup> au niveau des pays de l'Union européenne. Pour ceux qui parviennent jusqu'au baccalauréat, l'entrée à l'université ne garantit pas toujours le succès dans les études. En 2012, 77,5% des candidats ont obtenu un baccalauréat, soit 5% de plus qu'en 2011, résultat proche de l'objectif de 80% fixé par la loi d'orientation de 1989. Accessible à tous les titulaires du baccalauréat, le système universitaire n'a pas adapté son organisation et sa pédagogie à l'arrivée massive des jeunes à l'université. La façon d'accueillir les élèves, leur suivi, les moyens mobilisés pour leur intégration, n'ont pas été suffisamment repensés pour que l'université soit un lieu d'égalité<sup>122</sup>.

Ainsi, des mécanismes économiques et sociaux d'exclusion subsistent : les jeunes issus des milieux défavorisés, « décrochent » souvent lors de la première année d'université. Aussi, l'école de la République ne parvient-elle pas à tenir toutes ses promesses d'égalité d'accès aux diplômes de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, l'entrée sur le marché du travail, où le recours au réseau social demeure prédominant dans la recherche d'emploi, tend à écorner la dimension égalitaire du diplôme. L'idéal de méritocratie est ainsi mis à mal car la culture et le réseau social ne donnent pas à tous les mêmes chances de réussite dans les études et sur le marché de l'emploi.

Ces promesses d'égalité des chances mal tenues sont génératrices de frustrations qui peuvent entraîner le rejet d'un système politico-social perçu comme défaillant.

Perdant en respectabilité, l'idéal républicain se retrouve parfois battu en brèche, comme l'illustrent les différentes fraudes aux aides publiques. Ainsi, par exemple, dans le cadre de l'Assurance-Chômage, environ 20% des personnes qui actualisent leur situation par Internet<sup>123</sup> (action obligatoire pour pouvoir bénéficier des indemnités chômage) ne le font pas depuis le territoire français alors qu'elles ont théoriquement l'obligation de rester en France et d'être *activement en recherche d'un emploi*. Ces pratiques d'exploitation des failles de la réglementation sociale témoignent d'une forme de rupture avec la société pour une partie de la population.

Une autre pratique française témoignant de la dégradation des rapports sociaux est celle qui consiste à retenir physiquement un dirigeant contre sa volonté, c'est à dire en otage, sur le lieu de travail<sup>124</sup>.

#### Le « sans frontiérisme »

Le « sans frontiérisme » se caractérise par une recherche inconditionnelle de l'égalité, sans prise en compte des contextes particuliers. Un tel impératif égalitaire peut conduire à des aberrations sociales, économiques et écologiques et bouleverser les grands équilibres :

- Les populations vivant dans le désert, ne peuvent pas avoir les mêmes usages de l'eau que les populations vivant près d'une source d'eau abondante.
- La volonté d'éradiquer toute inégalité entre les hommes et les femmes, au point de ne plus prendre en compte les différences biologiques, conduit à des incohérences en défaveur des femmes.
- La volonté d'amener 80 % d'une classe d'âge au Bac, donc d'orienter la majorité de la population vers des études généralistes, ne prend pas en considération les préférences et les différences d'aptitudes de chacun, et ignore même les besoins de la société en professionnels issus de formations techniques.

Ainsi, quand les ressources et prédispositions naturelles diffèrent, il est logique d'adapter ses pratiques et ses comportements, et donc d'instaurer des différences. Pour promouvoir une égalité réellement profitable à tous et à chacun, il est plus cohérent de tenir compte des différences entre les personnes, les populations, les territoires, de les respecter et de les valoriser, plutôt que de chercher à uniformiser les modes de vie, les carrières, sans s'adapter aux prédispositions particulières de chacun.

Pourtant, au nom du principe d'égalité entre tous, au-delà des frontières économiques, sociales, géographiques, le « sans frontiérisme » s'est étendu à tous les thèmes, au niveau national et international dans l'espoir irréalisable d'instaurer des conditions de vie similaires pour tous. Cette bonne intention peut créer de graves déséquilibres et de profondes frustrations.

<sup>121</sup> PISA : Programme for international Student Assessment : Programme international pour le suivi des acquis des élèves » en français) est un ensemble d'études menées par l'OCDE et visant à la mesure des performances des systèmes éducatifs des pays membres et non membres

<sup>122</sup> Beaud, Stéphane, *80% au bac... et après ?*, Paris : La Découverte, 2002, 321 p.

<sup>123</sup> La quasi-totalité des chômeurs utilise Internet pour actualiser leur situation.

<sup>124</sup> Brochen, Philippe, 2009, « La séquestration de patrons est typiquement française », Libération, 1<sup>er</sup> avril.

L'atteinte au principe de fraternité se manifeste également dans des tensions entre les groupes sociaux. Les bases du contrat social peuvent en effet paraître menacées lorsque la moitié d'un stade de 80 000 personnes profère en chœur des insultes à l'autre moitié tout en exécutant le salut hitlérien<sup>125</sup>.

S'estimant impuissantes face à de tels symptômes de fractures sociales, les grandes entreprises les alimentent néanmoins en les accompagnant par leur présence (loges privées, panneaux publicitaires) et leur argent (sponsoring) ; les téléspectateurs se mettent des œillères pour tout ce qui ne concerne pas le spectacle sur le terrain ; les élus, complaisants, assistent à ces accès de violence sans trouver rien à redire, évitant de fâcher le supporter suractif qui représente avant tout un électeur potentiel.

L'idéal de **Liberté**, d'**Egalité** et de **Fraternité** vers lequel veut tendre la société française est donc mis à mal par certaines pratiques des acteurs publics et des citoyens.



*La société française a du mal à mettre en œuvre son système de valeurs.*

<sup>125</sup> Par exemple, lors de la Finale de la coupe de France de football PSG-OM 2006, au stade de France.

#### 4.2. Les méthodes : concentration des forces ou impuissance des décideurs ?

La gouvernance française se caractérise par une *fusion implicite des trois pouvoirs*<sup>126</sup> et un *Etat qui dit le juste*.

##### Exécutif centralisateur et contre-pouvoirs évincés

Première caractéristique du dispositif institutionnel de gouvernance français : la confusion des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires.

Ainsi, si les **juges** sont dotés d'un statut d'indépendance afin de leur permettre de statuer à l'abri de toute ingérence politique, le garant de cette indépendance est le Président de la République, chef du pouvoir exécutif. En réalité, les carrières des magistrats sont donc sous la protection du pouvoir politique et elles en dépendent.

Quant au **législateur**, la Constitution de la V<sup>e</sup> République a fortement amoindri ses pouvoirs pour réduire la capacité d'intervention élargie qui était la sienne sous la IV<sup>e</sup> République. Avant 1958, la loi n'avait pas de limite : elle pouvait intervenir dans tous les domaines. Le pouvoir exécutif n'avait qu'une fonction d'exécution des lois et un décret était toujours un *décret d'application* d'une loi. Avec la Constitution du 4 octobre 1958, les normes réglementaires<sup>127</sup> ne sont désormais plus seulement des textes d'application : elles ont acquis une dimension de décision spécifique. En effet, la loi<sup>128</sup> a été circonscrite à certains domaines d'attribution : l'article 34 du texte constitutionnel énumère les questions pour lesquelles la loi fixe les règles (dans le détail) ou détermine les principes fondamentaux (le détail étant renvoyé à des décrets d'application). Tous les domaines non évoqués dans cet article 34 relevant du pouvoir exécutif<sup>129</sup>.

Ainsi, les normes réglementaires sont devenues les normes de droit commun. En rupture avec la tradition juridique française, la Constitution de 1958 a en fait instauré un domaine réglementaire séparé du domaine législatif, et où la loi n'a pas sa place.<sup>130</sup>

<b>Constitution de la V<sup>e</sup> République</b> <i>Constitution du 4 octobre 1958, modifiée par la loi constitutionnelle n°2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Ve République</i>	
<b>Article 16</b>	Le président de la République peut instaurer un régime d'exception qui lui donne les pleins pouvoirs « lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacés d'une manière grave ».
<b>Article 49.3</b>	Le Premier ministre peut engager la responsabilité du Gouvernement en faisant adopter sans vote du Parlement un projet de loi. Une motion de censure peut être déposée par l'Assemblée Nationale pour s'opposer à ce texte.
<b>→ L'exécutif peut s'imposer sans débat</b>	
<b>Article 34</b>	La loi fixe les <b>règles</b> concernant les droits civiques et les libertés publiques, le droit des personnes, le droit pénal et celui de procédure pénale, les juridictions, les magistratures, les impôts, la monnaie, les régimes électoraux, la création de catégories d'établissements publics, du statut des fonctionnaires, et les nationalisations. La loi fixe les <b>principes fondamentaux</b> du droit concernant l'organisation de la défense nationale, les collectivités locales, l'enseignement, le droit de propriété, celui des obligations et du travail.
<b>Article 37</b>	« Les matières autres que celles qui sont du domaine de la loi ont un caractère réglementaire. »
<b>→ Le champ du législatif est limité</b>	

Par ailleurs, la Constitution de la V<sup>e</sup> République a singulièrement renforcé le pouvoir exécutif en prévoyant des extensions du pouvoir réglementaire. On peut citer l'article 16 qui permet au président de la République de prendre les mesures exigées par une situation de crise. La procédure des ordonnances permet aussi au pouvoir exécutif d'intervenir dans le domaine législatif pour l'exécution de son programme. Le Parlement délègue alors son pouvoir mais il peut ratifier ou non les ordonnances proposées. Enfin, l'article 49.3 permet au gouvernement de faire adopter un texte sans vote du Parlement grâce au principe d'« engagement de responsabilité ».

<sup>126</sup> Selon la classification de Montesquieu qui distingue trois pouvoirs dans l'*Esprit des Lois* : le pouvoir législatif, au Parlement, le pouvoir exécutif au gouvernement, le pouvoir judiciaire confié à des juridictions distinctes.

<sup>127</sup> Les normes réglementaires relèvent de la responsabilité du pouvoir exécutif (le gouvernement)

<sup>128</sup> La loi relève de la responsabilité du pouvoir législatif (le Parlement)

<sup>129</sup> « Les matières autres que celles qui sont du domaine de la loi ont un caractère réglementaire. » Article 37 de la Constitution du 4 octobre 1958, modifié par la loi constitutionnelle n°2008-724 du 23 juill et 2008 de modernisation des institutions de la Ve République.

<sup>130</sup> Cependant, les normes réglementaires sont tout de même subordonnées aux lois qu'elles doivent respecter.

Lorsque le Gouvernement utilise cette possibilité, le pouvoir législatif ne peut rejeter le texte qu'en votant une motion de censure à la majorité absolue de l'Assemblée Nationale, c'est-à-dire en validant un rejet du gouvernement dans sa globalité et donc en provoquant une situation de crise<sup>131</sup>.

Le pouvoir exécutif est ainsi très puissant dans les institutions françaises : il détient la tutelle sur les deux autres, le pouvoir Judiciaire et le pouvoir Législatif, qui sont limités et contrôlés. Pourtant, l'article 16 de la *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen* du 26 août 1789 affirme que « *Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.* ».

### ***Un Etat tutélaire***

Cette centralisation donne à l'Etat français la force du **rôle moteur prépondérant** dans la société française. Les plus grands projets français ont ainsi été conçus, pilotés et mis en œuvre par l'Etat.

Parmi les 11 plus grandes entreprises françaises, sept ont été créées par l'Etat (Total, EDF, Arcelor, Sanofi, France Télécom et Gaz de France), la Société Générale et BNP PARIBAS ont été nationalisées pendant plus de quarante ans, Suez pendant cinq ans, et seules *L'Oréal* et *Axa* n'ont jamais appartenu à l'Etat (voir tableau page suivante *Les Grandes entreprises françaises*). Concernant le principal actionnaire de *L'Oréal*, précisons que si son entreprise n'était pas dans le giron de l'Etat, il y était lui-même, pour avoir été membre du gouvernement à neuf reprises (!), et avoir été député pendant vingt-sept ans (!), sénateur pendant dix-huit ans (!), soit une durée totale de mandats parlementaires de quarante-cinq ans (!).

Des projets dont l'Etat a été moteur ont renforcé la fierté nationale, comme le TGV, premier train au monde dépassant les 200 km/h, commercialisé à partir de 1981 en France, ou le Concorde<sup>132</sup>, avion supersonique, superstar de l'aéronautique moderne. Ce type de réalisations génère des représentations fortes de l'Etat, plus que des entreprises qui accomplissent les travaux. Habités à l'action de l'Etat, les Français sont traditionnellement en demande de son intervention. On constate même un engouement des citoyens pour des projets étatiques de grande dimension, comme celui provoqué par la construction du viaduc de Millau, achevé en 2004.

Autre exemple de la prégnance de l'Etat : le décrochage progressif du paritarisme au sein des structures originellement gérées par les partenaires sociaux. Ainsi, les organismes chargés de l'Assurance Maladie (la « CNAMTS »<sup>133</sup>) et de l'Assurance Chômage (l'UNEDIC<sup>134</sup>) ont été touchés par des réformes allant dans le même sens. S'ils étaient paritaires à leur création, c'est-à-dire cogérés par des représentants des employés et des employeurs (syndicats de salariés et patronat), des réformes successives ont réduit le pouvoir des partenaires sociaux au profit de l'Etat. A l'origine, le fonctionnement des Assedic et des CPAM, permettait à leurs conseils d'administration souverains de nommer eux-mêmes leur Directeur. Aujourd'hui, ces conseils d'administration ont perdu la main : c'est l'Etat qui désigne les directeurs de ces organismes. De plus, leur statut a été réduit : ils ne sont plus désormais que des organes consultatifs placés auprès du Directeur, lequel décide de les informer et de les consulter ou non. Ces réformes modèrent et émoussent le fonctionnement paritaire des organismes de sécurité sociale et d'assurance chômage et témoignent de la volonté et de la capacité de l'Etat français à s'assurer le contrôle de tous les centres de décision dans le but d'optimiser et de coordonner le fonctionnement de la société française.

***L'Etat est l'instigateur de tous les grands projets et de toutes les grandes décisions en France.***

---

<sup>131</sup> Article 49 de la Constitution du 4 octobre 1958, modifié par la loi constitutionnelle n°2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la V<sup>e</sup> République.

<sup>132</sup> Projet développé dans les années 1960 par l'Etat français en collaboration avec la Grande-Bretagne.

<sup>133</sup> CNAMTS : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés, dont dépendent dans chaque département les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM).

<sup>134</sup> Originellement « Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce », l'Unedic était chargé de la gestion de l'Assurance chômage en France. L'UNEDIC était constitué d'associations territoriales, les Assedic, (Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce), chargées de la gestion des cotisations sociales et des indemnités chômage en France. L'UNEDIC et les Assedic ont été intégrés au Pôle Emploi en 2009.

**Les Grandes entreprises françaises**  
(par ordre d'apparition dans le classement du Financial Times 500)<sup>135</sup>

<b>Ordre</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Liens avec l'Etat</b>
<b>18</b>	Total	Total a été créé en 1924 pour gérer les parts du gouvernement français dans la compagnie pétrolière irakienne, l'Iraq Petroleum Company. À l'origine, c'était une société mixte associant des capitaux d'État et des capitaux privés.
<b>29</b>	EDF	Créée le 8 avril 1946 à la suite de la proposition de nationalisation des biens de diverses entreprises de production, de transport et de distribution d'électricité. Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) jusqu'en novembre 2004, elle a changé de statut, devenant une société anonyme à capitaux publics le 19 novembre 2004.
<b>44</b>	Arcelor Mittal	A deux reprises au cours des 25 dernières années, l'Etat a sauvé Arcelor (qui se nommait alors Usinor-Sacilor) en le recapitalisant.
<b>59</b>	Sanofi-Aventis	Sanofi-aventis est un groupe pharmaceutique français qui a été créé en 2004 suite à l'acquisition par le groupe français Sanofi-Synthélabo du groupe franco-allemand Aventis. Sanofi-Synthélabo est lui-même issu de la fusion de Sanofi filiales pharmaceutiques des groupes Elf (faisant partie aujourd'hui de Total) et Synthélabo filiale de L'Oréal. Sanofi-Synthélabo était une entreprise publique privatisée en 1994.
<b>68</b>	BNP Paribas	Nationalisée en 1945, privatisée en 1994.
<b>72</b>	France Télécom	En septembre 2004, l'État français cède une partie de ses actions pour passer en dessous de la barre des 50 %. Cent-quinze ans après sa nationalisation, le téléphone fixe redevient privé en France.
<b>74</b>	Suez	Groupe privé, nationalisé seulement entre 1982 et 1987.
<b>82</b>	L'Oréal	Crée par Eugène Schueller en 1907, L'Oréal est aujourd'hui un groupe industriel leader mondial, spécialisé dans les cosmétiques et la beauté. Liliane Bettencourt héritière et première actionnaire du groupe est la femme la plus riche de France en 2010. Entre temps, Liliane a épousé André Bettencourt en 1950, qui sera élu député dès 1951 puis débutera sa longue carrière gouvernementale en 1954 <sup>136</sup> .
<b>86</b>	Axa	Groupe privé à l'origine mutualiste issu de la fusion de plusieurs sociétés d'assurance. L'acquisition de l'UAP, entreprise nationale entre 1982 et 1994, donne naissance au numéro un mondial de l'assurance.
<b>117</b>	Gaz de France	Créé à l'origine par la loi de nationalisation de l'électricité et du gaz du 8 avril 1946, l'entreprise a fusionné avec Suez en juillet 2008 pour donner naissance à GDF SUEZ.
<b>127</b>	Société Générale	Nationalisée en 1945, privatisée en 1987

**Parmi les 11 plus grandes entreprises françaises, seules Axa et L'Oréal n'ont jamais appartenu à l'Etat**

<sup>135</sup> Source : « Ordre d'apparition dans le classement Financial Times 500 (2008) en capitalisation boursière » FT Global 500 2008 Market values and prices at 31 March 2008.

<sup>136</sup> André Bettencourt a occupé 9 postes ministériels entre 1954 et 1973 dans les gouvernements de Pierre Mendès France, Georges Pompidou, Maurice Couve de Murville, Jacques Chaban-Delmas et Pierre Mesmer.

## ***Fusion des pouvoirs temporel et spirituel : un héritage de la monarchie française***

Cette concentration des pouvoirs dans les mains de l'exécutif trouve ses racines dans l'histoire longue des relations entre les pouvoirs spirituels et temporels en France.

En effet, cas unique en Europe, les chefs d'état français successifs sont parvenus à cumuler les deux pouvoirs, le *temporel-potestas* et le *spirituel-auctoritas*<sup>137</sup>.

Cette fusion progressive a été réalisée en six phases de l'histoire de France, accomplies par Pépin le Bref, Louis IX, Philippe IV, Charles VII, François 1er, puis Louis XIV.

### **1. La monarchie sacralisée : Pépin, dit *Le Bref***

En France, le Roi est sacré depuis Pépin Le Bref, en 752. Depuis lors, en sus de celle du couronnement, une cérémonie religieuse confère à tous les souverains français un caractère sacré, et même une dimension divine. Héritier par son père Charles Martel du poste de Maire du Palais alors que la fonction n'était pas héréditaire et renversant de surcroît la dynastie mérovingienne, Pépin le Bref réalise un double coup d'Etat pour asseoir son statut royal face à ses opposants. En miroir, il se fera d'ailleurs sacrer à deux reprises : par les évêques français, puis par le Pape en personne. En Europe, seul le royaume d'Aragon des Wisigoths avait alors pratiqué aussi le sacre, tous les autres royaumes s'en tenant au couronnement. Ainsi en Allemagne, l'Empereur était choisi par les grands électeurs ; en Angleterre, en Europe du nord, en Espagne, au Portugal, les souverains étaient et sont encore couronnés, mais toujours pas sacrés. Là débute la tradition française d'un souverain de droit divin.

Comment Pépin a-t-il réussi ce coup de maître d'obtenir une telle faveur de la papauté ? Après avoir chassé les Lombards d'Italie du nord, il a remis leur territoire au Vatican, et le souverain pontife est devenu pour 1 200 ans le chef des Etats pontificaux<sup>138</sup>. Chef spirituel, le Pape détient donc aussi le pouvoir temporel sur une partie de l'Italie. Ce cumul des deux pouvoirs parallèle entre l'Italie centrale et la France est la source de similitudes dans le caractère de deux peuples que certains regroupent improprement dans le groupe des « Latins ». Dans le deux cas, le peu d'espace laissé au débat par le système institutionnel oblige les acteurs à se trouver des marges en dehors du système, d'où la « *combinazione* » Italienne qui renvoie au « système D » français.

### **2. La monarchie militante : Louis IX, dit *Saint-Louis***

La deuxième étape de la fusion entre les pouvoirs temporel et spirituel consiste en l'alliance de Louis IX<sup>139</sup> avec le Clergé. Sa mère Blanche de Castille est devenue régente alors qu'il n'avait que douze ans. Première femme occupant le pouvoir, étrangère de surcroît, elle avait dû faire face aux nobles qui, pour lui prendre le trône, avaient poussé la rébellion jusqu'à tenter d'enlever l'héritier de la couronne. Pour contrer la Noblesse et se passer de sa confiance après cette jeunesse traumatisée, le Clergé constituait pour Louis IX une bouée de légitimité. Aussi, par contrainte ou par vocation, a-t-il renforcé ses liens avec l'Eglise : il a participé à deux croisades<sup>140</sup> pour convertir l'Orient à la chrétienté ; il a fait édifier la Sainte-Chapelle à Paris pour y conserver la Sainte Couronne, un morceau de la Sainte Croix ainsi que diverses autres reliques de la Passion du Christ qu'il avait achetées très cher à l'Empereur de Constantinople<sup>141</sup>.

En patronnant des ouvrages à caractère juridique (*Livre de Justice et de plaid*), il a instauré une série de réformes morales et fait appliquer une justice royale qui se voulait plus équitable pour tempérer les violences des barons et par là même entraver leurs prétentions politiques, au point qu'il est encore aujourd'hui représenté comme rendant la justice sous un chêne.

C'est lui qui a fait sculpter et installer les gisants de ses ancêtres monarques dans la basilique de Saint-Denis pour bien marquer son ascendance dans le temps et donc sur ses contemporains<sup>142</sup>.

<sup>137</sup> Cf. partie 2, II.3., La Grille d'analyse de l'Identité collective

<sup>138</sup> Jusqu'aux accords de Latran, signés le 11 février 1929 par Mussolini et Pie XI.

<sup>139</sup> Louis IX a régné de 1226 à 1270.

<sup>140</sup> Pendant la sixième croisade, de 1249 à 1254, il fut fait prisonnier et libéré grâce au paiement d'une lourde caution par les Templiers. La septième croisade en 1270 ne dépassa pas Tunis où il mourut, victime de la peste.

<sup>141</sup> Baudouin II.

<sup>142</sup> Louis IX commande en 1264 les gisants des rois des trois dynasties (mérovingiens, carolingiens et capétiens). L'interprétation de l'histoire est inscrite dans l'agencement sépulcral, marquant les mariages inter dynastiques. L'inauguration du nouvel ensemble en 1267 est une démonstration que ses racines politiques sont bien plus profondes que celles des nobles contestataires.

### 3. La monarchie dominante : Philippe IV, dit *Le Bel*

Le troisième acte est posé par Philippe IV, petit fils de Louis IX<sup>143</sup>. En 14 ans seulement, de 1295 à 1309, le Roi de fer enchaîne une série de six attaques qui lui permettent de placer la papauté sous sa coupe<sup>144</sup> : première taxation des dons et legs faits aux abbayes en période de paix ; canonisation de son grand-père, Louis IX, qui devient dès lors Saint-Louis dans l'imaginaire français ; emprisonnement du Chef des évêques français ; création des Etats généraux pour encercler politiquement le Clergé entre la Noblesse et le Tiers Etat, jusqu'alors inexistant, et qui en conséquence ne peut rien lui refuser ; arrestation des Templiers<sup>145</sup> auprès desquels le trésor royal est lourdement endetté et qui n'ont pour seul chef que le Pape ; transfert de la Papauté de Rome en Avignon. Au terme de ses six attaques, sa domination sur l'église est telle que tous les papes résidant en Avignon seront des français<sup>146</sup>.

### 4. La monarchie justicière : Charles VII, dit *le Simple*

Après avoir dénoncé les « abus » de la papauté, dont la réinstallation à Rome marquait la remontée de son autonomie face au Roi de France, Charles VII réduit formellement les prérogatives du Saint-Siège sur l'Eglise de France par la *Pragmatique sanction de Bourges* en 1438. Cette ordonnance<sup>147</sup> conçue avec le clergé français stipule la suppression des nominations par le Saint-Siège – et même son droit de réserve –, la suppression de l'impôt des annates<sup>148</sup> qui pesait sur le clergé et les territoires, et restreint les effets de l'excommunication et de l'interdit. Le clergé français y gagne la libre élection des évêques et des abbés par les chapitres et les monastères. Mais le grand gagnant est le Roi, qui obtient de pouvoir « recommander » ses candidats aux élections épiscopales et abbatiales auprès des chapitres. Si l'Eglise de France acquiert bien une grande autonomie face à Rome, elle passe en revanche de fait sous la coupe de la monarchie française. C'est l'acte de naissance du gallicanisme<sup>149</sup>.

Charles VII poursuit également, en la formalisant, l'action de juriste entreprise par ses aïeux, Louis IX sur un plan moral et surtout Philippe IV qui s'est appuyé sur les légistes pour dire le droit contre le Pape. En avril 1454, par l'ordonnance de Montils-lès-Tours, il fait procéder sous son autorité royale à la rédaction officielle des *coutumes*. Avec lui, la justice devient une prérogative royale. En se posant comme un législateur respectueux du droit du royaume, et donc comme garant de la justice, il devient *Roi, Fontaine de Justice*, appellation que conserveront ses successeurs. Devenu l'organisateur unique du droit, il acquiert de fait une force morale unique, réduisant en parallèle le pouvoir spirituel détenu jusqu'alors par le Clergé.

### 5. La monarchie auréolée : François 1er, dit *le Chevalier*

Fort de la victoire de Marignan, le jeune (19 ans, couronné neuf mois plus tôt) Roi de France impose ses conditions au Pape. En 1516, le *Concordat de Bologne* supprime les élections instaurées par la *Pragmatique sanction*. Désormais, dans 150 évêchés et archevêchés ainsi que 500 abbayes ou prieurés, le roi a six mois pour nommer son candidat. Après avoir, certes, constaté le respect de ses bonnes mœurs et l'âge minimal (27 ans) du candidat, le Pape doit lui donner l'investiture canonique. Mais l'investiture temporelle qui confère vraiment le pouvoir de juridiction sur la circonscription n'est obtenue qu'après avoir prêté le serment de fidélité au roi de France lui-même. Le Parlement de Paris, qui tentera de maintenir le principe des élections, est contraint d'enregistrer le concordat. Les familles qui souhaitent obtenir les avantages liés aux charges ecclésiastiques n'ont dès lors d'autre choix en France que d'entrer dans le parti du Roi.

<sup>143</sup> Philippe IV a régné de 1285 à 1314.

<sup>144</sup> L'état social de la France 2010, L'Odys sous la direction de Jean-François Chantaraud, La Documentation Française, page 258

<sup>145</sup> Les Templiers faisaient partie de l'Ordre du Temple, ordre religieux et militaire international issu de la chevalerie chrétienne. Ils furent arrêtés au cours d'une même journée, le 13 octobre 1307, sous les ordres du roi Philippe IV. Cela, alors même que la rançon qu'ils avaient versée avait permis d'arracher son grand-père aux geôles du sultan égyptien en 1250.

<sup>146</sup> Bertrand de Got (archevêque de Bordeaux) - Clément V (1305 - 1314) ; Jacques Duèse (évêque d'Avignon) - Jean XXII (1316 - 1334) ; Jacques Fournier - Benoît XII (1334 - 1342) ; Pierre Roger - Clément VI : (1342 - 1352) ; Etienne Aubert - Innocent VI : (1352 - 1362) ; Guillaume Grimoard - Urbain V : (1362 - 1370) ; Pierre Roger de Beaufort - Grégoire XI : (1370 - 1378)

<sup>147</sup> Loi royale au caractère général qui était applicable dans tout le royaume.

<sup>148</sup> Versement au Saint-Siège d'une année de bénéfice ecclésiastique, dû après le décès du bénéficiaire ou le transfert de propriété du bénéfice.

<sup>149</sup> Le gallicanisme est une doctrine religieuse et politique qui sous-tend l'organisation d'une Eglise catholique de France largement autonome du pape.

## 6. La monarchie absolue : Louis XIV, dit *Le Roi Soleil*

Depuis le Concordat de Bologne de 1516, le *Droit de régale* donnait au Roi, via la Sainte-Chapelle, les revenus des diocèses catholiques vacants. Par la *Déclaration de Saint-Germain* du 10 février 1673, Louis XIV étend ce droit à tout le royaume. Dans le conflit qui s'ensuit avec la papauté, par la *Déclaration des quatre articles* de 1682, le clergé de France tranche en faveur du Roi et s'affranchit par là-même un peu plus de Rome.

Devenant le *Roi Soleil ou Roi-Dieu*<sup>150</sup>, Louis XIV réalise la fusion absolue des deux dimensions spirituelle et temporelle en concentrant les pouvoirs en sa seule personne : « *L'Etat c'est moi* » signifie en réalité « *L'intérêt général, c'est moi* ». Il instaure une centralisation extrême du pouvoir royal : le Conseil d'en Haut ne regroupe plus que trois ou quatre ministres, dont sont exclus les princes et les membres de la famille royale ; le gallicanisme unifie l'église catholique française sous ses ordres ; les Parlements ne sont plus des « cours souveraines » mais seulement « supérieures », et sont tenus d'enregistrer les édits du Roi avant toute remontrance<sup>151</sup> (!) ; la noblesse est regroupée à la cour de Versailles et donc, de fait, éloignée de ses territoires qu'elle ne peut plus gérer et encore moins organiser contre le pouvoir central ; l'étiquette réduit les Grands du royaume à de petits rôles dans un spectacle permanent dont le roi est le seul metteur en scène et le principal interprète, jusqu'aux repas pris seul et en public, et aux séquences du « lever » et du « coucher ».

Ainsi, la France revêt une spécificité qui la marque en profondeur : le monarque français occupe le siège du pouvoir temporel, mais aussi celui du pouvoir spirituel. En France, non seulement le chef d'Etat décide, mais il est aussi le super sage, seul à pouvoir dire le *juste*. Du droit divin à l'impossible contestation, cette absence de dialectique au sommet de l'Etat positionne le pouvoir dans l'omniscience. Les Français acquiescent à cette supériorité, y sont attachés et la réclament<sup>152</sup>. Le chef d'Etat français incontesté est devenu incontestable. Aux yeux des Français, il ne peut donc commettre d'erreur.

*Le mode de fonctionnement du système français, centré sur un chef que l'on remet difficilement en cause  
et fondé sur une administration massive, assoit la surpuissance du pouvoir exécutif  
et une moindre responsabilité de toutes les autres composantes de la société.*

### *Chef d'un Etat tutélaire*

Cette tradition d'un pouvoir monarchique central mariant les pouvoirs temporel et spirituel, se retrouve dans le système exécutif actuel. En dissociant le rôle du Président de la République et celui du Premier ministre, les rédacteurs de la constitution de la V<sup>e</sup> République ont cherché à recréer une dissociation : ils ont laissé le pouvoir de décision au chef du Gouvernement, le Premier ministre, comme détenteur du pouvoir temporel ; pour recréer un pouvoir indépendant à caractère spirituel, ils ont placé au-dessus des partis le chef de l'Etat, le Président de la République, dans le rôle d'arbitre et de visionnaire suprême, en lui donnant la responsabilité de définir la stratégie du pays à long terme et de veiller à sa bonne mise en œuvre. Il s'agissait d'adapter le principe du binôme *auctoritas/potestas*<sup>153</sup> en l'adaptant à la République laïque. A ce jour, les périodes de cohabitation, c'est-à-dire les périodes pendant lesquelles le chef de l'Etat et le premier ministre appartenaient à des groupes politiques opposés, ont constitué la meilleure illustration de ce fonctionnement. Ce fut en particulier le cas durant les deux années de la première cohabitation entre 1986 et 1988 : le Premier ministre Jacques Chirac gérait les affaires de l'Etat tandis que le Président François Mitterrand occupait un certain « siège du Juste » en attirant le chef du gouvernement dans une sorte de dialectique politique.

Malheureusement, là encore, le poids de l'histoire a rattrapé les Français. En effet, l'élection du Président au suffrage universel oblige tout candidat, et donc tout élu, à entrer dans une logique partisane, et le place donc dans l'impossibilité relationnelle et intellectuelle de s'élever au-dessus de l'échiquier politique.

De plus, la réduction de son mandat à cinq ans<sup>154</sup>, en faisant coïncider sa durée et avec celle du parlement dont est issu le Premier ministre, lui interdit de se projeter dans la durée. Son agenda politique étant devenu le même que celui du Premier ministre, leurs rôles se confondent dorénavant de plus en plus.

<sup>150</sup> Noël est proche du solstice d'hiver, Pâques est proche de l'équinoxe de printemps : héritier de cultes païens, le catholicisme reste lié au soleil.

<sup>151</sup> Jean-Christian Petitfils, *La Nouvelle Revue d'Histoire*, sept-oct 2010

<sup>152</sup> Lors de la dernière réunion des Etats-généraux, en 1614, c'est le Tiers-état qui introduit lui-même la proposition de reconnaître l'autorité du Roi de France, "monarque de droit divin", comme supérieure à l'autorité papale.

<sup>153</sup> L'*auctoritas* ne dépend d'aucune instance, mais émane du prestige de la personne, de l'*auctor*, l'auteur qui est cause première. C'est le pouvoir d'influence, de l'ascendant moral qui n'a pas recours à la contrainte ni à la force, tout en produisant les mêmes effets. L'*auctoritas* s'oppose à la *potestas*. La *potestas* est la force fondée sur la fonction, le statut. C'est le pouvoir légal de décider, commander, exiger y compris en recourant à la contrainte

<sup>154</sup> Loi constitutionnelle n°2000-964 relative à la durée du mandat du Président de la République promulguée le 2 octobre 2000.



Avec le quinquennat, le mandat du chef de l'État coïncide avec celui des députés, ce qui ne lui permet plus d'inscrire son action au-delà du mandat de l'Assemblée nationale : le Président de la République française est désormais descendu dans l'arène partisane. Il a ainsi perdu sa fonction d' « arbitre au-dessus des contingences politiques » appelée de ses vœux par le général de Gaulle dans son discours de Bayeux du 16 juin 1946. Ce présidentielisme de la République française reproduit le modèle de fusion des pouvoirs amorcé par Pépin le Bref, instauré par Louis IX, accompli par Philippe IV et parachevé de façon absolue par Louis XIV.

Ce pouvoir exécutif surpuissant, qui concentre ou élimine tous les contre-pouvoirs, a créé en France une pratique de la politique qui oblitère la capacité des acteurs du débat public à analyser les événements à travers une grille de compréhension commune au point d'empêcher tout débat serein. En effet, un système qui confond les pouvoirs temporel et spirituel ne permet pas l'expression de différentes positions car le détenteur du pouvoir exécutif possède aussi le pouvoir de dire lui-même *le vrai, le bien, le bon, le juste*. Lorsqu'il prend la parole, il dit nécessairement le *mot de la fin*. Par conséquent, sa politique est assimilée à un dogme : s'opposer à celui qui dit le *juste* revient à dire qu'il est *injuste*, qu'il dit *le faux, le mal*. Faire une contre-proposition revient à proposer un contre-dogme et à jeter l'anathème sur les porteurs du précédent dogme. François Mitterrand tirait les conclusions de cette situation en affirmant : « *Il n'y a d'opposition qu'inconditionnelle dès lors qu'il s'agit de substituer un système de gouvernement à un autre. Retoucher, aménager le pouvoir absolu, c'est déjà composer avec lui.* »<sup>155</sup>

Certains préfèrent dès lors quitter la France et s'installer à l'extérieur du territoire pour pouvoir trouver des marges de manœuvre et déployer leurs idées. Guillaume le Conquérant a jadis quitté la France pour l'Angleterre, où il introduisit de profonds changements, parmi lesquels une fusion du système légal anglo-saxon avec la *Loi normande*.

Ainsi, toute opposition politique est considérée comme une remise en cause de cette quête du Bien, et est rejetée d'office. Cela explique que les nouveaux courants politiques ne peuvent s'imposer et conquérir le pouvoir qu'en détruisant le système en place. Le débat constructif étant impossible et le compromis impensable, l'Histoire française est marquée par une succession de ruptures politiques<sup>156</sup> : en France il est nécessaire de détruire le système pour créer le changement.

***Le modèle français tend vers une fusion des pouvoirs :  
(fusion auctoritas-potestas, temporel-spirituel au profit de l'exécutif)  
et limite les contre-pouvoirs et le débat démocratique.***

<sup>155</sup> François Mitterrand, *Le coup d'Etat permanent*, Plon, Paris, 1964.

<sup>156</sup> Cf. chapitre 3.3.1., p.60.

## **Le cas anglais : le pouvoir encadré par des règles**

### **Domesday Book**

En 1085, Guillaume le Conquérant commande ce que l'on peut appeler le premier recensement au sens moderne, le *Livre du Jugement Dernier*, ou *Domesday Book*, qui fait l'inventaire des hommes et richesses du royaume. Maître incontestable de l'Angleterre suite à la Bataille d'Hastings en 1066, il consent à ses barons normands des prérogatives étendues sur des territoires morcelés afin de leur laisser une autonomie juridique, mais en fait non applicable sur le terrain. Non dangereux pour le pouvoir central, les communes et les pouvoirs locaux vont ainsi s'affermir avec le temps, sous la protection du monarque lui-même.

### **Magna Carta**

Le roi Jean sans terre est contesté par les barons<sup>157</sup> pour avoir commis la forfaiture d'enlever la fiancée<sup>158</sup> de l'un d'entre eux et n'avoir donc pas respecté le *Droit féodal*. Dans le Droit féodal, le vassal jure fidélité à son suzerain, en échange de quoi le suzerain doit protection au vassal. Le roi de France, dont il est le vassal en tant que Duc d'Aquitaine, le punit en confisquant ses biens continentaux, conformément à la loi féodale. Le pape prononce son excommunication en 1209. Son trône est menacé à la suite de sa défaite face aux Français à Bouvines en 1214. Il doit alors se soumettre aux exigences des grands seigneurs de son royaume. Il s'engage par la *Magna Carta*, la Grande Charte, à ne pas procéder à des arrestations arbitraires et à ne pas lever d'impôts extraordinaires sans l'accord d'un Grand conseil composé de barons et d'ecclésiastiques. Vingt-cinq personnes, dont 24 barons et le Maire de Londres doivent surveiller le respect des clauses par le roi. Avec la Grande Charte, la noblesse contraint le Roi au respect des coutumes et des droits féodaux<sup>159</sup>. La postérité verra dans ce texte la première limitation à l'arbitraire monarchique, et l'amorce de la démocratie moderne. C'est la fin de la monarchie absolue en Angleterre. La *Magna Carta*, qui est conservée au *British Museum* de Londres, est encore de nos jours le fondement des institutions britanniques. Winston Churchill dira en 1956 «*Voici une loi qui est au-dessus du Roi et que même le Roi ne doit pas violer. Cette réaffirmation d'une loi suprême et son expression dans une charte générale est la grande valeur de La Grande Charte "Magna Carta". Ce qui en soi-même justifie le respect qui lui est accordé par le peuple.*»

### **Habeas Corpus**

Le Parlement Anglais a voté la loi de l'*Habeas Corpus* en 1679, qui impose que toute personne arrêtée même par un puissant, doit être présentée à un juge sous trois jours, lequel peut décider de sa mise en liberté. Ce texte fondamental met un terme à l'arbitraire royal. A la même époque, Louis XIV use de la *Lettre de cachet* pour faire emprisonner qui bon lui semble en France. La rhétorique des droits de l'homme, portée par les philosophes des Lumières du XVIII<sup>e</sup> siècle, est une émanation directe de l'*Habeas Corpus*.

### **Fonctionnement actuel du théâtre politique**

Lorsque Margaret Thatcher est mise en difficulté par les contestations de son propre gouvernement, celui-ci la pousse à la démission en 1990, à mi-mandat, après qu'elle eut pourtant gagné pour la troisième fois les élections, et occupé le poste de Premier ministre pendant douze ans. Il en va de même pour Tony Blair, rejeté en 2007 par son propre parti en cours de mandat après être resté Premier ministre pendant dix ans. Dans les deux cas, ce n'est pas l'élection qui met un terme à la fonction, et le remplaçant est issu du même parti que le sortant<sup>160</sup> : l'opposition est possible en Angleterre au sein du système, et au sein même des partis en dehors des périodes électorales.

### **Héritage britannique**

Héritier des britanniques, le système nord-américain oblige à l'intégrité républicaine. George Washington par exemple, a décidé, seul et sans contraintes, de se retirer de la Présidence après deux mandats, sans se représenter une troisième fois. Cela alors qu'il aurait pu s'y installer *ad vitam*. L'abnégation dont il a fait preuve a permis d'asseoir la toute jeune République. C'est par cet accomplissement personnel réalisé au détriment de son intérêt particulier que George Washington est devenu une figure tutélaire de la nation américaine.

**Le système Anglais intègre les oppositions : aucun besoin de révolution pour être entendu.**

<sup>157</sup> La légende fait participer Robin des bois à cette contestation.

<sup>158</sup> Jean Sans Terre épouse à Bordeaux le 24 août 1200 Isabelle d'Angoulême, fille unique d'Aymar Taillefer, Comte d'Angoulême, qui était pourtant fiancée avec Hugues X de Lusignan, son vassal.

<sup>159</sup> Jean sans Terre, dès l'année suivante, obtient du pape qu'il annule la Grande Charte. Les barons, comme prévu dans le texte, le déposent et offrent le trône au fils du Roi de France Philippe Auguste.

<sup>160</sup> Margaret Thatcher est remplacée par John Major, membre de son gouvernement comme Chancelier de l'échiquier. Tony Blair est également remplacé par son propre chancelier de l'échiquier Gordon Brown.

## IMPACTS

### *Des champions internationaux*

Concentrant tous les leviers d'actions, maîtrisant les contrepouvoirs, l'Etat, lorsqu'il intervient, sait produire des champions internationaux technologiques (nucléaire, TGV, Concorde) mais aussi économiques.

Le terrain du Droit est plus marquant encore. Le **droit français** s'est en effet imposé dans de nombreux Etats, en Allemagne, Espagne, Portugal, Amérique du Sud et centrale, même au Japon où il a résisté à la tutelle américaine. En effet, au Japon à l'ère Meiji, en 1870, l'Empereur a demandé à la France de l'aider dans la construction d'un système juridique. En Chine, la culture chinoise de l'écrit et des lettrés a été propice à l'instauration d'une école de droit par le notariat français qui a permis l'élaboration d'un notariat chinois. Le droit français offre ainsi une alternative aux Chinois, qui souhaitent marquer leur territoire face aux Américains dominateurs.

Mais le droit français est en recul dans la plupart des territoires. Un rapport de la Banque Mondiale<sup>161</sup> indique que les pays où la *Common Law*<sup>162</sup> s'applique sont plus compétitifs que les autres. Ce rapport affirme que le droit civiliste français a le triple défaut d'être trop procédurier, trop long et trop cher. Autre exemple de recul du droit français, l'actualisation de la Convention de Dakar d'avril 2010, qui régit l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et Madagascar, a instauré un nouveau cadre juridique et institutionnel qui fait désormais régner le droit américain. De même, dans les pays d'Europe de l'Est, le droit des affaires est devenu le droit américain. Cette domination se fait jour même en France où le PDG de l'entreprise Euro Disney SCA a obtenu en juillet 1985, comme condition préalable de l'installation de Disneyland Paris à Marne-La-Vallée, l'organisation d'une session extraordinaire au Parlement sur les parcs d'attraction. Celle-ci a déterminé que les litiges avec les pouvoirs publics ne relèveraient pas du droit français, mais du droit anglo-saxon, et seraient traités par une cour d'arbitrage à Genève<sup>163</sup>.



*La France rayonne sur la scène mondiale.*

### *Des blocages internes*

Mais cette force d'intervention de l'Etat ne garantit pas les succès, et peu même rester inopérante, voire devenir bloquante.

Dans cette culture du dogme, lorsque la capacité d'entraînement de celui qui définit le *juste* est limitée, chacun cherche à définir son contre-dogme et à pousser son action comme il l'entend. S'en suivent alors de la désorganisation et de la dispersion d'énergie qui freinent l'action voulue par le chef.

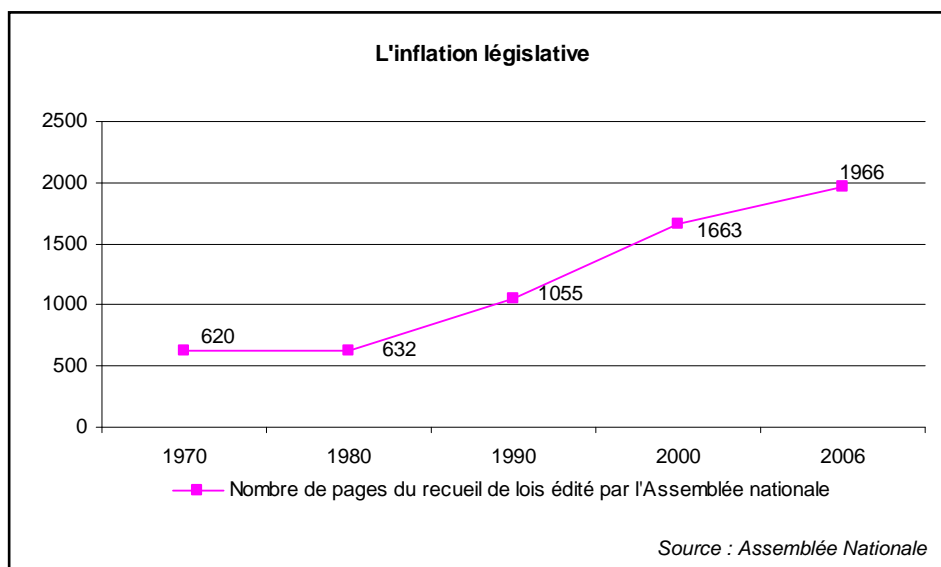
Face à l'inertie, l'exécutif a alors recours à de nouvelles lois. Mais si l'énergie d'entraînement n'est pas renouvelée, chacun trouve de nouvelles brèches qui génèrent à leur tour de nouveaux dysfonctionnements. Ce qui nécessite encore de nouvelles lois. Cette inflation législative rend alors encore plus difficile l'application des textes, ce qui conduit à de nouveaux dysfonctionnements et à un besoin de nouvelles lois. Ce cercle vicieux essouffle les décideurs sans leur donner prise sur les problèmes qui restent entiers.

<sup>161</sup> Rapport « Doing Business », Banque Mondiale.

<sup>162</sup> La *common law* est un système bâti essentiellement sur le droit jurisprudentiel par opposition au droit civiliste ou codifié. C'est une conception d'origine anglaise qui marque la prééminence des décisions des tribunaux, la jurisprudence.

<sup>163</sup> Sans cette spécificité juridique, le parc d'attraction Disney, représentant 20 000 emplois, aurait pu s'installer à Barcelone. Euro Disney SCA a aussi obtenu un taux de TVA réduit.

A titre d'illustration, entre 1 200 et 1 700 nouveaux textes législatifs et réglementaires paraissent chaque année depuis 1949<sup>164</sup>. Le nombre de pages du *Recueil de Lois annuel*<sup>165</sup> édité par l'Assemblée Nationale a triplé en 35 ans<sup>166</sup> (voir schéma ci-dessous). Non seulement la taille du *Code civil* a doublé en cinquante ans, mais s'y adjoignent en 2010 non plus seulement *quatre* codes, mais *soixante et un* codes complémentaires, comme par exemple, le *Code de la construction*, le *Code de la propriété intellectuelle* ou encore le *Code du cinéma*.



En moyenne, on estime que 50 lois sont ajoutées chaque année, sans compter les accords communautaires et internationaux. Mais ce gonflement législatif se caractérise moins par une augmentation du nombre de lois votées que par un accroissement de la longueur des lois qui dépassent souvent aujourd'hui les 100 pages.<sup>167</sup> Les 18 codes les plus utilisés contiennent en moyenne 1 884 pages chacun. Les lois françaises s'accroissent donc davantage encore en volume qu'en nombre.

Bien sûr, cette inflation juridique provient pour une part d'un besoin créé par le progrès technique : il est nécessaire qu'apparaissent de nouvelles lois pour répondre aux avancées scientifiques et technologiques<sup>168</sup>. Par ailleurs, comme partout en Europe, le besoin de transcrire en droit national les textes communautaires entraîne aussi régulièrement la création de nouvelles législations. Mais l'hyperactivité du législateur s'explique aussi par la complexité interne de la juridiction française. Ainsi, les croisements entre juridictions sont-ils tels qu'il a fallu créer la *Commission de la codification des codes* pour les démêler.

On peut mentionner aussi une certaine tendance française à la « gesticulation législative ». En effet, il est fréquent que des nouvelles propositions ou projets de lois soient faites « pour frapper l'opinion ou répondre aux sollicitations des différents groupes sociaux »<sup>169</sup>. Légiférer pour communiquer plutôt que pour organiser !!!

L'augmentation de la densité des lois s'explique aussi par un usage très étendu du droit d'amendement, qui constitue une spécificité du fonctionnement parlementaire français. Enfin, l'évolution du contenu est aussi un facteur important de l'augmentation du volume législatif. En effet, les lois françaises tendent à être davantage des lois de procédures, édictant des modalités d'intervention, plutôt que des lois de fond édictant des droits et des obligations, ce qui conduit à rédiger des textes plus détaillés.

<sup>164</sup> Etienne Blanc, rapport n°244 du 3 octobre 2007, p. 15.

<sup>165</sup> Le Recueil des lois est une publication assurée par le secrétariat général de l'Assemblée nationale depuis 1946. Il comprend les lois adoptées par le Parlement ainsi que les résolutions adoptées par l'Assemblée nationale et paraît trois fois l'an. [www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr)

<sup>166</sup> G Hispalis, Pourquoi tant de loi(s) ?, *Pouvoirs* 2005/3, n° 114, p. 101-115 : « Le Recueil des lois de l'Assemblée nationale passait de 433 pages en 1973, à 2 400 pages en 2003, et à 3 721 pages en 2004 »

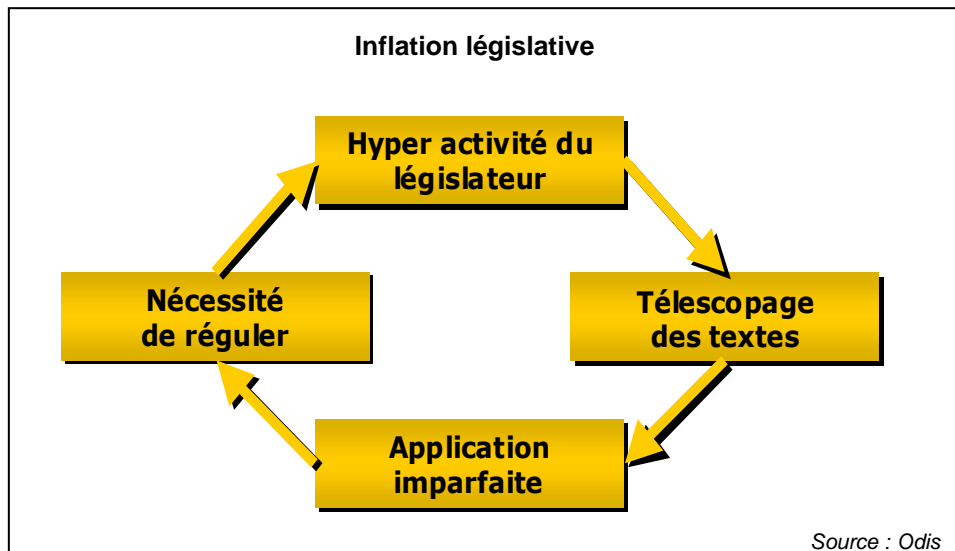
<sup>166</sup> Site officiel Legifrance

<sup>167</sup> *Ibid*

<sup>168</sup> On peut citer par exemple les nouvelles questions législatives posées par l'essor de l'économie numérique ou les réflexions en termes de bioéthique amenées par les avancées médicales.

<sup>169</sup> Critiquée notamment par le vice-président du Conseil d'Etat, Renaud Denoix de Saint-Marc, en 2001, Renaud Denoix de Saint-Marc, Trop de lois tue la loi, entretien au *Journal du Dimanche*, 21 janvier 2001.

Le risque de cette inflation législative est de rendre de plus en plus difficile la mise en application d'une loi souvent changeante et sans cesse plus volumineuse<sup>170</sup>. Le stock actuel des normes françaises serait de 8 000 lois et 400 000 textes réglementaires<sup>171</sup>. Le goulot d'étranglement se situe au niveau des préfetures qui ne parviennent pas toujours à gérer la quantité et l'enchevêtrement. Cela a pour conséquence une mise en application non uniforme des textes, ce qui produit des mécontentements, dont l'expression peut prendre la forme d'un besoin de nouvelles lois. Or, de cette nécessité de réguler pour corriger l'hyperactivité du législateur découle une spirale inflationniste. Les difficultés d'application sont de plus en plus renforcées par le télescopage des textes, qui entraîne de nouveaux textes d'application, et ainsi de suite.



*Cette course aux textes, et le recours fréquent aux amendements (qui allongent considérablement la taille des lois), caractéristiques de la société française, entraînent une complexification de la loi et une perte de crédibilité et de légitimité du législateur, ce qui renforce l'esprit de contestation face aux décideurs publics.*

Cette hyperactivité du législateur encourage, et même oblige, le gouvernement (l'exécutif) à renvoyer de plus en plus certains dispositifs à des décrets d'applications, ce qui constitue une rupture avec la dissociation des pouvoirs exécutif et législatif<sup>172</sup>.



*La gouvernance centralisée française entraîne des blocages et freine la transformation.*

<sup>170</sup> Hispalis G., Pourquoi tant de loi(s) ?, *Pouvoirs* 2005/3, n° 114, p. 101-115.

<sup>171</sup> Etienne Blanc, rapport n°244 du 3 octobre 2007, p. 15.

<sup>172</sup> En témoigne la création par décret de deux fichiers de police venant remplacer « EDVIGE » suscitant la protestation et la dénonciation d'un « écrasement » du Parlement. En effet ce décret a été pris alors qu'un consensus venait d'émerger sur la « nécessité de légiférer » sur les fichiers de police : un rapport parlementaire, puis une proposition de loi sur le sujet avaient été adoptés à l'unanimité par la commission des Lois de l'Assemblée nationale. EDVIGE : acronyme d'Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale, était un fichier de traitement automatisé de données permettant de recenser un ensemble d'informations personnelles sur certaines catégories de personnes "susceptibles de porter atteinte à l'ordre public". La création de ce fichier en juin 2008 a déclenché une vive polémique. Il a été remplacé par deux autres bases de données créées par décret en octobre 2009.

### 4.3. Scénarios possibles : relations équilibrées ou déséquilibrées ?

#### Qualité de vie et attachement au service public

Une société dans laquelle il fait bon vivre à l'abri d'un Etat *juste* : voilà la base de relations équilibrées, engageantes et respectueuses qui permet le développement de projets innovants qui visent le bien commun et contribuent à leur tour à renforcer le lien social. D'ailleurs, nombre d'observateurs s'extasient devant l'importance du monde associatif français et de ses richesses humaines, qui témoignent de la vitalité de l'engagement citoyen au service de l'intérêt général. De plus, il est courant d'entendre dire : « Il fait bon vivre en France », comme en témoigne la première place de la France dans des classements internationaux sur la qualité de vie<sup>173</sup>.

Un élément structurant de cette qualité du *vivre ensemble* réside dans l'adhésion des Français à leurs services publics perçus comme accessibles à tous et de qualité. Les usagers se déclarent en effet satisfaits de leurs services publics pour les trois quarts d'entre eux<sup>174</sup>. Cette satisfaction est particulièrement élevée en ce qui concerne l'Education nationale, la santé publique, la sécurité sociale (aux alentours de 85%) ce qui reflète une forte adhésion à l'*État-providence*, légitimant ainsi la place importante de l'État et des collectivités publiques dans la société française.

Services	Satisfaction des usagers
Education nationale	87%
Santé publique	86%
Sécurité sociale	85%
Fiscalité et recouvrement	84%
Logement	82%
Police et gendarmerie	70%
Environnement	70%
Justice	57%
Emploi	53%
<b>Moyenne</b>	<b>75%</b>

Source : Institut Paul Delouvrier, 2008



*La qualité de vie en France, reconnue à l'intérieur et à l'extérieur du territoire, et l'attachement aux services publics sont des facteurs d'équilibre de la société française.*

#### La détérioration du lien social

*Cependant, plusieurs facteurs témoignent d'une détérioration du lien social, tant entre les personnes qu'au sein des entreprises et de la société dans son ensemble.*

1. **L'insatisfaction vis à vis de l'État** : Un rapport consumériste des citoyens s'est développé vis-à-vis de l'*Etat-providence*, témoignant d'une détérioration du rapport entre l'Etat et les citoyens<sup>175</sup>. Voilà bien un paradoxe de la société française : alors qu'en tant qu'*usagers*, les Français sont satisfaits des services publics qu'ils utilisent à 75%, en tant que *citoyens*, ils ne sont plus que 46% à conserver une bonne opinion de l'action de l'État en matière de services publics en 2008 (cf. tableau page suivante)<sup>176</sup>.

<sup>173</sup> Cf. 4.1. p.71 : La France offrirait la meilleure qualité de vie en Europe en 2009 d'après une enquête du site de comparateur de prix uSwitch.com (Le Figaro, 12 octobre 2009) et la meilleure qualité de vie au monde en 2010, d'après le classement de 194 pays effectué par le magazine américain International Living, sur l'expatriation des retraités.

<sup>174</sup> Selon les résultats de plusieurs enquêtes d'opinion convergentes, Baromètre de la communication gouvernementale SIG ; Baromètre « Services publics » de l'Institut Paul Delouvrier, 2008.

<sup>175</sup> Baromètre de la Communication gouvernementale SIG / Baromètre « Services publics » de l'Institut Paul Delouvrier / Odis, groupe de travail « L'Etat et le citoyen », 2007-2012.

<sup>176</sup> Cette satisfaction varie fortement entre les services publics concernés 70% pour la police et gendarmerie, aux alentours de 46% pour l'éducation nationale et la sécurité sociale, mais seulement 23% pour le service public de l'emploi.

<b>Services</b>	<b>Bonne opinion des Français</b>
Police et gendarmerie	70%
Santé publique	58%
Environnement	57%
Education nationale	47%
Sécurité sociale	46%
Justice	46%
Logement	36%
Fiscalité et recouvrement	32%
Emploi	23%
<b>Moyenne</b>	<b>46%</b>

Source : Institut Paul Delouvrier, 2008

Ainsi, les réponses des Français diffèrent selon qu'ils sont interrogés en tant qu'usagers, ou en tant que citoyens, ce qui révèle une forme de schizophrénie *usager/citoyen*.

Ce paradoxe peut s'expliquer par un décalage : les Français n'ont pas la même vision des *politiques publiques* et des *services publics*. Dans l'esprit des Français, le service public est considéré comme un acquis, qui est par conséquent déconnecté de la politique gouvernementale. Cela illustre le fait que le citoyen ne perçoit pas toujours les implications des décisions politiques dans son usage du service public. Les politiques publiques lui paraissent éloignées de ses préoccupations personnelles. Le rapport des citoyens à l'Etat est ainsi, dans de nombreux cas, *consommériste* : les Français s'intéressent davantage aux services dont ils profitent qu'aux décisions de politiques générales qui les forgent et les accompagnent. Cela peut refléter le relatif désintérêt des Français pour les débats politiques portant sur des questions qui ne les concernent pas directement. Ils portent davantage leur intérêt sur les missions caractéristiques de *l'Etat-providence*, qui ont des conséquences plus visibles sur leur quotidien personnel, que sur les fonctions régaliennes traditionnelles, qui concernent davantage le collectif.

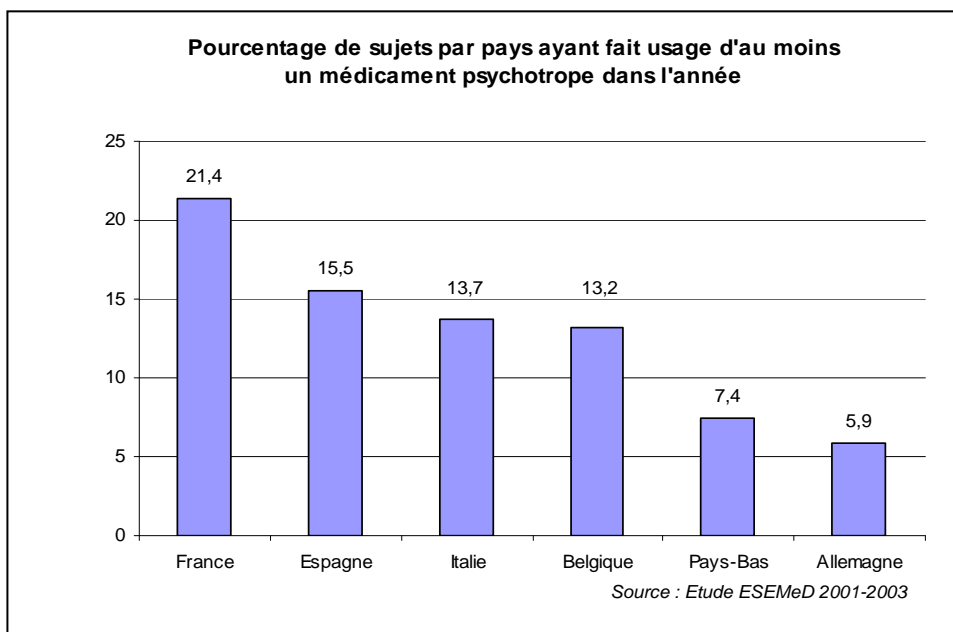
Ces fonctions, qui consistent à assurer la sécurité intérieure et extérieure ou à rendre le droit et la justice, sont pourtant constitutives des fondements de l'Etat. En France, l'Etat et les objectifs qu'il poursuit par ses politiques semblent donc, de façon générale, relativement incompris des citoyens et éloignés de leurs préoccupations, les logiques individuelles primant sur le collectif.

**2. Une consommation élevée d'antidépresseurs et anxiolytiques :** Malgré la qualité de vie en France, l'épanouissement personnel n'est pas toujours au rendez-vous. En effet, la société française est « sujette à la déprime » comme tend à le montrer l'augmentation de la consommation d'antidépresseurs et d'anxiolytiques, signe d'un mal-être ambiant. La France est – de loin – le premier consommateur mondial de médicaments psychotropes<sup>177</sup>. Plus de 80 millions de boîtes de médicaments psychotropes sont vendues chaque année et ce chiffre est en constante augmentation. Un rapport parlementaire publié en 2006 montre que la part de la population ayant pris un psychotrope<sup>178</sup> est deux fois supérieure à la moyenne des pays européens limitrophes à la France. La France arrive en tête avec plus d'une personne sur 5 ayant déclaré avoir consommé ces médicaments au moins une fois dans l'année.

Le nombre croissant de psychothérapeutes et psychanalystes est un autre indicateur de ce phénomène, mais il révèle aussi que la *quête de sens* est plus forte en France qu'ailleurs, que les personnes sont conscientes de leurs difficultés personnelles et de la nécessité de recourir à l'aide d'un professionnel pour les régler.

<sup>177</sup> Claire Guelaud, « France : les paradoxes d'un pays en proie au doute », *Le Monde*, 22 avril 2008.

<sup>178</sup> Antidépresseurs, anxiolytiques (catégorie incluant également les hypnotiques benzodiazépiniques ou apparentés), antipsychotiques et stabilisateurs de l'humeur.



**3. L'évolution négative du lien au travail :** Le mal-être transparait aussi au sein des entreprises. La loi sur les 35 heures, qui avait pour objectif de permettre plus d'épanouissement pour les salariés en dehors de l'entreprise, a en définitive créé une amplification des fractures dans l'entreprise.

La fragilité du lien social a transformé l'intention – certes louable – de réduire le temps de travail en un texte difficile à appliquer et en véritable occasion manquée. N'ayant pas systématiquement été accompagnée de création de nouveaux postes, la réduction du temps de travail a fait gagner en productivité, mais a, de façon globale, généré un surcroît de pression sur les salariés, les obligeant à produire autant aujourd'hui en 35 heures, qu'hier en 39 heures. Cela a entraîné dans certains cas une dégradation du sentiment d'appartenance à l'entreprise. Lorsque l'accord de passage aux 35 heures a reposé sur un compromis non désiré, les salariés se sont repliés sur la règle. La *fonction* a eu tendance dans de nombreux cas à l'emporter sur la *mission*, et le salarié *missionnaire* assumant auparavant un surcroît de responsabilité s'est parfois mué en *fonctionnaire* occupant un poste. Si le temps libéré a pu être un facteur potentiel d'épanouissement en dehors du lieu de travail, il s'est souvent traduit dans l'entreprise par un repli sur soi.

Cela a pu créer une montée de la *mercenarisation* dans l'entreprise : l'effritement de l'attachement des collaborateurs à leur structure les amène de plus en plus à fonder leur choix d'y rester ou d'en partir sur leur seul niveau de revenu. Par contraste, cette situation amène ceux qui aiment leur travail, ou dont l'éthique personnelle les pousse à faire toujours mieux, à assumer davantage de responsabilités, suppléant de fait les collègues qui quittent leur travail au terme d'un temps écoulé et non pas de l'accomplissement de leurs tâches. Ainsi, parfois même des cadres se focalisent davantage sur leurs horaires de travail que sur l'accomplissement des missions qui leur étaient confiées. Le passage aux 35 heures a donc agi comme un amplificateur des fractures : entre encadrement et direction ; entre le temps de travail des dirigeants et des salariés dans les petites structures ; entre salariés de statuts et de dates d'intégration différents dans l'entreprise ; entre grandes et petites entreprises. Il a amplifié la spirale négative amorcée avec la crise des années 1970 : peu à peu le lien des salariés à l'entreprise s'est délité, l'adhésion au projet de l'entreprise et la confiance dans les dirigeants se sont amenuisées alors que le repli sur soi et les comportements consuméristes ont été accrus.

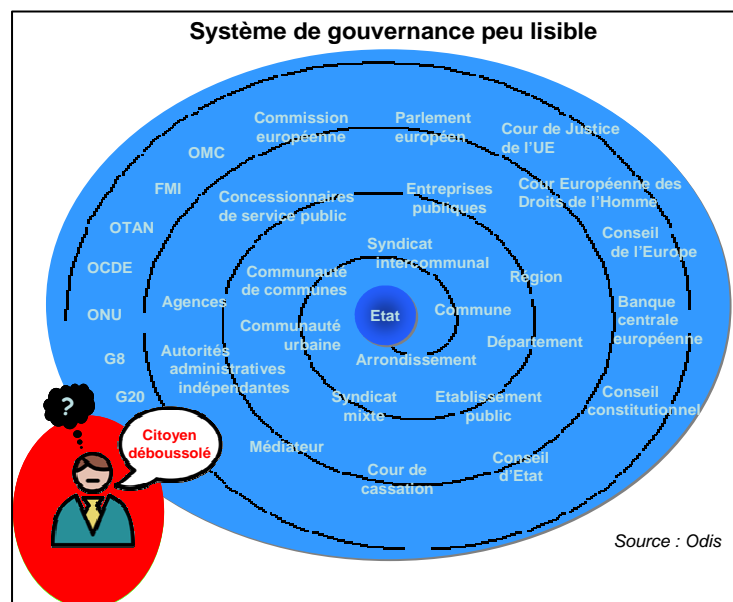
**4. Un système public peu lisible :** Les incompréhensions entre Etat, entreprises et citoyens s'expliquent en partie par une difficile lisibilité du fonctionnement de la sphère publique. En effet, les acteurs publics sont nombreux, et sur plusieurs échelles de gouvernance. Aussi, le citoyen qui voudrait s'intéresser aux enjeux globaux de son pays se trouve confronté à un ensemble d'acteurs publics dont les rôles sont difficiles à appréhender :

- La décentralisation a entraîné le transfert de certaines compétences et des ressources correspondantes depuis l'Etat vers les collectivités territoriales (communes, communautés de communes, départements, régions) qui sont des institutions distinctes de l'Etat.



- La déconcentration, elle, a amené à la délégation de moyens et de pouvoirs de décision par l'administration centrale, au profit d'agents ou d'organismes locaux qui appartiennent à l'administration d'État, comme les préfetures. Contrairement aux collectivités territoriales, ces structures sont soumises à l'autorité de l'État et ne disposent d'aucune autonomie vis-à-vis du pouvoir central.
- A ces différentes structures auxquelles l'Etat transmet des compétences s'ajoutent les *Autorités Administratives Indépendantes*, institutions issues de l'État et chargées d'assurer, en son nom, la régulation de certains secteurs où l'Etat ne veut pas intervenir trop directement. On peut citer par exemple le *Défenseur des Droits*<sup>179</sup> issu de la fusion du Médiateur de la République<sup>180</sup>, de la CNIL<sup>181</sup> et de la HALDE<sup>182</sup>, qui fait respecter les droits des individus face au développement de l'informatique ou le CSA<sup>183</sup> qui régule le secteur de l'audiovisuel.
- Viennent également en plus des instances françaises, les institutions européennes, qui sont à la fois éloignées par la géographie, et proches par leur impact sur la vie quotidienne.

Face à ce système de gouvernance peu lisible (cf. schéma), cette galaxie composée de nombreuses structures dont les compétences peuvent se confondre, et dont l'Etat occupe le centre, le citoyen peut se sentir démuné et incapable d'identifier des repères clairs : il ne sait pas identifier le siège des différentes responsabilités et leurs implications.



*Les structures publiques, leurs différents statuts et compétences sont difficiles à appréhender pour tout un chacun.*

**5. Défiance mutuelle entre les systèmes politiques et économiques :** Les incompréhensions se manifestent aussi entre les entreprises et l'Etat. D'une façon générale, l'Etat a tendance à s'immiscer dans l'entreprise, comme l'a par exemple illustré le débat récent sur l'encadrement des rémunérations des dirigeants d'entreprise. L'agitation du personnel politique autour d'établissements en difficulté comme Petroplus ou Mittal-Florange démontre aux chefs d'entreprise qu'ils peuvent être mis au ban de la société, sur des questions qui ne relèvent pas forcément de leurs responsabilités. En miroir, les deux tiers d'entre eux estiment que la capacité d'écoute du gouvernement est insuffisante (voir schéma page suivante)<sup>184</sup>. Seuls les partis politiques obtiennent une moins bonne évaluation.

<sup>179</sup> Le Défenseur des Droits a été créé en 2008.

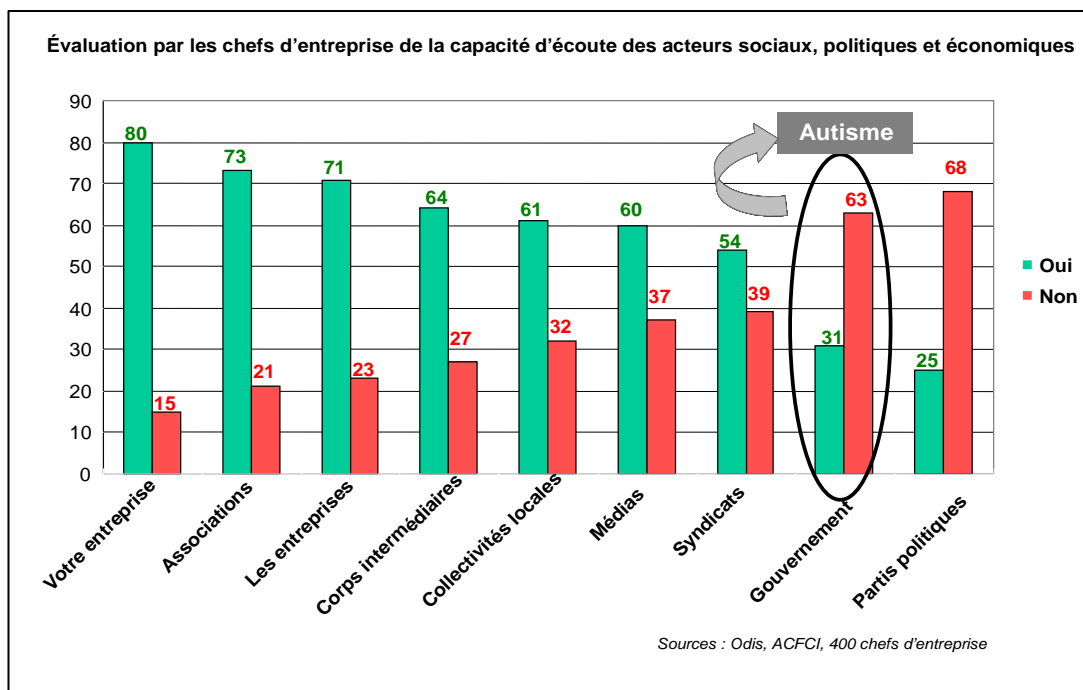
<sup>180</sup> Le Médiateur de la République a été créé en 1973 et érigé au rang d'Autorité administrative indépendante en 1989, qui tente de régler les différends entre les administrations et les administrés.

<sup>181</sup> Commission nationale de l'Informatique et des Libertés, créée en 1978.

<sup>182</sup> Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité, créée en 2004, qui lutte contre les discriminations.

<sup>183</sup> Conseil supérieur de l'Audiovisuel, créé en 1989.

<sup>184</sup> Une enquête conduite auprès d'un échantillon représentatif de chefs d'entreprise sur leur évaluation de la capacité d'écoute de différents acteurs, Enquête Odis / ACFCI, échantillon de 400 chefs d'entreprise, 1998.



Plus généralement, il existe en France une forme de méfiance vis-à-vis de l'action et des motivations des entreprises privées. Gouvernements, élus et citoyens éprouvent en effet des difficultés à reconnaître que les entreprises, si elles sont motivées par leur intérêt particulier, peuvent également contribuer à l'intérêt général. Le développement en cours des pratiques socialement responsables et d'engagement citoyen, ne compense pas encore la défiance.

Car depuis Pépin le Bref, c'est l'Etat qui dit le *Juste* et détient le monopole de l'intérêt général. Les fondations et les associations, pour être *reconnues d'intérêt général* ou *reconnues d'utilité publique*, doivent être visées par le ministre de l'Intérieur. Que ces processus de reconnaissance *a priori* soient piloté par le responsable de la sécurité publique traduit une défiance de l'Etat vis-à-vis de tout autre auteur que lui-même<sup>185</sup>.

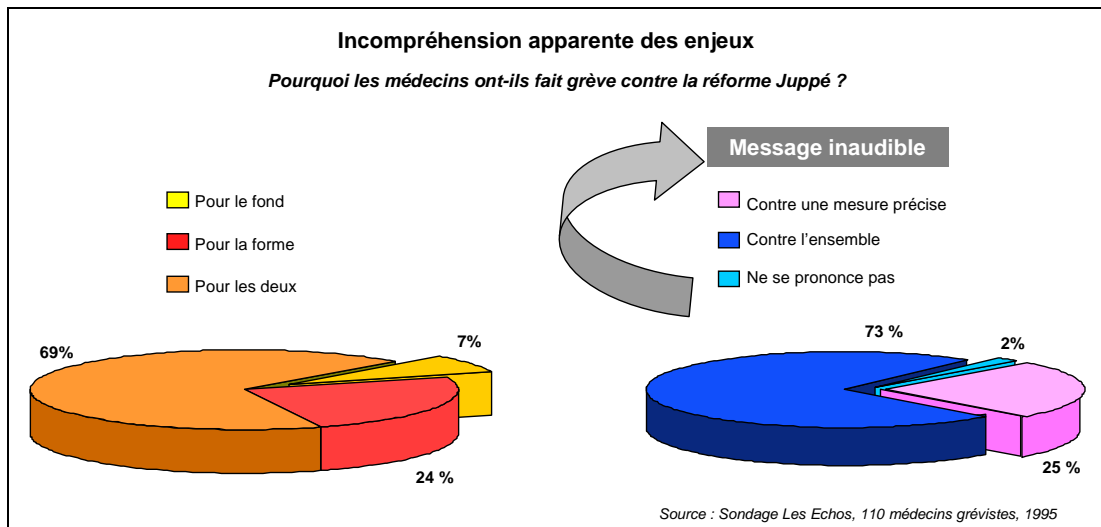
**6. Pratique du conflit :** De la défiance au conflit, il n'y a qu'un pas. Or, les conflits sociaux se manifestent généralement en France par des oppositions frontales, telles que les grèves et les manifestations – qualifiés pudiquement de « mouvements sociaux ». A l'image de l'histoire de France qui révolutionne plus qu'elle ne réforme<sup>186</sup>, nombre de français sont dans l'idée qu'il faut agir *contre* et non pas *avec* l'Etat.

Il arrive d'ailleurs que les enjeux conduisant à certaines grèves soient incompris des grévistes eux-mêmes, ce qui témoigne des difficultés qu'ont les acteurs sociaux à dialoguer avec les acteurs publics.

Ainsi, en 1995, des grèves de grande ampleur ont eu lieu dans la fonction publique et le secteur privé contre le « plan Juppé » sur la réforme des retraites et de la Sécurité sociale. Interrogés par sondage sur les raisons pour lesquelles ils faisaient grève (cf. schémas page suivante), seuls 25% des médecins grévistes ont été capables de citer une mesure précise de la réforme Juppé, alors qu'ils la contestaient au point de faire grève et donc de réduire leurs revenus. Cela montre que les citoyens, y compris parmi les plus éclairés au regard de leur haut niveau d'études et de qualifications, se trouvent démunis face au mystère politique. Ils sont prêts à entrer en conflit pour contester la façon dont la réforme a été conduite, indépendamment de son contenu précis.

<sup>185</sup> Dans la plupart des pays, ce type de statut relève des ministères des finances, du fait du statut fiscal qui en découle.

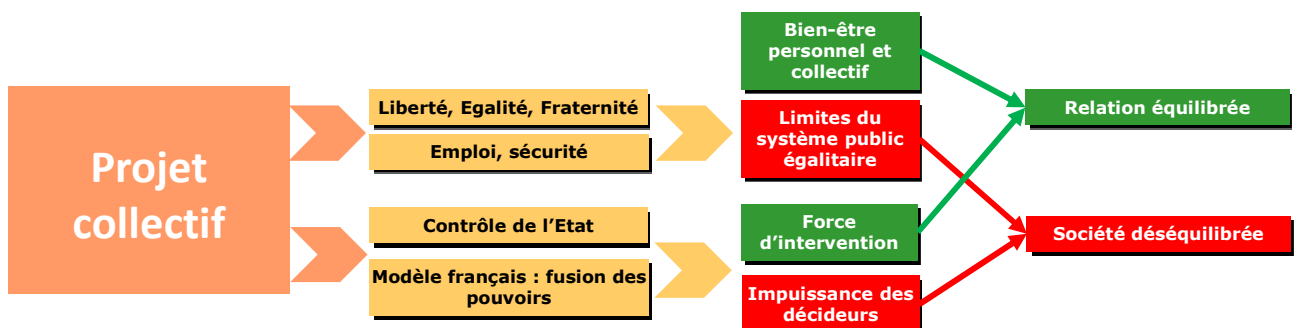
<sup>186</sup> Voir le tableau qui présente l'enchaînement historique des 16 changements institutionnels depuis 1789, 3.1, p.60



Autre illustration de la culture du conflit en France : le recours à la prise d'otage des dirigeants d'entreprise, pratique de conflit économique poussé à l'extrême, qui consiste à retenir physiquement un dirigeant d'entreprise contre sa volonté pour obtenir gain de cause dans une négociation. Le fait que de tels actes, à caractère coercitif, soient commis régulièrement en France indique la difficulté à créer les conditions d'un dialogue social propices à l'élaboration de diagnostics et solutions partagées sereinement par les différentes parties.



*La France présente des déséquilibres dans sa relation au travail, aux entreprises et aux institutions publiques.*



## 5. CONCLUSION : MODELE FRANÇAIS, LES CLES DE LA PERFORMANCE OU DE LA PAUPERISATION ?

En résumé, deux éléments constituent l'identité française : la centralisation qui rend le gouvernement tout-puissant et le *règne du pensé*. Cette combinaison a créé une culture du chef puissant et un Etat à caractère idéologique.

### Le gouvernement tout-puissant

*Le chef de l'Etat domine l'Etat, lequel domine la société.*

- Le système politique français se caractérise par sa **double concentration des pouvoirs** :
  - Le chef de l'Etat est sacré depuis Pépin le Bref, soit depuis 1260 ans ! Dès lors, les Français ne peuvent contester la personne d'ordre divin, ni ses discours et affirmations, ni ses actions et projets. Aujourd'hui encore, le Président de la République cumule l'*auctoritas* et le *potestas*, et peut, à lui seul, dire le juste.
  - Le pouvoir *exécutif* maîtrise les deux autres pouvoirs, le *législatif* et le *judiciaire*. Dans le système politique français, le gouvernement a toujours le premier et le dernier mot.
- Le **centralisme parisien** n'a pas d'équivalent dans le monde occidental :
  - Paris concentre les lieux de décisions politiques, économiques, sociales, associatives et même culturelles.
  - Les notions de *subsidiarité*, de *décentralisation* et de *régionalisation* n'ont aucune raison d'être dans des nations où la responsabilité est déjà exercée par les régions (Länder allemands ou communautés autonomes espagnoles), les villes (communes anglaises ou italiennes), ou mêmes les citoyens (en Suisse, la personne constitue le noyau social et exerce d'elle-même son devoir d'alerte et d'innovation).
- Le tissu des **décideurs économiques est**, lui aussi, **dans le giron de l'Etat** :
  - A travers les grandes écoles publiques et leurs anciens élèves organisés en grands corps, l'Etat maîtrise le réseau le plus puissant de France.
  - L'Etat est à l'initiative et aux commandes des grands projets, mais aussi de la plupart des grandes entreprises.

➔ **L'Etat détient la maîtrise sur tous les leviers de commande.**

### La société française se caractérise par le règne du pensé

Pour tenter de faire valoir ses idées auprès d'un chef qui détient tous les pouvoirs, y compris celui de dire le *juste*, c'est-à-dire la vérité définitive, les Français n'ont d'autre choix que de raisonner mieux que lui. Voilà pourquoi ils sont tournés vers le monde des idées. Pour s'extirper de la nasse intellectuelle imprimée par le système public, ils ont inventé une arme : concevoir encore mieux, jusqu'à se réinventer et réinventer le monde qui les entoure. Encore fallait-il y parvenir.

- En France, l'**être** prime sur le **faire** :
  - Le principal auxiliaire de la langue française est le verbe *être*, tandis que celui de la langue anglaise, est le verbe *to do*, c'est-à-dire *faire*. Cela relève d'une préoccupation inconsciente tournée vers le *statut* plutôt que vers l'*action*.
  - C'est un Français, René Descartes, qui a rédigé le *Discours sur la méthode*, laquelle méthode porte sur la façon d'ordonner les informations pour raisonner (penser), afin d'agir en responsabilité dans le but d'être plus responsable et plus performant. Mais ce que la plupart des Français retiennent de l'ouvrage n'est pas tant la méthode elle-même que la conclusion de Descartes : *Je pense, donc je suis*. Les Français s'autorisent donc un raccourci en croyant que *penser* leur permettrait d'*être*, sans avoir à passer par la phase *faire*. Par ce détournement du *Discours sur la Méthode*, les Français s'exonèrent de l'évaluation de l'impact de leurs actions, et tout simplement de leurs résultats pratiques.
  - Avec Cyrano, les Français affirment que « *le combat est plus beau quand il est inutile* », et que le plus important est le « *le panache* ». La culture du geste supplante celle du résultat, lequel est alors dé-corrélé de toute appréciation de la capacité de construction et de transformation.

- Le Français est un maître de la **conceptualisation** :
  - Les Français sont au sommet des mathématiques mondiales. Ils excellent dans les concepts abstraits et les raisonnements logiques, et ils laissent à d'autres les sciences appliquées. Ils préfèrent inventer plutôt que mettre au point. Si Denis Papin, un Français, a conçu machine à vapeur, il a fallu attendre James Watt, un écossais, pour l'industrialiser.
  - Les *jardins à la française* renvoient à la volonté et à la capacité des français de tracer une vision idéalisée du monde, puis d'organiser le monde en conséquence, plutôt qu'à prendre en charge le terrain, tel qu'il est, dans sa diversité, pour le faire évoluer selon un parcours maîtrisé (comme le font, à l'inverse, les *jardins à l'anglaise*)<sup>187</sup>.
  - L'hyper activité du législateur relève de la tendance à prévoir tous les cas possibles pour tout ordonner *a priori*, sans laisser au terrain de marges de manœuvre pour apprécier lui-même les situations et adapter au mieux les solutions.
- Les entreprises françaises sont des leaders mondiaux dans les secteurs qui relèvent de l'**apparence** :
  - Une entreprise française, L'Oréal, est la plus grande entreprise mondiale de cosmétiques (du grec *Kosmeo*, « je pare, j'orne »).
  - Trois groupes français se placent parmi les 10 plus grandes entreprises mondiales du luxe, secteur qui apporte en pratique de l'idéal dans le quotidien.
  - Les Français parviennent à placer deux entreprises parmi les six plus grandes agences mondiales de communication, secteur du *dire* et du discours par excellence, alors que la langue internationale n'est plus le français, mais l'*anglais*.

➔ **Les Français se réalisent en se conformant à l'idée du monde qu'ils définissent eux-mêmes.**

### L'attente du chef surpuissant

Dans la société française, par irrigation en cascade, depuis le sommet de la hiérarchie politique vers tous les étages des pyramides sociales et économiques, le chef reproduit la fusion *auctoritas-potestas* :

- Les chefs d'Etat de la Vème République sont les créateurs et les principaux animateurs du parti politique qui les porte au pouvoir.
- Dans l'entreprise, le *Président - Directeur général* cumule la responsabilité d'affirmer la vision (*Président-auctoritas*), ainsi que celle de la mettre en œuvre lui-même (*Directeur général-potestas*). La sphère économique reproduit donc le fonctionnement du système politique, et comme elle, se dote de dirigeants tout-puissants.

➔ **Tous les chefs omnipotents se positionnent comme des diseurs de juste au sein de leur propre corps social, et appellent leurs troupes à suivre leur panache blanc.**

### L'Etat idéologique

Dans une société qui veut penser et où un chef charismatique est attendu, l'Etat tout-puissant s'est doté d'un caractère idéologique. Ainsi, l'Etat français s'est arrogé le monopole de la recherche de l'intérêt général :

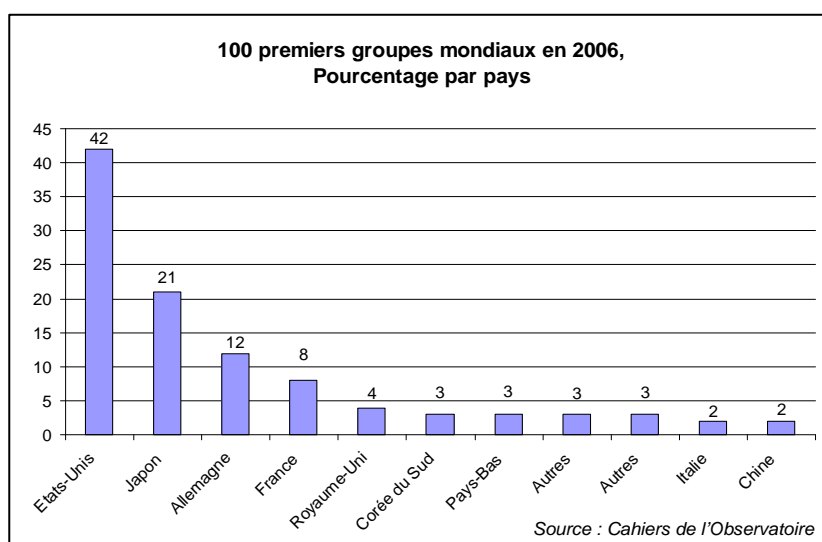
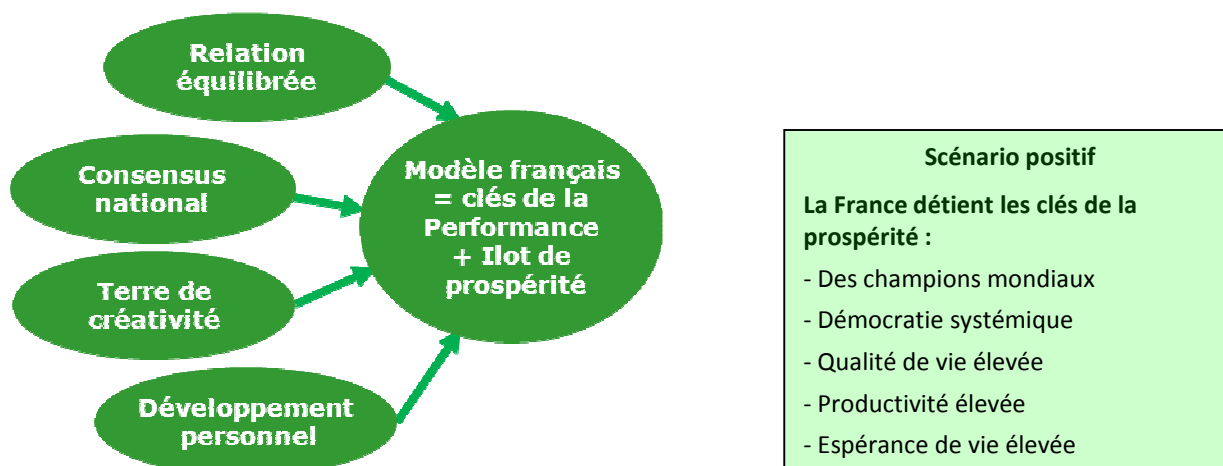
- L'Etat français considère les initiatives privées comme des dangers pour la sécurité publique. Aussi, il place les associations et les fondations sous la tutelle du ministère de l'Intérieur.
- La laïcité française est réfléchie au point qu'elle est devenue une croyance s'opposant aux autres. Aussi, l'Etat conçoit-il les religions comme des mises en cause de sa propre idéologie, et donc comme un danger pour la République. Il place donc les cultes, eux aussi, sous la tutelle du même ministère de la sécurité publique.
- La singularité de la colonisation française est d'être économique, mais aussi culturelle (à l'inverse de la colonisation anglaise qui n'est qu'économique). Ainsi avons-nous décidé qu'en raison du principe d'égalité, nous avons tous les mêmes racines, et nous en sommes venus à enseigner aux enfants africains que leurs ancêtres étaient les Gaulois.

➔ **La force des pouvoirs en France a engendré une culture française plus encline à tordre la réalité plutôt qu'à l'épouser pour mieux la changer.**

<sup>187</sup> Tandis que le *Jardin à l'anglaise* imite et gère la nature sauvage et sinueuse, le *Jardin à la française* est tout en géométrie qui sculpte perspectives et végétaux en sphères, cônes, et carrés. La taille des arbres selon des espaces urbanisés par des allées droites, tirées au cordeau. Cette domination et mise en coupe réglée de la nature témoigne d'un esprit qui cherche à affirmer sa suprématie sur son environnement.

## SCENARIO POSITIF

Dans notre monde en pleine internationalisation et médiatisation qui peine à trouver ses repères, la France détient des clés pour inventer définir une vision entraînante et créatrice de lien social.



*Le modèle français produit des champions mondiaux.*

**Succès économiques :** La France produit des champions mondiaux. Bien que représentant moins de 1% de la population mondiale, la France compte 8 entreprises parmi les 100 premières mondiales.

**Succès sociaux :** La France présente une productivité, une qualité de vie et une espérance de vie élevées.

**Adhésion aux valeurs :** Les élections de 2002 ont montré qu'une majorité d'électeurs se reconnaissent dans la République et ses valeurs, et qu'ils souhaitent les sauvegarder et les défendre<sup>188</sup>. En effet, la passion unitaire suscitée par le deuxième tour de l'élection présidentielle<sup>189</sup>, puis lors des législatives qui ont suivi, ont témoigné d'un attachement d'une très grande majorité de citoyens à l'idéal républicain. Pour autant, cet épisode ne doit pas faire oublier la montée de l'abstention et du vote aux extrêmes qui traduisent un fort mécontentement face au système socio-politique français.

**Démocratie systémique :** La France a structuré de nombreux lieux formels de dialogue à travers les 37 000 communes, les Comités d'Entreprises dans tous les établissements de plus de cinquante salariés, les organismes de gestion paritaire d'assurance santé, chômage, retraite, famille.

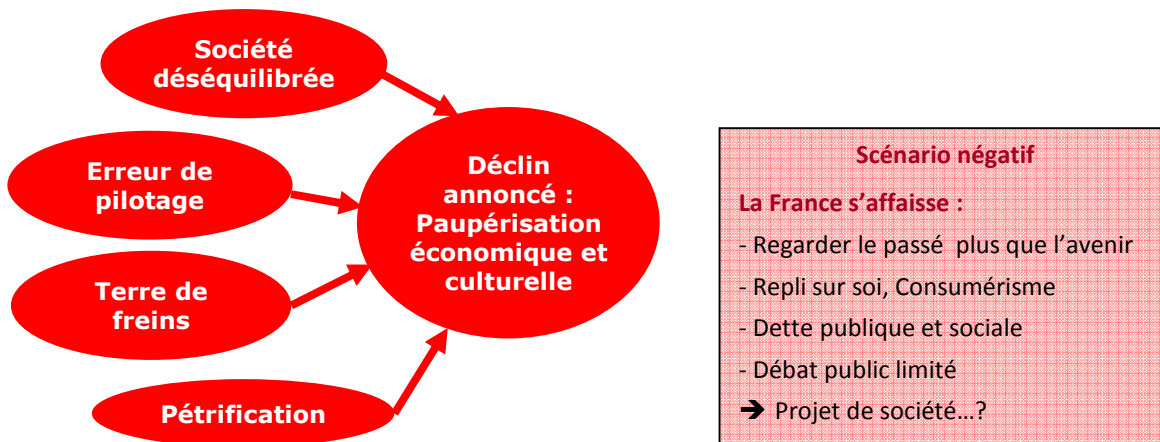
➔ **La France peut fonctionner comme un rouleau compresseur. Lorsqu'elle s'empare d'un projet, elle a les moyens de faire converger toutes les énergies.**

<sup>188</sup> Alain Lancelot, 2002, « Retour à la démocratie gouvernante, ou l'incroyable feuilleton des élections », *Etudes*, 2002/3, Tome 397, pp. 181-192.

<sup>189</sup> Jacques Chirac a obtenu 82,25 % des suffrages exprimés le 5 mai 2002 face à Jean-Marie Le Pen.

## SCENARIO NEGATIF

Pour autant, les citoyens français exercent-ils leurs talents, leurs compétences et leurs responsabilités comme il convient ? La vision la plus pessimiste est que la France s'affaisse, qu'elle ne parvienne pas à faire vivre les principes républicains et qu'elle fait face à des difficultés croissantes pour assurer le bien-être des Français.



**La perte d'identité entraîne un repli sur soi :** Forts d'un passé prestigieux, mais beaucoup moins présents sur les scènes politiques et intellectuelles internationales, la France et les Français ne savent plus très bien qui ils sont, ni où ils vont. Le décalage entre l'image de grandeur que les Français gardent d'eux-mêmes et de leur pays, et la contraction en cours de la France sur la scène internationale, engendre un mal-être général dont la consommation d'anxiolytiques est un indice révélateur.

**Les acteurs sociaux sont des colosses aux pieds d'argile :** Patrons et syndicats bénéficient de l'irréfragabilité de leur représentativité. Reconnus par l'Etat, ils détiennent la capacité juridique pour signer des accords, quelle que soit leur représentativité éthique (quantité d'adhérents et de militants, taux de participation aux élections professionnelles, proportion des citoyens se sentant représentés...). La loi du 20 août 2008 vise à éliminer les organisations qui n'atteignent pas les seuils de 10% (8% dans la branche). Pour autant, cette évolution n'engage pas les syndicats qui dépassent les seuils à développer l'écoute de leurs mandants, lesquels ne s'y reconnaîtront donc pas plus !

**L'Etat central se renforce :** Face aux difficultés qui durent, l'Etat resserre son contrôle :

- Sur les citoyens : la protection des données personnelles se relâche en dépit des avis défavorables de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)<sup>190</sup>.
- Sur les organismes paritaires : réduction des pouvoirs des partenaires sociaux à la Cnam, à l'Unédic...
- Sur les territoires : pas plus que les deux précédents, l'acte III de la décentralisation ne portera sur les ressources qui restent l'apanage de Paris. Or, assumer plus de responsabilités sans détenir les cordons de la bourse revient à se laisser faire prendre en étau, et ensuite en défaut.

**Le paradoxe du contrôle :** Le besoin de contrôle croît avec l'impuissance. Or, même lorsqu'il a tout anticipé, un détenteur de pouvoir prend tout de même le risque d'être confronté à des événements inattendus. Lesquels le déstabilisent et révèlent ses carences. Prétendre tout maîtriser est une impasse pour un dirigeant. A l'échelle de la société, cela constitue un risque d'échec.

→ **Les conditions du dialogue ne sont pas réunies. Aussi, les diagnostics ne sont pas partagés et les projets ne recueillent pas l'adhésion. Les acteurs qui n'ont pas assez d'énergie pour renverser le système entrent dans l'opposition intellectuelle, sans assumer leur part de responsabilité dans l'invention du lendemain. Il s'en suit une passivité ambiante, source d'inertie en attendant l'initiative des chefs, et au bout du compte de l'Etat, voire du chef de l'Etat. Les décideurs entrent ainsi dans l'impuissance.**

<sup>190</sup> Ainsi, le cas des « rebelles de l'ADN », a suscité une controverse nationale : en effet, à l'origine, le Fichier national automatisé des empreintes génétiques visait les seuls délinquants sexuels. Or, la loi sur la Sécurité intérieure du 18 mars 2003 « a étendu son champ d'application à la quasi-totalité des infractions et aux simples suspects ». Ce fichier s'étend, comptant déjà près de 400 000 personnes. Les citoyens qui ont refusé de se soumettre au fichage ont été condamnés pour « refus de prélèvement », et peuvent même théoriquement finir en prison pour récidive. Plus inquiétant encore est le fait que le fichage puisse viser de simples suspects, sans qu'il y ait eu jugement. Selon le mot du responsable de la section informatique et libertés de la Ligue des Droits de l'Homme, une telle pratique signifie que « la présomption de culpabilité l'emporte sur la présomption d'innocence ». D'après la secrétaire générale du Syndicat de la Magistrature, le prélèvement et la conservation des empreintes des suspects constituent des atteintes aux libertés individuelles.

## LES RISQUES

### La France révolutionnaire

Du fait de ces postures culturelles qui ne souffrent pas la contestation et relèvent d'un caractère dogmatique, faire valoir une idée à l'intérieur d'un système existant n'est pas possible. Dans cette distance entre le chef et les autres se trouve la racine profonde d'un autre particularisme français : l'évolution par *ruptures révolutionnaires* lorsque le chef s'est trop trompé :

- 16 révolutions se sont enchaînées depuis 1789. Le système politique qui ne sait pas entendre les signaux d'alerte finit par commettre des erreurs et persévérer, ce qui aboutit à son renversement.
  - Prendre le pouvoir dans la sérénité n'est pas possible au sein d'un parti politique, soumis à un chef qui l'anime dans la perspective de sa carrière personnelle. En France, la durée de vie d'un parti politique dépend généralement de celle de son créateur et chef. Avec l'élection interne du candidat aux présidentielles, le Parti Socialiste pourrait être le précurseur d'une autre ère, mais à ce jour c'est la femme du premier secrétaire qui a remporté l'élection, puis le premier secrétaire lui-même<sup>191</sup>. La démocratie est un long chemin...
  - La logique conflictuelle (manifestations, grèves, séquestrations...) l'emporte entre les partenaires sociaux. Face au double fonctionnement des sphères politique et économique, les acteurs du système social se placent sur des logiques à caractère idéologiques plus que pragmatiques.
  - N'ayant pas su inventer son *Commonwealth*, la France a vu l'histoire de ses colonies se terminer par des ruptures, à l'image des guerres d'Indochine ou d'Algérie, et par la substitution de la pensée française par d'autres dogmes.
- **La société française ne permet pas l'expression sereine des différences. Aussi, en France, être entendu suppose non pas de proposer ses idées, ni de s'opposer aux décisions, ni même de s'opposer aux décideurs, mais de s'opposer au système lui-même. Aussi, les acteurs qui ont l'énergie nécessaire peuvent décider de rompre avec la France. Voilà pourquoi la culture française construit des avancées par ruptures révolutionnaires plus que par réformes de l'intérieur.**

### Un débat inexistant sur les valeurs (*le pourquoi ?*), autorisé seulement sur les opérations (*le comment ?*)

L'occupation du siège du *juste-auctoritas* par le chef de l'*exécutif-potestas* encadre le dialogue au point de le rendre inopérant en temps de crise, lorsque le *grain à moudre* manque :

- Les grands repères communs ne sont pas débattus entre toutes les composantes du corps social. Aucun dialogue n'a lieu sur les grands enjeux, alors même que les Français veulent tout penser, et penser à tout. Chacun pense donc ses propres valeurs en dehors du collectif, y compris malgré lui. Il s'en suit des grilles de priorités personnelles qui s'alignent sur les intérêts corporatistes, voire particuliers. Or, si le partage des valeurs fondamentales n'est pas organisé, les grandes orientations ne peuvent tout simplement pas l'être non plus.
  - L'échange entre les acteurs ne porte généralement que sur des décisions opérationnelles. Or, des arbitrages plus techniques nécessitent à la fois plus de précision pour tenir compte de la complexité, plus de souplesse pour coller aux particularités des situations, et plus de réactivité pour suivre le cours des événements de la vie. Autant de sources de mésentente et de désaccord entre les différentes parties prenantes à mesure que l'on entre dans le détail.
- **Dialoguer revient à communiquer plutôt qu'à réfléchir ensemble. Le décideur donne plus « audience » qu'il n'est dans un échange entre adultes égaux.**

**Dans la société mondiale transpercée par la circulation instantanée des informations, des capitaux et des personnes, les autorités sous toutes leurs formes perdent progressivement leur légitimité. Et l'*Etat-providence* français n'y échappe pas : il est en perte de maîtrise du destin national du fait d'un défaut d'*écoute* des personnes, et de mutualisation des faits, des idées et des croyances.**

### Ce changement d'ère va-t-il engendrer un changement de système ou un changement de pratiques ?

---

<sup>191</sup> François Hollande a été Premier secrétaire pendant douze ans, jusqu'en 2008. Il a eu le temps de construire les réseaux qui l'ont porté au pouvoir.



## ASSUMER L'ETHOS DES FRANÇAIS POUR CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ À LA FOIS PLUS JUSTE ET PLUS PERFORMANTE

Pour que le scénario optimiste l'emporte, il va donc falloir que les acteurs français, tous les citoyens, et en particulier le système public français, plus encore que tous les autres acteurs de la société mondiale, repense et ré-outille la gouvernance pour relancer la spirale du lien social à travers l'implication de tous dans l'invention de projets générateurs de performance à long terme.

*Depuis son apogée au tournant du XXème siècle, la France cherche sa voie pour enrayer son déclin. Comprendre l'identité française nous permet d'identifier :*

- *L'éthos de la France* : le règne du pensé, déconnecté des réalités au point d'entrer parfois dans le dogme.
- *L'origine* : le sacre du Roi, qui perdure dans l'onction du suffrage universel et met les chefs à distance.
- *Le symptôme* : les révolutions de système, préalables aux évolutions de la pensée.
- *L'accomplissement* : généraliser une démarche maïeutique de dialogue pour développer une meilleure prise de conscience des enjeux et une meilleure prise en main des solutions opérationnelles



### Pour passer du pensé au penser :

**Inventer une gouvernance nouvelle pour impliquer tous les acteurs dans le dialogue**

Au terme de l'analyse globale de l'identité française, deux scénarios semblent émerger pour la France : soit elle se laisse déborder par le mouvement du monde en se repliant sur ses souvenirs de gloire passée, soit elle se donne les moyens d'inventer un nouveau modèle de démocratie, de s'extraire des contingences et de réinventer un contrat social sur la base d'un projet partagé et d'une culture de dialogue.

La promesse du triptyque français « *Liberté, Egalité, Fraternité* » a besoin, pour se réaliser, de s'appuyer sur un mode opératoire qui puisse intégrer toutes les composantes de la société. Voilà une situation à la hauteur de l'éthos collectif des Français, qui leur permettrait de construire un nouvel étage de leur *vivre ensemble*. Car, comme l'écrivait Charles de Gaulle : « *La France n'est réellement elle-même qu'au premier rang ; seules de vastes entreprises sont susceptibles de compenser les ferments de dispersion que son peuple porte en lui-même.* »<sup>192</sup>

<sup>192</sup> Charles de Gaulle, (1954-1959), *Mémoires de guerre*, Paris, Plon.

